

Cannabis thérapeutique



Amarzguio Manar

Mémoire de fin d'études, 2ème année de
Master

Intégration du cannabis thérapeutique dans les systèmes de santé

Date de la soutenance : Mercredi 10 juillet 2024

Composition du jury :

- Présidente de Jury : Madame Gloria DOSSOU
- Directrice de Mémoire : Monsieur Alexandre Wallard
- Troisième membre de Jury : Madame Alicia Zenoud

Faculté d'Ingénierie et Management de la Santé (ILIS)

Remerciements

Je souhaite exprimer ma profonde gratitude à toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de mon mémoire. Leur aide précieuse a été essentielle à son aboutissement.

Je remercie tout particulièrement mon directeur de mémoire, Monsieur Alexandre Wallard pour sa supervision attentive, ses conseils avisés et sa réactivité tout au long de la rédaction de mon travail. Je lui suis également reconnaissante pour les cours dispensés et ses recommandations sur les axes d'amélioration de mon mémoire.

Un grand merci à Madame Gloria Dossou, maître de conférences en Sciences de Gestion. Ses cours de qualité et son encadrement ont été d'une grande aide dans mon parcours universitaire. Je lui suis reconnaissante pour le partage de ses connaissances et son expertise.

Je tiens également à exprimer ma gratitude envers tous les participants de cette étude pour leur précieuse collaboration.

Je n'oublie pas de remercier chaleureusement mes proches pour leur soutien constant dans l'élaboration de mon projet professionnel. Une pensée spéciale pour Salma, Lydia, Chaimae, Amel, Yasmine, Laila et toutes les personnes qui m'ont encouragé à donner le meilleur de moi-même.

Je souhaite également exprimer ma sincère reconnaissance envers le corps enseignant de la Faculté d'Ingénierie et de Management de la Santé (ILIS) pour leur précieux soutien tout au long de mon parcours universitaire. Leurs cours instructifs m'ont fourni une solide base de connaissances, et leurs conseils ont joué un rôle essentiel dans ma formation.

Enfin, je tiens à remercier l'ensemble des membres du jury, Monsieur Alexandre Wallard, Madame Gloria Dossou et Madame Alicia Zenoud, pour leur présence à ma soutenance de mémoire.

Table des matières

<i>Remerciements</i>	1
<i>Table des figures</i>	4
<i>Table des tableaux</i>	5
<i>Glossaire</i>	6
<i>Introduction</i>	7
Partie 1 : Revue de littérature	9
I. Présentation du cannabis à usage thérapeutique	9
1. La plante de cannabis et ses composantes.....	9
2. Les différents usages du cannabis	10
3. Évolution des usages de cannabis au travers des siècles	12
4. Focus sur l'évolution du cannabis en France	12
II. Le cannabis à usage thérapeutique, un enjeu de santé publique	13
1. Un nécessité de légaliser le cannabis à usage thérapeutique	13
2. Création d'une expérimentation française.....	16
III. Étude de la perception des médecins prescripteurs dans la légalisation du cannabis à usage thérapeutique	21
1. Retours d'expériences des médecins prescripteurs de l'expérimentation	21
2. Perception des médecins prescripteurs à partir d'exemples d'études à l'étranger	22
IV. Étude de la perception des français dans la légalisation du cannabis à usage thérapeutique	30
1. Avis du grand public français sur la légalisation du cannabis à usage thérapeutique en France	
30	
2. Perception du grand public à partir d'exemples d'études à l'étranger	32
3. Une stigmatisation perçue comme sociétale à l'égard des patients prenant du cannabis médical	34
Partie 2 : Méthodologie, analyse et résultats	38
I. Choix de la méthodologie.....	38
II. Choix de la population étudié.....	39
III. Guides d'entretiens.....	42

IV. Méthode de collecte.....	45
V. Analyse des données : la perception de la population française.....	46
1. Reconnaissance du cannabis à usage thérapeutique	46
2. Provenance des informations sur le cannabis à usage thérapeutique	48
3. Raisons en faveur de la légalisation du cannabis à usage thérapeutique.....	50
4. Causes évoquées par les participants pour expliquer le sujet tabou du cannabis thérapeutique	
53	
5. Évolution positive en France malgré son statut de stupéfiant	54
6. Stigmatisation portée à l'égard des patients prenant du cannabis médical	55
VI. Analyse de données : la perception des médecins généralistes.....	59
1. Reconnaissance des effets thérapeutiques du cannabis	60
2. Les réticences à prescrire le cannabis à usage thérapeutique parmi les médecins généralistes	
62	
3. Les attentes des médecins pour prescrire le cannabis à usage thérapeutique	64
VII. Discussions et limites	69
Partie 3 : Recommandations	70
I. Intégrer la formation du cannabis médicale dans un cursus universitaire à long terme	71
II. Recommandation : Accroître l'acceptation publique du cannabis médical au grand public et aux professionnels de santé	72
1. Le social listening comme moyen d'anticiper les stigmas	72
2. Appliquer les résultats du social listening	73
III. Promouvoir les médias traditionnels sur les résultats prometteurs de l'expérimentation.....	75
1. Communiquer par la presse médicale	75
2. Organiser des webinaires et des conférences.....	75
3. Promouvoir grâce à la télévision	76
4. Promouvoir via les réseaux sociaux et podcasts	76
Conclusion	78
Bibliographie	79
Annexes	86

Table des figures

Figure 1 : La plante de cannabis.....	9
Figure 2: Screen des enjeux de l'expérimentation présentés par l'ANSM	17
Figure 3: Screen des 5 indications thérapeutiques retenues par l'ANSM pour la prescription du cannabis médical.....	18
Figure 4: Les principaux défis de l'expérimentation	20
Figure 5: Screen d'une diapositive montrant les 2 types de médecins prescripteurs, ANSM.....	21
Figure 6: Répartition du soutien à la légalisation du cannabis à usage thérapeutique selon les profils (2021 IFPOP) [61]	31
Figure 7: La stigmatisation perçue en fonction de la famille, des amis et des professionnels de santé	35
Figure 8: La stigmatisation perçue en fonction de la famille, des amis et des professionnels de santé et de la société en générale	36

Table des tableaux

Tableau 1: Représentation des caractéristiques de l'échantillon de la population française.....	40
Tableau 2: Représentation des caractéristiques de l'échantillon des médecins généralistes.....	41
Tableau 3: Le choix des questions en fonction des thèmes retenus dans la revue de littérature (population française).....	42
Tableau 4: Le choix des questions en fonction des thèmes retenus dans la revue de littérature (médecins généralistes)	44
Tableau 5: Les autres effets thérapeutiques évoqués par les médecins généralistes	60

Glossaire

ANSM : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médical

CST : Comité scientifique temporaire

CSP : Comité scientifique pluridisciplinaire

IFOP : Institut français d'opinion publique

OFDT : Observatoire français des drogues et des tendances addictives

Introduction

82 % des Français soutiennent la légalisation du cannabis thérapeutique sur prescription médicale, selon un sondage publié par Le Figaro [1].

Cette forte approbation reflète probablement une reconnaissance croissante des bienfaits potentiels du cannabis pour la santé. Par ailleurs, on estime que 100 000 à 300 000 patients en France seraient concernés par la prescription du cannabis médical [2]. Face à cette réalité, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a initié en mars 2021 une expérimentation sur le cannabis médical. Cette initiative représentait une avancée majeure pour de nombreux patients, dans un contexte où la consommation de cannabis est sévèrement régulée par la loi du 31 décembre 1970, l'une des plus répressives en Europe [3].

En effet, ce cadre légal rigide limite l'accompagnement médical des certaines personnes malades, qui consommeraient de manière "illégale" le cannabis à des fins thérapeutiques. Ainsi, la France accuse un "retard très regrettable" et que près de cinquante pays, tels que l'Allemagne, le Royaume-Uni et le Portugal, avaient déjà autorisé l'usage thérapeutique du cannabis, chacun avec des approches très diverses. De plus, 21 pays sur 27 européens autorisent déjà le cannabis médical. Cette tendance contraste avec une tendance internationale vers des politiques plus tolérantes et pragmatiques [3].

En outre, l'intégration du cannabis à usage thérapeutique dans les systèmes de santé soulève la question de l'acceptation par les professionnels de santé de prescrire du cannabis médical. Cette problématique concerne particulièrement les médecins généralistes et les médecins hospitaliers qui détiennent l'autorité de prescription. En France, dans le cadre de l'expérimentation, seuls les renouvellements de prescriptions de cannabis peuvent être effectués par les médecins traitants ; ils ne sont pas autorisés à initier ces prescriptions [4]. Par conséquent, l'objectif premier de ce mémoire sera d'explorer la perception des médecins prescripteurs sur la décision de prescrire du cannabis médical.

Par ailleurs, le système de santé inclut également les usagers français, et il serait essentiel d'explorer leur perception concernant la possibilité de prescrire du cannabis à des fins thérapeutiques. En effet, étant donné que le cannabis est classé comme

stupéfiant en France et dans la plupart des pays, cela pose la question de la stigmatisation sociale des patients à qui du cannabis médical pourrait être prescrit. Ainsi, cela souligne l'importance d'explorer en détail les raisons sous-jacentes qui motivent leur soutien à la prescription de cannabis à des fins thérapeutiques et le risque de stigmatisation des patients qui pourraient se le faire prescrire. On pourrait alors se demander :

En quoi l'étude de la perception du cannabis à usage thérapeutique des médecins prescripteurs et des usagers français répond-elle à un enjeu de santé publique ?

Dans la première partie de ce travail, une revue de littérature approfondie présentera la plante de cannabis, ses usages historiques et sa réglementation pour aborder le cannabis thérapeutique comme un enjeu de santé publique en France. Une analyse des études scientifiques internationales sur la perception du cannabis thérapeutique permettra d'émettre des hypothèses pour le contexte français. Dans la seconde partie, une enquête de terrain approfondira la compréhension des perceptions des usagers français et des médecins prescripteurs. Enfin, la dernière partie analysera les données collectées pour discuter des principaux enjeux liés à la légalisation du cannabis thérapeutique et proposer des recommandations basées sur les résultats obtenus.

Partie 1 : Revue de littérature

I. Présentation du cannabis à usage thérapeutique

1. La plante de cannabis et ses composantes

Le cannabis est une plante annuelle appartenant à la famille des Cannabaceae. Cette famille comprend environ dix genres, dont le Cannabis sativa L. et le genre Humulus. Il existe une divergence parmi les spécialistes concernant la classification exacte de l'espèce. Selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), le cannabis est considéré comme une plante monospécifique [5], ce qui signifie qu'il est classifié sous une seule espèce, Cannabis sativa L., décrite par Carl Linné en 1753.



Figure 1 : La plante de cannabis

Pour appréhender l'intérêt thérapeutique du cannabis, il est indispensable de comprendre sa composition, complexe et diversifiée. La plante renferme de nombreux composés chimiques actifs, parmi lesquels **les cannabinoïdes et les terpènes** sont les plus significatifs. Les cannabinoïdes, en particulier, ont capté l'attention de la communauté médicale en raison de leur présence dans les traitements. Ainsi, on parle de « traitement à base de cannabis » ou, plus précisément, de « traitement contenant des cannabinoïdes ». Ces substances interagissent avec le système endocannabinoïde du corps humain, jouant un rôle crucial dans la régulation de divers processus physiologiques comme la douleur, l'inflammation, l'appétit, le sommeil et l'humeur et la mémoire.

On va ainsi retrouver deux types de cannabinoïdes [6] :

- **Phytocannabinoïdes** : Ce sont les cannabinoïdes produits naturellement par la plante de cannabis. Les plus connus parmi eux sont le tétrahydrocannabinol (THC) et le cannabidiol (CBD). Le THC est le principal composant psychoactif du cannabis, responsable des effets euphoriques ou « high ». Il a également des

propriétés analgésiques, anti-inflammatoires et antiémétiques (source rui). Le CBD, quant à lui, ne produit pas d'effets psychoactifs mais est reconnu pour ses propriétés médicinales, notamment son potentiel anti-inflammatoire, anticonvulsivant et anxiolytique (source).

- **Endocannabinoïdes** : Ce sont des cannabinoïdes produits naturellement par le corps humain. Ils jouent un rôle dans le maintien de l'homéostasie interne en interagissant avec les récepteurs cannabinoïdes du système endocannabinoïde. Les deux endocannabinoïdes les plus étudiés sont l'anandamide et le 2-arachidonoylglycérol (2-AG)

Plusieurs autres cannabinoïdes, tels que le cannabinol (CBN), suscitent également un intérêt croissant parmi les chercheurs pour leur potentiel thérapeutique. Les terpènes, présents dans de nombreuses plantes, jouent un rôle important dans l'arôme et le goût distinctifs de chaque variété de cannabis. En plus de leur contribution au profil olfactif, ils peuvent avoir des effets synergiques avec les cannabinoïdes, influençant ainsi les effets globaux du cannabis. L'étendue des bienfaits thérapeutiques du cannabis reste encore à explorer en détail. Nous sommes probablement aux prémices de la découverte de preuves scientifiques solides.[7]. Pour éviter toute confusion et favoriser la recherche sur le cannabis médical, il est crucial de distinguer les différents usages de la plante.

En 2019, les experts de l'Organisation mondiale de la santé avaient souligné, dans un rapport, les effets potentiellement bénéfiques du cannabis médical tout soulignant la nécessité de disposer de données supplémentaires pour une "évaluation complète" [8]. *"L'usage thérapeutique du cannabis a montré des résultats positifs et une absence d'effets secondaires importants dans le traitement de la perte d'appétit liée au VIH/sida, des douleurs chroniques, de la maladie de Crohn, du diabète neuropathique, des douleurs neuropathiques, des migraines et des céphalées en grappe" ..*

2. Les différents usages du cannabis

a. L'usage médical du cannabis

L'utilisation du terme « médical » indique que les produits sont prescrits pour prévenir, traiter ou soulager les symptômes d'une maladie, entrant ainsi dans le domaine des soins de santé avec des exigences strictes en matière de qualité et de sécurité [9],

[10]. Pour garantir ces normes, un contrôle rigoureux de la production et de la distribution des traitements est nécessaire, excluant ainsi toute vente libre du produit.

Par ailleurs, il existe une confusion autour de la définition du cannabis thérapeutique ou à usage thérapeutique et le cannabis médical [11], [12]. Pour des raisons de sémantique, le CSST (Comité Scientifique Spécialisé Temporaire : organisme étudiant les questions spécifiques en matière de santé publique et de réglementation des produits thérapeutiques, comme le cannabis à usage médical) utilisera désormais l'expression « cannabis médical » plutôt que « cannabis thérapeutique ». Le terme « thérapeutique » met l'accent sur la finalité de son utilisation, à savoir le soulagement de la souffrance. En revanche, le terme « médical » est plus général et inclut l'aspect thérapeutique, mais impose également un cadre spécifique [13].

Deux autres termes sont couramment rencontrés, souvent mentionnés dans les rapports intermédiaires de la mission d'information sur la réglementation et l'impact des différents usages du cannabis, sont le « chanvre bien-être » et le « cannabis récréatif ». (site de rapport)

b. Le cannabis « bien-être »

Depuis 2018, de nombreux CBD shops [14] ont émergé en France, vendant des produits à base de Cannabidiol, tels que des fleurs, infusions, chocolats, boissons et bonbons. Contrairement au THC, le CBD est non-addictif, selon l'OMS. Malgré cela, certains entrepreneurs ont été confrontés à des fermetures administratives et des accusations de trafic de stupéfiants en raison de la réglementation française stricte, qui diffère de la législation européenne autorisant certains usages commerciaux du cannabis avec un taux de THC limité à 0,3%. L'affaire Kanavape [15] a marqué un tournant lorsqu'en 2020. La Cour de justice de l'Union Européenne a relaxé les accusés et a obligé la France à modifier sa réglementation, permettant ainsi la prolifération des boutiques de CBD en France. Il est ainsi important de bien différencier le CBD bien-être du cannabis médical, car ce sont des produits distincts. **Une distinction claire est nécessaire pour éviter toute confusion.**

c. Le cannabis à usage récréatif

Depuis le dictionnaire Larousse [16], l'usage récréatif se définit comme la consommation de substances psychoactives, licites ou illicites, pour leurs effets euphorisants et désinhibants, souvent liés à une forte concentration en THC. Cet

usage, motivé par la recherche d'effets psychotropes ou des raisons de sociabilité, implique principalement la consommation de cannabis sous forme de fleurs ou de résine fumées en France. Le THC, responsable des effets addictifs et psychoactifs, classe le cannabis parmi les stupéfiants, interdisant ainsi sa commercialisation et sa consommation. Il est crucial de distinguer l'usage récréatif, qui cherche des sensations d'euphorie et de désinhibition, de l'usage médical et bien-être du cannabis, pour clarifier les différentes réglementations et usages.

3. Évolution des usages de cannabis au travers des siècles

En France, le cannabis est classé comme un stupéfiant et est illégal, bien que des recherches médicales sur ses propriétés thérapeutiques aient commencé dans les années 1960. Historiquement, le cannabis a été utilisé à des fins médicales depuis environ 2700 ans avant notre ère en Chine [17], avec des figures comme l'empereur Shen Nung et le médecin Hua Tuo reconnaissant ses propriétés thérapeutiques. Au Moyen Âge, il a été introduit au Proche-Orient et recommandé par des savants comme Rhazès et Avicenne, malgré l'opposition de l'Église au XIIe siècle. Au XVIe siècle, il a regagné en popularité en Occident pour des applications industrielles, et a été cultivé en Amérique latine par les Espagnols et les Portugais. Le commerce triangulaire des XVIIe et XVIIIe siècles a facilité l'importation de cannabis africain, en particulier vers le Brésil, tandis qu'en France, la culture du chanvre était une activité agricole notable, avec un décret en 1802 interdisant son exportation vers l'Allemagne et la Suisse pour en préserver la disponibilité.

4. Focus sur l'évolution du cannabis en France

a. Influence de la législation internationale en France (début XXe siècle)

Au XXe siècle, la France a été influencée par le mouvement international de prohibition du cannabis, notamment en raison de l'augmentation de sa consommation en Algérie Française, souvent associée à des crimes [18]. Cependant, celle-ci avait déjà commencé à légiférer contre l'usage du cannabis avant cette pression internationale. En 1916, une loi a été promulguée pour réguler l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses, incluant l'opium, la cocaïne et le cannabis, visant principalement la consommation non médicale de haschich.

b. Législation de l'après-guerre (XXe siècle)

Depuis le 31 décembre 1970, la loi n°70-1320, axée sur la lutte contre la toxicomanie et la répression du trafic et de l'usage illicite de substances vénéneuses, est en vigueur en France. Cette législation se concentre davantage sur les individus que sur la substance elle-même, contraignant les personnes dépendantes au cannabis à l'abstinence sans alternatives thérapeutiques, les considérant à la fois comme délinquants et patients nécessitant un traitement [19]. En 1990, les conventions internationales sur les drogues sont intégrées au droit français, interdisant la consommation de cannabis et définissant les sanctions pour le transport, le commerce et la consommation de stupéfiants.

c. Évolutions récentes et expérimentation médicale (XXIe siècle)

Au début du XXIe siècle, bien que la législation française reste stricte concernant le cannabis récréatif, le débat sur l'usage médical du cannabis gagne en visibilité. En 2013, la commercialisation de médicaments contenant du cannabis, comme le Sativex, [20] est autorisée, mais sa mise à disposition effective reste limitée. En mars 2021, la France a lancé une expérimentation sur l'usage médical du cannabis, prévue pour durer initialement deux ans, visant à évaluer l'efficacité et la sécurité de l'usage médical du cannabis dans le traitement de pathologies sévères comme certaines formes d'épilepsies, des douleurs neuropathiques, en soins palliatifs ou pour la sclérose en plaques.

II. Le cannabis à usage thérapeutique, un enjeu de santé publique

1. Un nécessité de légaliser le cannabis à usage thérapeutique

a. Réflexions autour de la légalisation en France

La légalisation du cannabis à usage thérapeutique a été source de beaucoup de débats aussi bien dans la communauté scientifique, médicale que politique [21]. Pourtant en 2019, les experts de l'Organisation mondiale de la santé avaient déjà souligné, dans un rapport, les effets potentiellement bénéfiques du cannabis médical. En 2017, les académies américaines de sciences, d'ingénierie et de médecine avaient également rapporté des résultats prometteurs concernant les bienfaits du cannabis à usage médical [22]. "Le Comité a réuni des éléments montrant que les patients traités

avec du cannabis ou des cannabinoïdes avaient davantage de chances de connaître une réduction significative des symptômes" s'agissant des douleurs chroniques chez l'adulte", soulignait leur rapport, qui mettait également en évidence une "efficacité" dans le traitement des vomissements induits par la chimiothérapie ou des spasmes causés par la sclérose en plaques.

En effet, de nombreux enjeux économiques, politiques et de santé publique se questionnent autour de cette légalisation. Ainsi, en 2020 l'Assemblée nationale a créé une mission d'information sur les usages du cannabis, impliquant des commissions permanentes afin de s'assurer qu'une expérimentation puisse être lancée par le gouvernement et réfléchir à la pérennisation du dispositif, pour sécuriser les patients et permettre le développement d'une filière française du cannabis thérapeutique. **Dans ce rapport [23], la France accuse un "retard très regrettable".** Il souligne en effet que près de cinquante pays, tels qu'Israël, l'Allemagne, le Royaume-Uni et le Portugal, avaient déjà autorisé l'usage thérapeutique du cannabis, chacun avec des approches très diverses.

b. Des patients prenant du cannabis à usage thérapeutique de manière illégale

En France, le marché français du cannabis est un des plus importants en Europe, en termes de consommation : 5 millions d'usagers dans l'année et 900 000 usagers réguliers en France [24]. Parmi les cinq millions de personnes qui consomment du cannabis en France, on trouve ainsi une partie qui l'utilise pour ses effets thérapeutiques [4]. Néanmoins, il n'existe pas de statistiques précises sur le nombre exact de ces consommateurs pour un usage thérapeutique. L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) ne fournit pas de données spécifiques sur le nombre de personnes utilisant le cannabis à des fins thérapeutiques. Selon certaines estimations relayées par certaines associations militant pour le cannabis à usage thérapeutique [25] comme Farid Ghéhiouche, porte-parole du collectif Cannabis sans frontière disait en 2012, "*peut-être un million de personnes utilisent le cannabis pour apaiser leurs douleurs*".

Par ailleurs, selon d'autres estimations des associations repris par la mission d'information, des dizaines de milliers de personnes pourraient être soulagées par le cannabis thérapeutique [23] :

- entre un tiers et la moitié des 150 000 personnes souffrant de douleurs neuropathiques sévères,
- 10 % des 6 000 malades de syringomyélie (hors causes traumatiques),
- 40 000 à 50 000 patients atteints de sclérose en plaques, et environ 30 % des épileptiques intolérants aux médicaments prescrits.

Finalement, on estime que 100 000 à 300 000 patients en France seraient concernés par la prescription du cannabis médical. D'après les travaux de Nicolas Authier, il serait question de 700 000 à 1 000 000 de patients.

c. Des patients souvent en impasse thérapeutique

D'après le rapport, [23] les pathologies pour lesquelles le cannabis suscite le plus d'espoir sont parmi les plus graves et les plus handicapantes : épilepsie sévère, douleurs neuropathiques chroniques, sclérose en plaques, pour ne citer que les principales. Ces maladies rendent la vie quotidienne insupportable en raison de l'absence de solutions thérapeutiques efficaces, justifiant ainsi l'exploration de toutes les options possibles.

L'incompréhension des patients face aux arguments contre le cannabis, qu'ils jugent erronés, doit être prise en compte. Il n'existe non plus aucun argument éthique pour interdire le cannabis à usage thérapeutique selon le comité éthique et cancer [26]. Les médicaments que les malades prennent, tels que les antidouleurs ou psychotropes, sont lourds et provoquent des addictions et des effets secondaires importants, souvent pour une efficacité minimale.

De plus, pour les enfants atteints de certaines pathologies comme l'épilepsie, les médicaments destinés aux adultes présentent des risques. Les patients soulignent que ces traitements ajoutent un fardeau supplémentaire à leur condition, rendant leur quotidien encore plus difficile. C'est pourquoi beaucoup plaignent depuis longtemps pour l'accès au cannabis thérapeutique. [27].

d. Une insécurité juridique pour ces patients

En attendant, certains se tournent vers l'automédication avec des produits non standardisés, augmentant les risques pour leur santé et les exposant aux dangers du marché noir, où la qualité des produits est incertaine. Les dispositions législatives actuelles concernant l'usage des stupéfiants, notamment l'article L. 3421-1 du code de la santé publique, prévoient que « l'usage illicite de l'une des substances ou plantes

classées comme stupéfiants est puni d'un an d'emprisonnement et de 3 750 euros d'amende ». Maître Ingrid Metton, avocate [23], a confirmé les risques juridiques réels pour les personnes se procurant ou cultivant du cannabis à des fins thérapeutiques, souvent condamnées pour usage, détention et/ou autoproduction de cannabis, sans distinction entre usage récréatif et thérapeutique, même avec un dossier médical.

Les témoignages des patients révèlent des condamnations variables selon les tribunaux, certains étant compréhensifs et d'autres sévères. Par exemple, [28] un tribunal à Moulins a récemment dispensé de peine un homme atteint de cancer de la peau cultivant du cannabis pour soulager ses douleurs, le condamnant seulement à une amende de 100 euros, alors que sans justificatifs médicaux, la peine aurait été plus lourde. Cette insécurité juridique a conduit à reconsidérer le cannabis thérapeutique, menant à une expérimentation encadrée pour sécuriser l'accès, développer une filière française et fournir des données sur son efficacité et sa sécurité.

2. Crédit d'une expérimentation française

a. Préparation de l'expérimentation

En mai 2018, Agnès Buzyn, [29] qui était encore ministre de la Santé, a reconnu que la France était également en retard sur la question du cannabis médical. Elle a donc initié une mission pour évaluer les connaissances sur le sujet. En septembre 2018, l'ANSM a formé un comité scientifique temporaire (CST), composé de médecins, sociologues et représentants d'associations d'usagers, pour « évaluer la pertinence et la faisabilité de l'accès au cannabis thérapeutique en France ».

Le comité s'est concentré exclusivement sur la plante de cannabis, **excluant les spécialités pharmaceutiques déjà autorisées**. Après avoir étudié la littérature et les législations des pays ayant légalisé le cannabis médical, le CST a conclu en décembre 2018 qu'il serait approprié de permettre l'usage thérapeutique du cannabis pour certains patients dans des conditions cliniques spécifiques. Validant les conclusions du CST, l'ANSM a recommandé de mener une expérimentation sur l'accès au cannabis à usage thérapeutique, visant à évaluer le circuit de prescription et de délivrance, ainsi que l'adhésion des professionnels de santé et des patients. Le cannabis sera prescrit par un médecin et délivré par un pharmacien. Un objectif secondaire est de collecter les premières données françaises sur l'efficacité et la sécurité du cannabis thérapeutique.

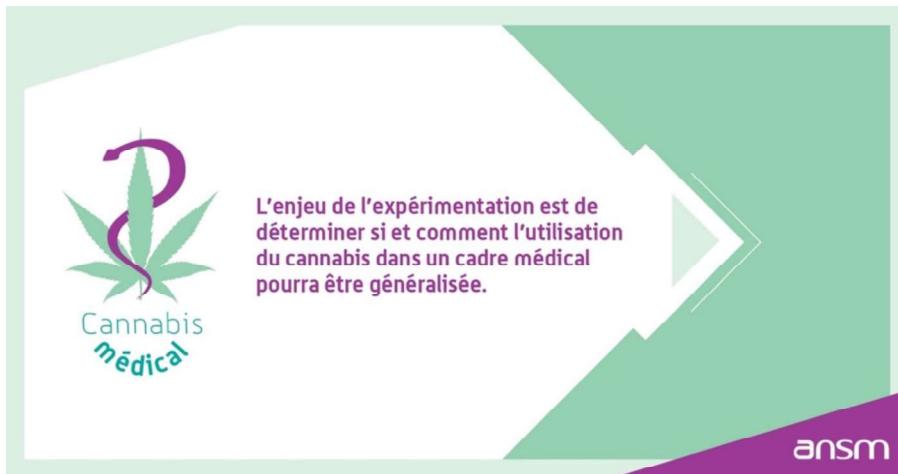


Figure 2: Screen des enjeux de l'expérimentation présentés par l'ANSM

L'ANSM a défini l'expérimentation comme un test en conditions réelles d'une nouvelle politique publique, requérant trois conditions : définition d'un objectif et d'une hypothèse, caractère temporaire, et évaluation pour éclairer la décision publique. Dès janvier 2019, l'ANSM a consulté des professionnels de santé et des représentants d'associations de patients pour élaborer le rapport "Projet d'expérimentation".

Un comité scientifique pluridisciplinaire (CSP) [30] a été nommé pour superviser et évaluer l'expérimentation, couvrant les médicaments utilisés, la formation des professionnels de santé, et le registre de suivi des patients. Ce comité est chargé de la mise en œuvre et de l'évaluation de l'expérimentation, couvrant :

- Les médicaments utilisés (indications thérapeutiques, formes pharmaceutiques, conditions de prescription et de dispensation, suivi des patients) ;
- Le contenu de la formation destinée aux professionnels de santé (médecins, pharmaciens) et les informations pour les patients ;
- Le contenu du registre de suivi des patients

b. Cadre brève de l'expérimentation

Pathologies concernées

Dans le cadre de l'expérimentation des médicaments à base de cannabis, les critères d'inclusion et de non-inclusion des patients sont strictement définis. Ces derniers sont relevés dans la figure ci-dessous [31] :

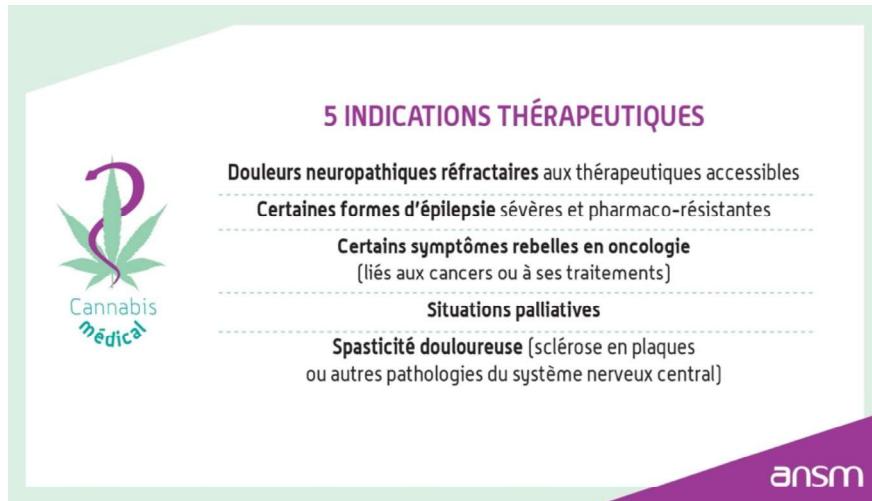


Figure 3: Screen des 5 indications thérapeutiques retenues par l'ANSM pour la prescription du cannabis médical

Les médicaments fournis

Ensuite, les médicaments à base de cannabis doivent suivre le modèle allemand avec trois ratios de THC et CBD [32] : dominant en THC, équilibré, et dominant en CBD. Les fournisseurs, tenus de respecter les normes EU-GMP, doivent livrer les produits dans leur conditionnement final, prêt à l'emploi, et en assurer la pharmacovigilance.

Prescription et délivrance

La prescription et la délivrance des médicaments sont réglementées, et les patients peuvent accéder au traitement sans être en impasse thérapeutique. L'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) doit être informée de tous les effets indésirables. Les traitements sont gratuits pour les patients inclus, et un suivi rigoureux est mis en place pour évaluer les bénéfices et les risques, assurer la sécurité et l'efficacité des traitements, et adapter les pratiques selon les résultats obtenus.

Prérequis et procédures pour les professionnels de santé

Pour participer à l'expérimentation du cannabis thérapeutique, les professionnels de santé doivent être volontaires et suivre une formation en e-learning de 2h30,

fournissant des connaissances essentielles sur le cannabis [33]. Cette formation, initialement réservée à 4500 médecins et pharmaciens des établissements de référence, s'étendra progressivement aux médecins libéraux et pharmaciens d'officine. Elle inclut des chapitres spécifiques pour les médecins et pharmaciens concernant la prescription et la délivrance, ainsi que des ressources complémentaires comme des fiches techniques.

Procédures de prescription et de dispensation

La prescription initiale est réservée aux médecins formés des établissements de référence et doit être effectuée sur une ordonnance sécurisée, limitant la quantité prescrite à vingt-huit jours de traitement. Ensuite, **les patients peuvent choisir leur médecin traitant pour renouveler la prescription à condition de suivre la formation obligatoire par l'ANSM.** [33]. La première dispensation est réalisée par un pharmacien formé dans une pharmacie de l'établissement de référence, avec des contrôles rigoureux des attestations et inscriptions du patient et du prescripteur. Le stockage du cannabis doit se faire dans une armoire ou un coffre fermé à clé.

Inclusion et suivi des patients

Les patients éligibles peuvent participer en s'adressant à une structure de référence où un médecin formé les informe des conditions et obtient leur consentement, inscrit dans le RECANN [34]. Ils reçoivent une attestation d'inclusion et une prescription de cannabis thérapeutique. Le suivi médical inclut des consultations complexes par le médecin de référence à des intervalles précis pour renouveler l'ordonnance et évaluer le traitement, ainsi que des consultations simples par les médecins libéraux pour renouveler l'ordonnance et discuter avec les patients. Les patients doivent toujours présenter leur attestation d'inclusion pour détenir et transporter le cannabis légalement.

c. Résultats prometteurs de l'expérimentation

[35] Les expérimentations en cours sur 1900 patients montrent des résultats prometteurs, avec une publication prévue fin 2025. Selon le Pr Nicolas Authier, président du comité scientifique temporaire de l'ANSM, environ 40 % des patients ont ressenti un soulagement et une amélioration significative de leur qualité de vie. Le Dr Pascal Douek, atteint de sclérose en plaques, a témoigné que le cannabis a considérablement soulagé ses douleurs et spasticités, et Laure Copel, cheffe du

service de soins palliatifs, a noté que le cannabis a amélioré 7 des 11 symptômes chez les patients, permettant à beaucoup de réduire la prise d'opiacés. L'ANSM a annoncé que des médicaments à base de cannabis seront disponibles en France en 2025, principalement sous forme d'huiles et de capsules. Cependant, l'inclusion des fleurs de cannabis fait débat en raison de leur forte concentration en THC et des craintes de détournement pour usage récréatif, conduisant à leur exclusion des expérimentations.

Finalement, les données des deux premières années ont été évaluées et montrent une efficacité maintenue dans toutes les indications de l'expérimentation, ainsi qu'un circuit de prescription sécurisé. La loi de financement de la sécurité sociale pour 2024 prévoit de généraliser l'usage médical du cannabis. Elle définit un statut pour les médicaments à base de cannabis et la délivrance d'autorisations par l'ANSM pour une période de 5 ans. Ainsi, ces médicaments seront accessibles sur prescription médicale pour des indications spécifiques évaluées lors de l'expérimentation.

d. Défis rencontrés lors de l'expérimentation

Les intégrations et les sorties de patients ont été relativement constantes au cours de l'année. Bien que 3000 places aient été prévues, la demande élevée des patients n'a pas été entièrement satisfaite pour plusieurs raisons principales [36] [37] [2] [13]:

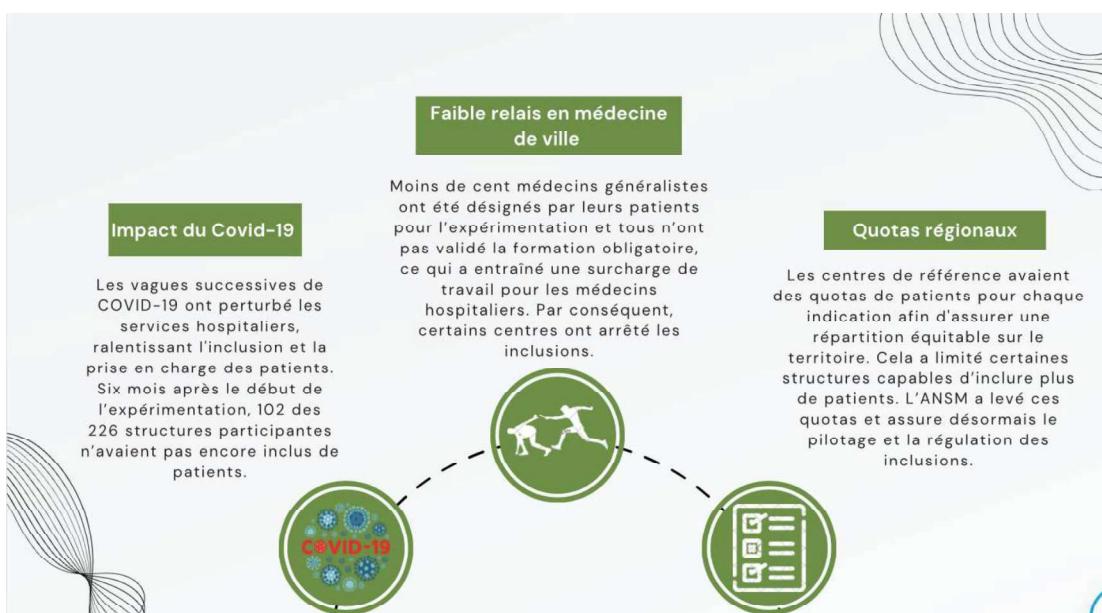


Figure 4: Les principaux défis de l'expérimentation

III. Étude de la perception des médecins prescripteurs dans la légalisation du cannabis à usage thérapeutique

1. Retours d'expériences des médecins prescripteurs de l'expérimentation

Il est intéressant d'étudier le retour des médecins prescripteurs de l'expérimentation pour pouvoir comprendre la perception de ces derniers dans la légalisation du cannabis à usage thérapeutique. L'expérimentation a mis en lumière plusieurs défis majeurs. Lors de sa première réunion en juin 2021, le CST a immédiatement abordé les problèmes identifiés, notamment le manque de relais en médecine de ville, considéré comme un obstacle majeur [38].



Figure 5: Screen d'une diapositive montrant les 2 types de médecins prescripteurs, ANSM

De plus, les consultations de suivi, qui durent plus d'une heure, surchargent les médecins hospitaliers (spécialistes), déjà occupés par leurs obligations quotidiennes. Les rapports du CST et de l'ANSM suggèrent que l'inclusion initiale par des structures de référence et des médecins spécialisés est spécifique à l'expérimentation et donc temporaire. En France, entre 150 000 et 300 000 patients, voire même 1 000 000 pourraient potentiellement être traités par du cannabis à usage thérapeutique. [13]. Cependant, en mai 2022, seuls 459 médecins hospitaliers avaient validé la formation, insuffisant pour garantir une prise en charge égale à chaque patient, nécessitant l'élargissement du système d'inclusion à d'autres médecins.

Un sondage auprès de 347 médecins hospitaliers a révélé que seulement 23 % ont répondu, indiquant que la formation et les quizz étaient trop longs et complexes, surtout avec les contraintes du COVID et des activités courantes. [13]. En réponse, le

CST a réduit la formation d'une heure, rendant certains modules facultatifs tout en maintenant obligatoires ceux relatifs à la prescription pour les médecins et à la dispensation pour les pharmaciens, et a simplifié le quizz.

Pour pallier ces défis, le CST a mis en place des initiatives pour motiver les médecins à échanger, notamment par le biais de webinars [13]. Le premier, en octobre 2021, a rassemblé plus de trois cents médecins pour faire le point sur l'expérimentation et encourager les échanges sur les réussites et obstacles rencontrés. Des webinars spécifiques à chaque indication seront également organisés par l'ANSM à la demande des médecins. Pour promouvoir l'expérimentation auprès des médecins, la presse spécialisée, notamment « Le quotidien du médecin », a relayé de nombreux articles d'information sur l'utilisation du cannabis, ses effets indésirables, et sa réglementation.

Concernant les médecins généralistes, ils ont trouvé les lourdeurs administratives de l'expérimentation du cannabis médical trop importantes. Par ailleurs, certains n'avaient pas assez de patients correspondant aux critères de l'étude, ce qui limitait leur participation. En outre, il y avait une certaine méfiance et frustration parmi eux. Le manque de temps, dû à une charge de travail déjà élevée, les empêchait de s'engager pleinement dans cette expérimentation, qui demandait des consultations fréquentes et prolongées tous les 28 jours pour chaque patient inclus. De plus, certains patients hésitaient à aborder le sujet avec leur médecin par crainte du jugement, ce qui a réduit le nombre de patients inscrits.[13],[2].

Pour améliorer la prise en charge, les acteurs de l'expérimentation souhaitent que la primo-prescription du cannabis médical soit réalisée à l'hôpital, avec possibilité de renouvellement par les médecins généralistes ou des spécialistes pour des patients présentant des indications spécifiques. Ils insistent également sur la nécessité de simplifier la distribution du médicament et de réduire les contraintes administratives, afin de garantir une égalité d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire français.

2. Perception des médecins prescripteurs à partir d'exemples d'études à l'étranger

Nous avons ainsi pu constater tous les obstacles que rencontrent les médecins prescripteurs dans l'intégration du cannabis à usage thérapeutique : la surcharge des

médecins hospitaliers et des médecins généralistes, le temps pour se former à la prescription du cannabis à usage thérapeutique. Mais nous ne savons rien sur leur perception du cannabis médical en tant que traitement atypique dans leur arsenal thérapeutique. Il serait ainsi intéressant d'explorer leur perception vis-à-vis de ce nouveau médicament en se basant sur ce qui a été recensé dans des pays ayant déjà légalisé le cannabis à usage thérapeutique. Ainsi, nous pourrons avancer des pistes de réflexion afin de comprendre au mieux la perception des médecins prescripteurs français et l'impact sur la prise en charge des patients prenant du cannabis médical.

a. Un intérêt croissant pour le cannabis à usage thérapeutique

Dans cette partie, nous allons ainsi tenter d'analyser les facteurs qui pourraient affecter la prescription du cannabis à usage thérapeutique par les professionnels de santé mais d'abord analysons de cette tendance de ces derniers du monde entier à soutenir la légalisation du cannabis à usage médical.

Tout d'abord, à l'échelle mondiale, la demande des professionnels de santé pour la possibilité de prescrire du cannabis à des fins thérapeutiques est importante, tout comme celle des patients. Une étude publiée dans le *Journal of Cannabis Research* [39] indique que malgré les restrictions légales, il y a un intérêt croissant pour l'exploitation thérapeutique et économique des produits à base de cannabis, motivant des débats sur la révision des restrictions légales antérieures. En 2019, les experts de l'Organisation mondiale de la santé avaient déjà souligné, dans un rapport, les effets potentiellement bénéfiques du cannabis médical. En effet, malgré l'interdiction majoritaire du cannabis en Europe, de nombreux pays opèrent une distinction entre cannabis récréatif et médical. Le cannabis médical est ainsi autorisé dans 21 des 27 États de l'Union européenne [40].

Par ailleurs, historiquement le cannabis était largement utilisé pour divers traitements thérapeutiques. Cependant, l'ère prohibitionniste a conduit à sa classification en tant que stupéfiant, ce qui a façonné la perception actuelle du cannabis comme une drogue illicite. Cette stigmatisation historique affecte significativement l'attitude des professionnels de santé envers la prescription de cannabis médical. Bien que cette association avec les stupéfiants soit une raison majeure de leur réticence, d'autres facteurs entrent également en jeu.

En France, l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) a initié l'expérimentation du cannabis médical en réponse à la demande des professionnels de santé et des patients. Toutefois, les études à grande échelle évaluant la perception des professionnels de santé sur le cannabis médical en France restent rares. Seule, [41] une étude réalisée auprès de médecins généralistes en Moselle révèle que 89% sont favorables au cannabis thérapeutique et 71% seraient prêts à le prescrire à leurs patients si cela leur était permis.

Des recherches documentaires sur PubMed et Google Scholar ont identifié des études internationales sur les connaissances et attitudes des professionnels de santé et des étudiants en médecine concernant le cannabis médical. Parmi 741 documents examinés, 40 études publiées entre 1971 et 2019 ont été retenues pour les analyses finales. Ces études montrent que 49,9% des participants soutiennent la légalisation du cannabis médical, avec une augmentation du soutien depuis 1991 [42]. Aux États-Unis, près de 2/3 des médecins soutiennent cette légalisation et reconnaissent ses qualités thérapeutiques, notamment pour soulager la douleur liée au cancer et les nausées induites par la chimiothérapie, avec un soutien particulièrement fort parmi les oncologues et hématologues [43]. En Irlande, une étude descriptive de 2017 a révélé que 58,6% des médecins généralistes soutiennent la légalisation du cannabis médical, avec une plus grande inclination parmi ceux formés en addictologie. Plus de 60% des médecins ont convenu que le cannabis pourrait jouer un rôle dans les soins palliatifs, la gestion de la douleur et le traitement de la sclérose en plaques (SEP) [44].

Pistes de réflexion pour étudier la perception française des médecins prescripteurs :
Quels effets thérapeutiques reconnaissent les médecins prescripteurs français ? Les spécialités sont-ils plus aptes à prescrire le cannabis médical ?

b. Difficulté à se détacher de l'image d'un stupéfiant

Bien que plus de 2000 professionnels de santé aient été formés en France grâce à cette expérimentation, Nicolas Authier souligne que beaucoup restent réticents à se former, associant encore le cannabis à une drogue de rue. « *Nous avons réussi à former plus de 2000 professionnels de santé, se félicite Nicolas Authier, mais le cannabis suscite encore des craintes. Pourtant, son utilisation n'est pas plus contraignante que celle des somnifères ou des anxiolytiques. L'accessibilité ne pourra découler que de cette acceptation* », ajoute-t-il [35].

C'est aussi encore le cas dans d'autres pays comme au Royaume-Uni; malgré la légalisation de la prescription de cannabis en 2018, [45] [46] de nombreux médecins restent réticents à l'adopter, souvent en raison d'une association persistante du cannabis à une drogue illicite. Certains professionnels de santé, mal informés ou influencés par des préjugés, vont jusqu'à être obstructifs, refusant de discuter des traitements au cannabis ou de réduire les prescriptions de médicaments traditionnels aux effets secondaires graves. Par exemple, des patients ont rapporté que leurs médecins généralistes qualifiaient incorrectement le cannabis de "substance illicite", préférant prescrire des antidépresseurs, ce qui engendre frustration et rejet chez les patients qui bénéficient du cannabis.

Cette réticence est souvent renforcée par des constructions sociales et narratives prohibitionnistes, largement propagées par les médias et soutenues par des politiques restrictives comme la loi britannique de 1971 sur les abus de drogues. Par ailleurs, en Nouvelle-Zélande, les médecins montrent également une réticence à prescrire du cannabis médical, citant des préoccupations concernant le manque de preuves solides et la formation insuffisante sur les dosages et les méthodes d'administration. Les médecins manquent souvent de confiance pour prescrire ce traitement en raison de l'historique du cannabis en tant que substance illicite.[47]

Aux États-Unis, en particulier au Michigan, [48] de nombreux médecins hésitent à autoriser l'utilisation du cannabis médical en raison d'un manque de formation formelle et de connaissances sur ses effets. Seuls environ un tiers des médecins dans une étude ont recommandé le cannabis médical à leurs patients, et seulement 10 % ont signé un formulaire d'autorisation. Cette réticence est en grande partie due aux messages reçus pendant leur formation médicale, souvent influencés par la "guerre contre la drogue", qui associaient le cannabis à une drogue de passage sans bénéfice médical.

Pistes de réflexion pour étudier la perception française des médecins prescripteurs :

Les médecins prescripteurs français associent-ils le cannabis encore à une drogue de rue ? Est-elle un frein à la prescription ? Peut-elle affecter la prise en charge des patients ?

c. Des connaissances insuffisantes pour prescrire correctement le cannabis médical

Connaissances sur les aspects générales du cannabis

Parmi les pays qui ont légalisé le cannabis thérapeutique (Netherlands, Italy, Canada, Australia) [49], une étude a révélé les différentes problématiques auxquelles font face généralement les professionnels de santé : En général, une proportion significative de médecins admet manquer de connaissances sur le cannabis médical, y compris sur ses effets bénéfiques et indésirables, et exprime un manque de confiance à l'utiliser dans leur pratique médicale. Malgré cela, une large majorité continue de le prescrire.

Par ailleurs dans l'État du Michigan, aux États-Unis, où le cannabis médical est légal depuis 11 ans et le cannabis récréatif depuis 6 mois [48]. Les résultats montrent que le niveau moyen de connaissances des médecins sur le cannabis médical est modéré, avec un score moyen de 58 % de réponses correctes. Bien que 73 % des participants connaissaient l'existence du système endocannabinoïde et que 84 % savaient que le THC est responsable des effets psychotropes.

Faibles connaissances sur les doses de THC et CBD pour prescrire

D'après l'étude basée Netherlands, Italy, Canada, Australia, 78% des médecins étaient peu à l'aise pour indiquer le dosage, la fréquence et la méthode d'administration des prescriptions de cannabis [49]. Au Michigan [48], les connaissances sur d'autres aspects des cannabinoïdes de la part des médecins comme les doses efficaces de THC et de CBD, étaient beaucoup plus faibles, avec des taux de réponses correctes. De plus, les médecins ayant poursuivi des études autonomes ou assisté à des conférences sur le cannabis médical présentaient des niveaux de connaissances plus élevés que ceux n'ayant reçu aucune formation. Malgré cela, de nombreux médecins se sentaient encore mal à l'aise d'intégrer le cannabis dans les traitements de leurs patients. L'étude souligne la nécessité de fournir une formation continue et des ressources éducatives sur le cannabis médical pour combler les lacunes actuelles.

Des spécialistes plus enclins à prescrire que les médecins généralistes

Plusieurs études montrent que les spécialistes sont souvent plus à l'aise pour prescrire du cannabis médical que les médecins généralistes. Les médecins ayant une formation spécialisée, notamment en oncologie et en médecine de la douleur, sont

plus enclins à prescrire du cannabis médical et se sentent plus compétents pour le faire. Ces spécialistes sont plus exposés aux bénéfices potentiels du cannabis dans le traitement des douleurs chroniques et des symptômes liés au cancer, ce qui augmente leur confiance en sa prescription.[49]

En Australie, une étude a révélé que 52,3 % des généralistes se sentent à l'aise pour discuter du cannabis médical avec leurs patients, mais seulement 22,6 % estiment avoir une connaissance adéquate de son utilisation clinique. En revanche, les médecins spécialistes qui ont prescrit du cannabis médical rapportent une plus grande connaissance perçue et se sentent plus compétents pour le prescrire. Cela souligne l'importance de la formation continue pour les médecins généralistes afin de réduire les lacunes de connaissances et d'augmenter la confiance dans la prescription de cannabis médical.[50]

Pistes de réflexion pour étudier la perception française des médecins prescripteurs :

- Les spécialistes en France, notamment en oncologie et en médecine de la douleur, se sentent-ils plus compétents pour prescrire du cannabis médical comparativement aux médecins généralistes ?
- Quelles sont les principales barrières identifiées par les médecins français concernant l'intégration du cannabis médical dans leurs pratiques cliniques ?
- Dans quelle mesure les médecins généralistes français se sentent-ils à l'aise pour discuter du cannabis médical avec leurs patients ?
- L'expérimentation mise en place en France pourrait-elle contribuer à lever le manque de connaissances insuffisantes (dosage, fréquence, méthode d'administration selon les médecins prescripteurs français ?

d. Un frein dû au manque de preuves robustes à grande échelle

Même lorsqu'on légalise le cannabis à usage thérapeutique, les médecins peuvent être réticents à prescrire du cannabis médical, principalement en raison du manque de preuves robustes issues d'études à grande échelle. Une étude canadienne a révélé que, bien que le cannabis puisse offrir un soulagement lorsque les thérapies conventionnelles échouent, le manque de données cliniques solides sur ses risques et bénéfices rend difficile pour les médecins de conseiller correctement leurs patients. Les produits à base de cannabis n'ont pas subi les mêmes essais rigoureux que les

autres médicaments pharmaceutiques, ce qui ajoute à la prudence des médecins dans leur prescription [51] [52] [53]. Il est aussi important de noter que les études en double aveugle avec un placebo, utilisées pour vérifier l'efficacité des médicaments traditionnels, offrent une bonne puissance statistique mais produisent des résultats limités lorsqu'il s'agit de traitements aussi personnalisés que le cannabis. Chaque patient ayant besoin d'une variété spécifique de cannabis ou d'un ratio particulier de cannabinoïdes, il n'est pas surprenant que les résultats soient généralement peu significatifs par rapport au placebo [13].

Aussi, au Royaume-Uni malgré la légalisation du cannabis médical, la majorité des médecins restent hésitants à le prescrire en raison d'une combinaison de manque de formation spécifique sur le cannabis médical et de faibles preuves cliniques sur son efficacité. Le Royal College of Physicians souligne que les preuves actuelles concernant les avantages du cannabis pour la douleur chronique, par exemple, sont faibles par rapport aux risques potentiels, ce qui dissuade les médecins de le recommander largement [54].

Aux États-Unis, la situation est similaire. Bien que de nombreux États aient légalisé le cannabis médical, les médecins restent méfiants en raison du manque de recherche approfondie et des réglementations conflictuelles. La disponibilité de recherches limitées et la complexité des lois entourant le cannabis ajoutent à l'incertitude des professionnels de la santé, les empêchant de prescrire en toute confiance ce traitement à leurs patients [55].

Pistes de réflexion pour étudier la perception française des médecins prescripteurs :

- Les médecins prescripteurs français évoquent-ils le manque de preuves robustes à grande échelle du cannabis médical ?
- L'expérimentation permettra-t-elle de rassurer les médecins prescripteurs français concernant le manque de preuves robustes à grande échelle ?

e. Un besoin de formation manquant malgré la législation en vigueur

Les études montrent un décalage notable entre les politiques de légalisation du cannabis médical et les connaissances des professionnels de santé concernant son utilisation thérapeutique. Si l'on reprend dans l'État du Michigan [48], aux États-Unis, où le cannabis médical est légal depuis 11 ans, cela a mis en évidence que la formation

des médecins sur le cannabis médical reste insuffisante, notamment en ce qui concerne les dosages et les effets thérapeutiques appropriés [21].

Aussi, après la légalisation du cannabis médical au Royaume-Uni en novembre 2018, les prescriptions par le National Health Service (NHS) sont restées extrêmement faibles. Environ un an après la légalisation, seulement 14 prescriptions avaient été délivrées. Cette faible adoption est principalement attribuée à la réticence des médecins, causée par une stigmatisation persistante et un manque de formation adéquate sur les bénéfices médicaux du cannabis. En 2023, le NHS n'a délivré que moins de cinq prescriptions de produits à base de cannabis non licenciés par mois. Cela est principalement dû au manque de preuves issues d'essais cliniques randomisés pour ces produits, freinant ainsi leur prescription par les médecins du NHS. En revanche, le marché privé a connu une croissance significative avec plus de 140 000 items de prescription dispensés entre 2018 et 2022 [56].

Finalement, en France, une partie des médecins n'est pas encore favorable à la prescription du cannabis médical, selon les membres du CSST. [57]. En effet, les médecins doivent être rassurés pour pouvoir prescrire correctement du cannabis médical. Ainsi, l'expérimentation vise à les sécuriser grâce aux données sur la manière de prescrire, mais surtout à garantir que sa légalisation sera très encadrée. Les autorités sanitaires espèrent que cette expérimentation convaincra davantage de médecins de prescrire du cannabis médical en leur fournissant les connaissances nécessaires pour le faire en toute sécurité et efficacité.

Conclusion :

Pour conclure, lorsqu'on prend du recul par rapport à la littérature scientifique, il apparaît clairement qu'il y a **un intérêt croissant de la part des professionnels de santé pour les effets thérapeutiques du cannabis dans le monde et en France**. Cet intérêt est particulièrement notable chez les médecins spécialisés, comme les oncologues et les hématologues, qui reconnaissent ses avantages pour le soulagement de la douleur et des symptômes associés aux traitements du cancer. Cependant, malgré cette tendance positive, de nombreux médecins manquent encore de connaissances adéquates sur la manière de prescrire le cannabis médical, notamment en ce qui concerne le dosage, la fréquence et les méthodes d'administration malgré la légalisation du cannabis médical en vigueur. Ce manque de

confiance souligne un besoin urgent de formations spécifiques pour les rassurer dans leur pratique.

C'est pourquoi en France, le comité a revu plusieurs fois leur mode de formation et n'a pas hésité à promouvoir aux médecins la possibilité de se former à la prescription du cannabis à usage thérapeutique. Par ailleurs, ce n'est pas la seule raison qui les freine à prescrire, en effet certains professionnels évoquent le manque d'études à grande échelle ou des méthodologies faibles qui les laissent à croire que le cannabis à usage thérapeutique n'est pas concluant en termes de résultats. L'expérimentation pourrait ainsi les rassurer en voyant des résultats positifs sur les améliorations cliniques de ces patients.

Aussi, la stigmatisation persistante du cannabis en tant que substance illicite continue également de freiner sa prescription. Ce problème est exacerbé par des préjugés historiques et des régulations restrictives qui compliquent davantage l'adoption du cannabis médical dans les pratiques cliniques courantes. En outre, lors de l'expérimentation en France, le nombre de relais en ville par les médecins généralistes était faible, ce qui indique une réticence à s'engager dans cette nouvelle modalité de traitement. Pour surmonter ces obstacles, il est crucial de développer des programmes de formation continue et de sensibilisation, ainsi que de revoir les politiques publiques afin de favoriser une perception plus informée et positive du cannabis médical parmi les professionnels de santé.

IV. Étude de la perception des français dans la légalisation du cannabis à usage thérapeutique

1. Avis du grand public français sur la légalisation du cannabis à usage thérapeutique en France

Étudier la perception du grand public sur le fait de consommer du cannabis dans un usage thérapeutique est crucial. La manière dont un traitement est perçu peut influencer significativement son acceptation et son efficacité. Si le cannabis médical est associé à des stigmates ou controverses, cela peut engendrer une gêne chez le patient et affecter son utilisation. En effet, il est bien documenté que la stigmatisation peut réduire l'utilisation des services de santé et avoir un impact négatif sur le traitement. [58]. Elle peut également entraîner un stress chronique et de l'anxiété, en

plus de problèmes mentaux et physiques subséquents, pouvant amener les individus à se sentir isolés et retirés, limitant ainsi l'accès aux soins [59].

Néanmoins, selon un sondage réalisé par l'Ifop (l'institut français d'opinion publique français) en 2020, 82 % des Français se déclarent favorables à la légalisation du cannabis à usage thérapeutique sur ordonnance médical. Ce soutien croissant est notable, passant de 71 % en 2018 à 82 % en 2020 [60]. Cette tendance montre une évolution positive et une acceptation accrue de l'usage thérapeutique du cannabis dans la société française, reflétant un changement de perception quant aux avantages médicaux potentiels de cette substance. En 2021, un autre sondage a été réalisé par l'IFOP, cette fois-ci 73% des français seraient favorables pour légaliser le cannabis à usage thérapeutique [61].

Derrière cette approbation, on peut se demander comment ces instituts ont posé la question et qu'est-ce que les français comprennent par légaliser "le cannabis à usage thérapeutique." En effet, [24] selon l'enquête Eropp 2019 de l'OFDT, 91 % des Français soutiennent la prescription de médicaments à base de cannabis par les médecins pour certaines maladies graves ou chroniques. On peut déduire que les français comprennent la légalisation du cannabis dans un usage médical où il y a une prescription du médecin.

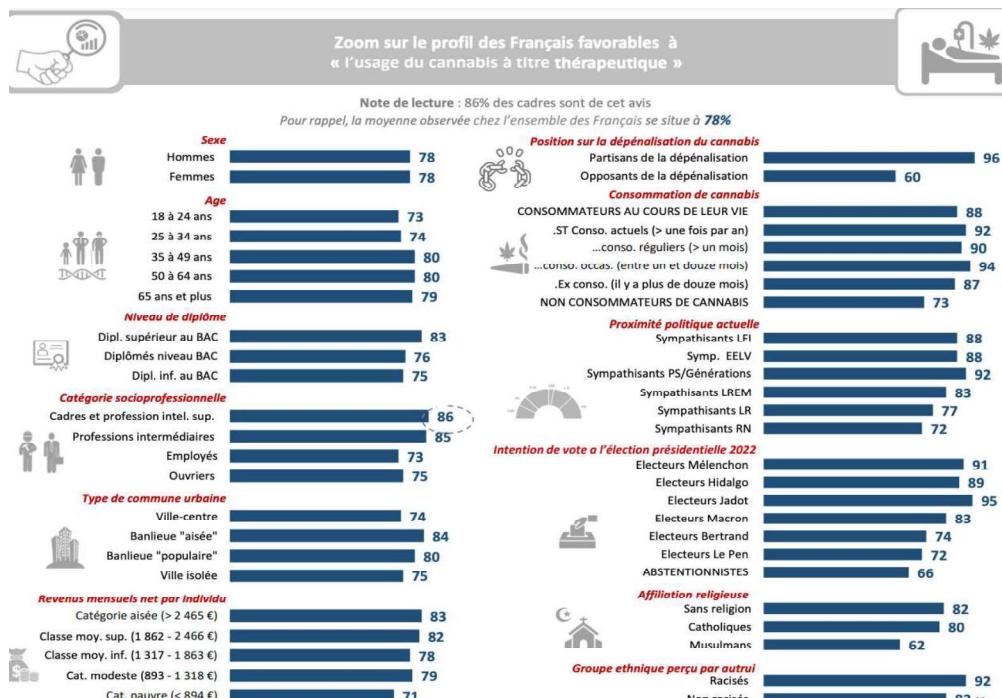


Figure 6: Répartition du soutien à la légalisation du cannabis à usage thérapeutique selon les profils (2021 IFPOP) [61]

Par ailleurs, les résultats du sondage en 2020 montrent également que la légalisation du cannabis thérapeutique est soutenue par toutes les catégories d'âge et de milieu social. En 2020, les personnes les plus âgées 65 ans et plus sont les plus favorables à la légalisation (86 %), suivies des personnes de 18 à 24 ans (84 %) et de celles de 25 à 34 ans (83 %). D'après la figure ci-dessus, en 2021, cela semble tend à se confirmer mais ce sont les personnes de 35 à 64 ans qui sont les plus favorables à la légalisation (80 %), suivies par les personnes âgées de 65 ans et plus (79 %), celles de 25 à 34 ans (74 %), et enfin la catégorie des 18 à 24 ans (73 %). En 2021, les cadres à 86 % étaient les plus partisans à légaliser le cannabis à titre thérapeutique suivi des professions intermédiaires, des employés et des ouvriers.

2. Perception du grand public à partir d'exemples d'études à l'étranger

Bien que nous ne disposions pas d'études sur la perception des Français concernant l'usage thérapeutique du cannabis, nous allons examiner la perception de populations d'autres pays, principalement occidentaux et ayant une politique assez similaire concernant la répression du cannabis. Cela nous aidera à identifier des pistes de réflexion dans le cadre de notre étude empirique sur les perceptions françaises possibles de l'utilisation médicale du cannabis, ainsi que sur les réticences et le tabou qui l'entourent.

a. Croyance sur les effets bénéfiques du cannabis

D'après une étude menée en Norvège et en Israël pour étudier l'opinion publique concernant la légalisation du cannabis à usage thérapeutique, la croyance en les bienfaits médicaux du cannabis est plus fortement associée au soutien pour sa légalisation à usage médical que les préoccupations concernant la dépendance et les effets secondaires. En Israël, où le cannabis médical est légal, le soutien pour sa légalisation est plus élevé (78 %) qu'en Norvège, où il était illégal [62]. En effet, un an après l'étude, la Norvège a légalisé le cannabis à usage médical. On pourrait ainsi avancer l'idée que les français seraient en faveur de la légalisation du cannabis médical parce qu'ils croient plus aux effets thérapeutiques du cannabis et seraient moins préoccupés concernant les risques et les effets secondaires.

b. Confiance dans le système de santé

Par ailleurs, il est possible que le cannabis utilisé dans un cadre médical suivi et contrôlé serait une croyance avancée pour légaliser le cannabis dans un usage thérapeutique. En effet, [63] selon une étude qualitative menée à Genève dans un établissement médico-social (EMS) spécialisé pour les personnes âgées atteintes de démence qui visait à comprendre les perceptions des proches aidants concernant l'usage thérapeutique du cannabis comme possible traitement pour leurs proches. La confiance dans l'institution médicale a été un facteur déterminant pour l'acceptation du cannabis à usage thérapeutique par les proches aidants. Cette confiance est ancrée dans la perception que les institutions de santé ont l'expertise nécessaire pour administrer et superviser de manière sécurisée le traitement au cannabis thérapeutique. Les aidants familiaux sont plus enclins à accepter un traitement nouveau ou alternatif comme le cannabis thérapeutique lorsqu'ils croient que les professionnels de santé ont évalué rigoureusement son efficacité et sa sécurité. Les membres du CST avancent également que la mise en place de l'expérimentation et les résultats prometteurs permettent également de rassurer le grand public et les patients à l'acceptation du cannabis comme futur traitement [57].

c. Perception du cannabis comme une alternative naturelle

Certaines pensent que "Le cannabis c'est naturel, donc ce n'est pas dangereux pour la santé", [64] une affirmation à laquelle Santé public ont répondu dans un rapport que le cannabis est dangereux par la justification de plusieurs études scientifiques.

En effet, un autre facteur qui pourrait influencer la perception positive du cannabis parmi le grand public est aussi l'association à une substance naturelle. Finalement "*le cannabis est une plante*". D'après l'étude menée en Suisse [63], les familles perçoivent le cannabis comme une alternative naturelle aux médicaments synthétiques, qui sont souvent associés à des effets secondaires négatifs tels que la somnolence excessive, les chutes, et d'autres complications. Cette perception est renforcée par la couverture médiatique et les discussions publiques sur les bienfaits potentiels des produits naturels par rapport aux produits chimiques (source).

d. Confusion entre le cbd et le cannabis médical

Une étude qualitative menée auprès des médecins en Auvergne [65] a révélé une confusion notable entre le CBD et le cannabis à usage thérapeutique. La majorité des

médecins assimilent le cannabis médical au CBD, et le grand public partage cette idée, pensant que les effets thérapeutiques proviennent principalement du cannabidiol.

Par ailleurs, les retours d'expériences des membres du CST montrent que les patients peinent à distinguer entre l'expérimentation du cannabis thérapeutique et les produits vendus dans les boutiques de CBD. Cette confusion est principalement due à un manque de communication claire de la part du gouvernement sur le sujet du CBD et, plus globalement, du cannabis [13]. En effet, celui-ci est différent du cbd en vente libre car celui-ci n'est pas suffisamment contrôlé comme le médicament utilisé pour l'expérimentation notamment en termes d'origine et de dosage de cbd. “*On ne sait pas d'où ça vient*” et on ne connaît pas le dosage contrairement au cbd donné aux patients, relate la directrice de l'ANSM [57].

3. Une stigmatisation perçue comme sociétale à l'égard des patients prenant du cannabis médical

a. Origine de la stigmatisation

Bien que le grand public soit majoritairement favorable à la légalisation du cannabis à usage thérapeutique, une stigmatisation sociale persiste à l'égard des patients utilisant du cannabis médical, même lorsque celui-ci est légalisé grâce à l'expérimentation menée en France. Selon Mado GILANTO, [66] membre du comité CSST, de nombreux patients hésitent à partager leur expérience par crainte de stigmatisation. Elle ajoute que les réticences dans le milieu professionnel témoignent de la persistance de ce tabou. “Comparativement, des médicaments potentiellement plus dangereux, comme le Tramadol, suscitent moins de honte et de résistance” ajoute-t-elle.

Il est crucial de comprendre d'où provient cette stigmatisation liée à la légalisation du cannabis à usage thérapeutique. La stigmatisation sociale est définie comme un jugement moral partagé culturellement entre des groupes d'individus. En France, le cannabis est classé comme stupéfiant depuis la loi de 1970, ce qui empêche de le voir comme un médicament potentiel. En France, il n'y a malheureusement pas d'études concernant l'impact de la stigmatisation sur les patients prenant du cannabis. Néanmoins, nous pouvons nous inspirer des études réalisées à l'étranger pour tenter de comprendre la stigmatisation qui entoure la prise de cannabis à usage médical.

Une étude en Angleterre a été menée auprès de patients prenant du cannabis à usage thérapeutique [67]. Celle-ci a été réalisée pour comprendre d'où pourrait venir la stigmatisation des patients malgré la légalisation de la prescription de cannabis en 2018. On remarque que les patients se sentent plus à l'aise pour discuter de leur traitement avec des amis (81,3 %) et des membres de la famille (76,9 %) qu'avec des professionnels de la santé (61,3 %). Cela souligne une différence significative dans le confort de communication selon le contexte social et professionnel.

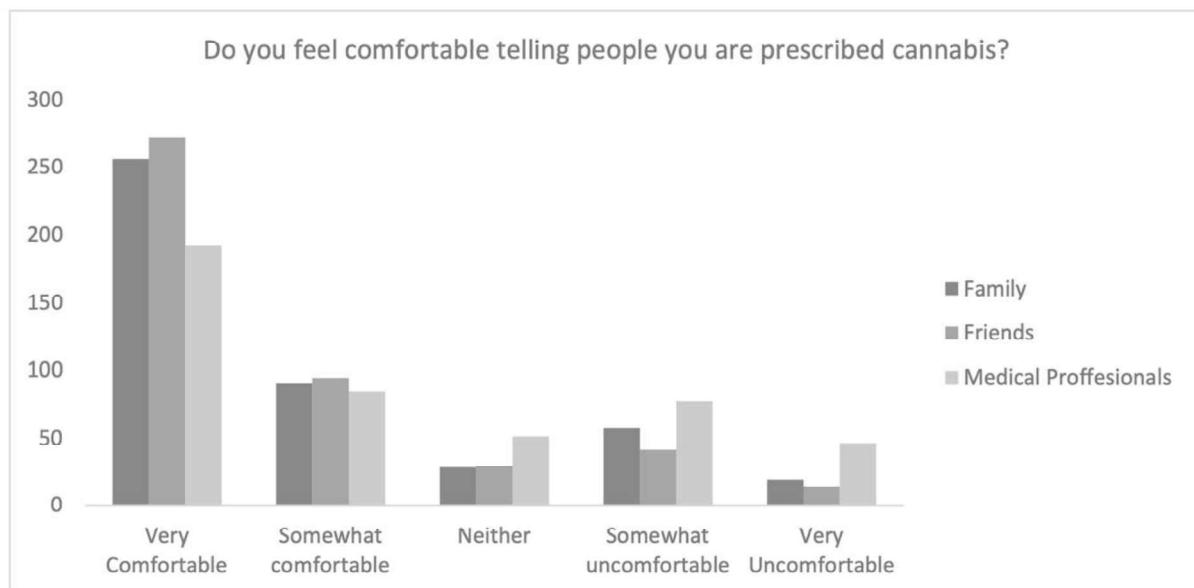


Figure 7: La stigmatisation perçue en fonction de la famille, des amis et des professionnels de santé

La majorité des patients (84,4 %) croient qu'ils sont stigmatisés à cause de leur traitement médical à base de cannabis. La stigmatisation perçue provient principalement de la société en général, des professionnels de la santé (et des agences gouvernementales, y compris le système de justice pénale malgré la légalisation du cannabis médical en 2018. Finalement, les patients traités avec des médicaments à base de cannabis se sentaient à l'aise pour discuter de leur traitement avec leur famille et leurs amis. En revanche, ils étaient moins à l'aise pour en parler avec des professionnels de santé.

De plus, il y avait une indication claire que les personnes utilisant du cannabis médical se sentaient stigmatisées. Cette stigmatisation perçue provenait de la société en général, avec une attention particulière sur les agences gouvernementales, bien que l'accès aux médicaments à base de cannabis soit légal depuis novembre 2018.

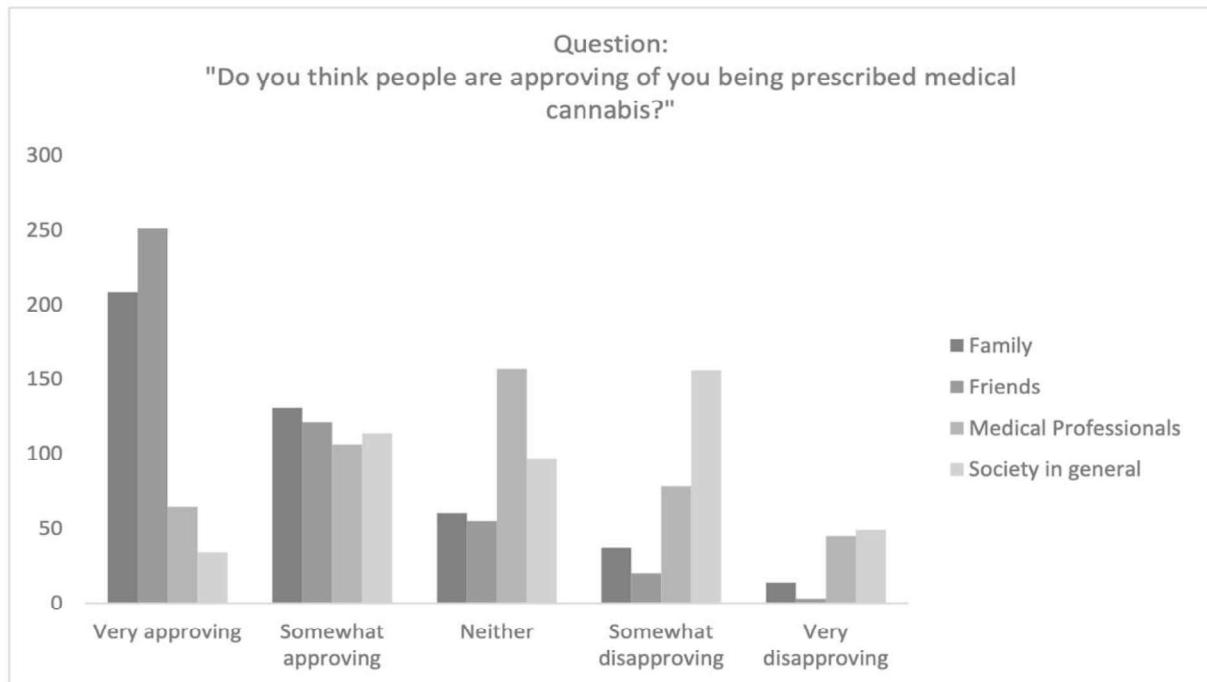


Figure 8: La stigmatisation perçue en fonction de la famille, des amis et des professionnels de santé et de la société en général

En France, la stigmatisation du cannabis thérapeutique est en partie alimentée par les actions et discours de l'État. En effet, le contexte réglementaire a été marqué par des retards et des complications. Par exemple, le décret autorisant l'expérimentation du cannabis à usage thérapeutique a été publié tardivement, créant des obstacles pour les patients en attente de ce traitement.

Le Collectif Alternative pour le cannabis à visée thérapeutique (ACT) [68] a commenté ce contexte en déclarant : « *Le décret est publié dans un contexte difficile pour les malades en particulier, victimes d'une stigmatisation toujours plus forte et d'un discours gouvernemental offensif contre le cannabis en général.* ».

Aussi, depuis le 1er septembre 2020, une amende forfaitaire de 200 euros pour tous les usagers de drogue, y compris le cannabis, a été généralisée en France [68]. Cette mesure illustre la position stricte du gouvernement sur le cannabis et ne fait la différence entre les consommateurs prenant du cannabis à usage thérapeutique et ceux à usage récréatif. De plus, le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, a exprimé son opposition catégorique à la légalisation du cannabis, le qualifiant de « merde » [68].

b. Impact de la stigmatisation

Les preuves provenant de pays ayant une plus grande expérience des thérapies à base de produits médicinaux à base de cannabis montrent que la stigmatisation est un facteur tant dans les pratiques de prescription que dans la perception des patients ; en particulier la stigmatisation perçue de la part des professionnels de la santé et de la société en général. Des entretiens semi-structurés avec des patients canadiens [69] ont mis en évidence des rapports de stigmatisation perçue, notamment de la part des prestataires de soins de santé, des forces de l'ordre et des proches parents.

Les participants à cette étude ont déclaré être particulièrement affectés par la stigmatisation perçue de la part des prestataires de soins de santé. Certains participants ont été étiquetés comme toxicomanes, tandis que d'autres ont été incorrectement supposés prendre le médicament pour d'autres raisons que les conditions de santé légitimes. Par conséquent, certains patients n'ont pas divulgué l'utilisation de leur médicament aux prestataires de soins de santé, les exposant à des risques d'interactions médicamenteuses.

Une autre étude qualitative menée en Californie a illustré des effets similaires de la stigmatisation sur les patients traités avec des médicaments à base de cannabis. Cela a souvent conduit à des retards dans la recherche de traitement ou à des tentatives de contourner leur équipe médicale habituelle. Dans une étude de 984 membres de dispensaires de cannabis médical dans le nord des États-Unis [70], les participants ont exprimé des inquiétudes d'être étiquetés comme "drogués" ou "toxicos", et en raison de cette stigmatisation perçue, ils ont déclaré rechercher du cannabis médical auprès de prestataires de soins de santé avec lesquels ils n'avaient pas de relation à long terme. Ces constatations suggèrent qu'il existe une stigmatisation continue des patients prenant du cannabis médical, ce qui peut avoir des effets néfastes sur la prise en charge des patients.

Partie 2 : Méthodologie, analyse et résultats

I. Choix de la méthodologie

Le but de cette partie est d'explorer, à travers une étude de terrain, la perception du grand public et des médecins prescripteurs concernant l'intégration du cannabis à usage thérapeutique notre système de santé en France. Notre problématique de départ est la suivante : **En quoi l'étude de la perception du cannabis à usage thérapeutique des médecins prescripteurs et des usagers français répond-elle à un enjeu de santé publique ?** D'après les études réalisées à l'étranger, il a été soulevé des réticences quant à l'intégration du cannabis à usage thérapeutique bien qu'il soit légalisé depuis fort longtemps pour certains pays. Cela peut aussi affecter la prise en charge des patients prenant du cannabis médical. Finalement, malgré le peu de revues concernant l'étude de la perception du grand public et des médecins prescripteurs français sur l'usage thérapeutique du cannabis, nous avons déterminé des pistes de réflexion principalement basées sur ce qui est mis en place à l'étranger. Nous avons choisi de réaliser une étude qualitative car cela nous permettra de comprendre les perceptions positives ou négatives, les connaissances vis-à-vis du cannabis à usage thérapeutique, ainsi que les facteurs sous-jacents influençant les attitudes envers le cannabis médical.

Les questions sont les suivantes :

1. Que savent le grand public et les médecins prescripteurs concernant le cannabis à usage thérapeutique ?
2. Quelle est leur position concernant la légalisation du cannabis à usage thérapeutique du point de vue du grand public ? Et du point de vue des médecins prescripteurs ?
3. En quoi la perception du grand public ou des médecins prescripteurs peut affecter la prise en charge des patients prenant du cannabis médical ?
4. Quelles sont les causes principales de ce tabou au sein du grand public et des médecins généralistes ?
5. Quelles sont les causes pouvant freiner les médecins généralistes à prescrire du cannabis à usage thérapeutique ?

6. L'expérimentation française permettra-t-elle d'attirer les médecins à prescrire et de lever le tabou du cannabis à usage thérapeutique dans le grand public ?

II. Choix de la population étudié

La population française

Il a donc été pertinent d'interroger deux types de populations : le grand public et les médecins généralistes. Tout d'abord, interroger le grand public sur la question du cannabis à usage thérapeutique est crucial en raison des enjeux liés à son intégration au sein de la société en France. D'après la littérature, les patients prenant du cannabis à usage thérapeutique peuvent subir de la stigmatisation sociale, voire institutionnelle ou même de la part des soignants, comme observé dans certains pays tels que l'Angleterre. Le fait que le cannabis soit un stupéfiant et puisse être consommé à des fins récréatives contribue aux jugements émis par la société sur ces patients. Il était donc essentiel d'interroger les français sur leur perception de l'usage thérapeutique du cannabis. En outre, ce sujet peut potentiellement concerner tout le monde. Ainsi, il nous a semblé évident d'explorer les connaissances, les avis, les réticences et les solutions pour éviter que les patients, ou nous-mêmes futurs patients, ne subissent de la stigmatisation.

Nous avons choisi de cibler des personnes majeures âgées de 18 à 35 ans. D'après notre revue de littérature, les personnes de 35 à 64 ans sont les plus favorables à la légalisation (80 %), suivies par les personnes âgées de 65 ans et plus (79 %), celles de 25 à 34 ans (74 %), et enfin la catégorie des 18 - 24 ans (73 %). Nous nous sommes donc concentrées sur les tranches d'âge qui soutenaient le moins la légalisation du cannabis à usage thérapeutique. Cependant, il serait également pertinent d'interroger la perception des personnes plus âgées dans une autre étude qualitative. Mis à part l'âge, aucun autre critère d'exclusion n'a été établi pour cette étude. Il est également à noter que le sexe ne semble pas influencer l'opinion sur la légalisation du cannabis à usage thérapeutique. En revanche, la catégorie socio-professionnelle joue un rôle différentiateur. Les cadres sont les plus favorables à cette légalisation (86 %), suivis par les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers. Nous avons donc essayé d'intégrer le plus de cadres possibles ainsi que des étudiants se destinant à des professions de cadre.

Tableau 1: Représentation des caractéristiques de l'échantillon de la population française

Participant	Âge	Sexe	Profession	Catégorie socioprofessionnelle
1	21 ans	Femme	Étudiante en qualité, environnement, santé et toxicologie	Étudiante
2	29 ans	Femme	Juriste	Cadre
3	32 ans	Femme	Directrice de maison de retraite	Cadre
4	24 ans	Femme	Domaine business - santé	Étudiante
5	30 ans	Homme	Responsable qualité	Cadre
6	22 ans	Femme	Enseignement	Étudiante
7	22 ans	Homme	Médecine	Étudiant
8	28 ans	Homme	Directeur d'une agence	Cadre
9	25 ans	Femme	Aide-soignante	Agent fonction publique
10	30 ans	Femme	Responsable CRM	Cadre

D'après ce tableau représentant l'échantillon de mon étude, l'âge varie de 21 ans à 32 ans. Nous avons également 4 participants ayant un bagage santé mais cela ne conditionne pas le fait d'avoir des connaissances sur le cannabis à usage thérapeutique. De plus, la prise de contact a été plus ou moins facile car je connais la plupart des participants sauf 3 d'entre eux. Aussi, toutes les demandes d'entretiens ont été faites par téléphone. Les informations concernant la prise de contact sont présentées en annexe 1.

Les médecins généralistes

Quant aux médecins prescripteurs, nous avons choisi les médecins généralistes comme cible. Il nous a été pertinent de les interroger car d'après la revue la littérature, une fois le cannabis à usage thérapeutique légalisé, seuls les médecins hospitaliers (souvent des spécialistes) peuvent faire la prescription initiale, mais cela pourrait changer si les indications étaient élargies et si la demande des patients augmentait. De plus, lors de l'expérimentation, un faible taux de médecins généralistes a participé. Ils ont en effet trouvé les procédures administratives trop lourdes et manquaient de patients correspondant aux critères. De plus, leur charge de travail élevée et le manque de temps les ont empêchés de s'engager pleinement. La crainte des patients d'être jugés a également réduit le nombre de participants, ce qui laisse penser que les médecins peuvent stigmatiser les patients. Pour toutes ces raisons, il nous a semblé pertinent d'interroger les médecins généralistes sur leur avis concernant la légalisation du cannabis à usage thérapeutique et de déterminer s'il existe d'autres causes les rendant réticents à la prescription. De plus, leur avis en tant que potentiels prescripteurs initiaux en France, comme c'est déjà le cas dans de nombreux pays, est crucial pour comprendre leurs perspectives.

Tableau 2: Représentation des caractéristiques de l'échantillon des médecins généralistes

Participant	Âge	Sexe	Années de profession	En cabinet de groupe ou seul
1	31 ans	Femme	5 ans	Groupe
2	42 ans	Femme	16 ans	Groupe
3	35 ans	Homme	8 ans	Groupe
4	40 ans	Femme	13 ans	Groupe
5	45 ans	Femme	12 ans	Groupe
6	33 ans	Homme	5 ans	Groupe
7	55 ans	Homme	24 ans	Seul

D'après le tableau ci-dessus, nous avons pu interroger 7 médecins généralistes. L'âge de profession des médecins varient entre 5 et 24 ans d'expérience et la plupart travaille dans un cabinet de groupe. Ils ont globalement tous eu l'occasion de travailler soit en maison de retraite comme la participant n°2, en clinique de soins de longue durée, en

hôpital et en clinique privée. Les informations concernant la prise de contact sont présentées en annexe 2.

III. Guides d'entretiens

La population française

Pour mener à bien l'étude qualitative, nous avons choisi d'opter pour un entretien semi-directif que ce soit pour le grand public ou les médecins généralistes. Concernant la population française, un entretien semi-directif nous a permis de poser des questions ouvertes avec des thématiques larges et prédefinies. En effet, le manque de revue concernant la perception du grand public nous a permis d'extrapoler certaines thématiques ou hypothèses étudiées à l'étranger pour nous permettre de définir une ligne conductrice afin d'établir notre guide d'entretien (annexe 3).

Un tableau excel a été également réalisé à partir des thèmes émergeants des réponses de nos participants (annexe 5). Le tableaux suivants (3 et 4) expliquent les thèmes abordés en fonction des pistes de réflexion basées sur la revue. Première question était d'établir un profil de l'interviewé en recueillant des informations de base sur son identité et son contexte personnel. Cela permet de mieux comprendre le point de vue de la personne interrogée en fonction de ses antécédents et de son expérience.

Tableau 3: Le choix des questions en fonction des thèmes retenus dans la revue de littérature (population française)

Thèmes abordés	Observations - revue de littérature	Nombre de questions par thématique (20)
Origine et connaissances vis-à-vis du cannabis à usage thérapeutique : pour mieux comprendre leur perception et les lacunes concernant le cannabis à usage thérapeutique	D'après les retours d'expériences des membres du CST, les patients de l'expérimentation peinent à distinguer entre l'expérimentation du cannabis thérapeutique et les produits vendus dans les boutiques de CBD. On note une confusion globale entre le cannabis et le cbd dans le grand public. Aussi, la sémantique autour du cannabis à usage thérapeutique n'est pas bien définie.	6 questions à propos : <ul style="list-style-type: none">- des généralités du cannabis, ses effets thérapeutiques, ses effets indésirables, la définition du thc et cbd, leurs connaissances vis-à-vis de l'expérimentation,- la source de leurs informations (réseaux, télévision, internet, revue scientifique) a-t-elle un impact sur la perception du cannabis à usage thérapeutique ?

Leur perception positive ou négative sur légalisation du cannabis à usage thérapeutique	<p>Certaines études ont étudié les raisons qui les poussent à être en faveur de la légalisation. Dans certains pays, le grand public pouvait être favorable à la légalisation en raison de la forte croyance au niveau des effets thérapeutiques par rapport aux effets néfastes du cannabis (dépendance, addiction...etc)</p> <p>Par ailleurs, la confiance dans leur système de santé peut également les pousser à être d'accord pour qu'on puisse intégrer le cannabis thérapeutique en tant que médicament d'après l'étude menée Suisse.</p> <p>Aussi, nous avons noté que le cannabis est une plante, l'association à une substance peut les pousser à avoir une perception positive selon certaines études.</p>	<p>5 questions concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - leur avis pour la légalisation du cannabis à usage thérapeutique, - l'intérêt porté sur le sujet, - les mots associés au cannabis à usage médical - leurs craintes par rapport à ce nouveau traitement ? Craintes comparés aux médicaments traditionnels ? - le cannabis médical une fois légalisé sera-t-il encore affecté par l'image de drogue ? (sujet tabou) - Font-ils bien la distinction entre le cannabis à usage thérapeutique et à usage récréatif ?
Leur perception s'ils étaient amenés à prendre du cannabis médical et leur impact sur leurs relations (entourage, employeur)	<p>D'après une étude menée en Angleterre, les patients prenant du cannabis médical étaient à l'aise d'en discuter avec leur entourage (famille, amis). Cependant dans le monde professionnel, les patients l'étaient beaucoup moins à l'égard de leur employeur ou collègue, ce qui amène la question de la stigmatisation portée par la société autour du cannabis à usage thérapeutique en tant que traitement.</p> <p>La stigmatisation (institutionnelle) pouvait également provenir de l'état (autorités sanitaires, autorités de police), et des professionnels de santé.</p>	<p>6 questions autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - leur ressenti pour en parler à leur entourage - leur ressenti pour en parler dans le monde professionnel (employeur, collègues) - l'origine de cette stigmatisation (professionnel de santé, société, état) - des solutions pour éviter ou diminuer la stigmatisation
Évolution de la perception du cannabis à usage thérapeutique en France	2 questions pour connaître leur impression concernant l'intégration du cannabis à usage thérapeutique. En effet, cela serait intéressant de savoir si l'image du cannabis s'est améliorée avec le temps grâce à l'émergence du cbd en France. A-t-elle contribué à une meilleure acceptation du cannabis en France ?	

Les médecins généralistes

Un entretien semi-directif auprès des médecins généralistes a été également pertinent pour pouvoir faire mon étude de terrain. En effet, la majorité des questions étaient ouvertes avec des thématiques larges et prédéfinies. En France, il n'y pas non plus de revues concernant la perception des médecins généralistes français, c'est pourquoi nous avons décidé d'établir des

thématiques ou des pistes de réflexions basées sur les études basées à l'étranger afin d'établir un guide d'entretien (annexe 4). Un tableau excel a été également réalisé à partir des thèmes émergeants des réponses de nos participants (annexe 6).

Tableau 4: Le choix des questions en fonction des thèmes retenus dans la revue de littérature (médecins généralistes)

Thèmes abordés	Observations - revue de littérature	Nombre de questions par thématique (22)
Origine et connaissances vis-à-vis du cannabis à usage thérapeutique	<p>D'après certains pays ayant légalisé le cannabis à usage thérapeutique, on note un manque de connaissances sur le cannabis médical, y compris sur ses effets bénéfiques et indésirables. Ils expriment également un manque de confiance à l'utiliser dans leur pratique médicale.</p> <p>Il existe aussi une reconnaissance des effets thérapeutiques sur la douleur, les effets antiémétiques, la sclérose en plaque d'après les professionnels de santé à l'étranger.</p>	<p>8 questions à propos :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des généralités sur le cannabis, ses effets thérapeutiques, ses effets indésirables, la définition du thc et cbd, leurs connaissances vis-à-vis de l'expérimentation française - la source de leurs informations (réseaux, télévision, internet, revue scientifique) a-t-elle un impact sur la perception du cannabis à usage thérapeutique ? - des mots associés au cannabis à usage médical
Attentes, craintes, avis perception concernant la prescription du cannabis à usage thérapeutique	<p>Faits d'après les études étrangères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un intérêt croissant parmi les médecins à prescrire du cannabis à usage thérapeutique dans le monde entier - Un manque d'études à grandes échelles (études multicentriques, essai en double aveugle) prouvant l'efficacité du cannabis à usage thérapeutique <p>Selon les conditions de l'expérimentation française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il serait judicieux une prescription en milieu hospitalier et une possibilité de renouvellement en ville par les médecins généralistes - Au cours de l'expérimentation, passer une formation en ligne obligatoire pour pouvoir renouveler la prescription aux médecins généralistes ou spécialistes 	<p>8 questions autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de leur avis sur la légalisation du cannabis médical - des attentes concernant la prescription (modalités de prescription et indications des pathologies concernées) - des craintes/appréhensions concernant la prescription du cannabis à usage médical : prescription en milieu hospitalier ou en cabinet - de leur avis pour le prescrire en première intention ou en dernier recours - des attentes concernant le circuit de prescription : milieu hospitalier ou en cabinet - des attentes concernant leur besoin de formation (type de formation) - la perception sur l'expérimentation menée en France (rassurant ou non) - le cannabis médical une fois légalisé sera-t-il encore affecté par l'image de drogue ? (sujet tabou)

Expérience avec le cannabis thérapeutique et stigmatisation	<p>Faits à l'étranger :</p> <p>Médecins ne voulant pas prescrire à cause du cannabis fortement associé à l'image de stupéfiant (Angleterre, Californie, Canada)</p> <p>En France, d'après les données de l'expérimentation, il existe une réticence à prescrire car une association du cannabis à une « drogue de rue » est faite selon le président Nicolas Authier</p>	<p>3 questions concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la demande des patients envers les médecins généralistes pour prescrire du cannabis à usage thérapeutique - les raisons de refuser la prescription du cannabis médical - la stigmatisation portée à l'égard des prenant du cannabis médical
Solutions mises en place pour soulever les freins à la prescription et réduire la stigmatisation		<p>3 questions concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les moyens pour soulever les freins à la prescription du cannabis à usage thérapeutique ? - les moyens pour réduire la stigmatisation des patients de la part des professionnels de santé ? - l'expérimentation menée en France contribuerait d'une part à soulever les freins à la prescription et d'autre part à lever la stigmatisation (de la part des professionnels de santé, de la société ?)

IV. Méthode de collecte

La population française

Un tableau en annexe (3) récapitule les entretiens réalisés avec 10 participants, principalement en visioconférence, à des dates allant du 24 mars 2024 au 30 avril 2024. La durée des entretiens varie de 35 minutes à 1 heure, avec un seul entretien réalisé en présentiel à la faculté de médecine et un autre dans un bureau. La majorité des entretiens ont duré autour de 45 à 52 minutes, indiquant des discussions approfondies sur le sujet.

Les médecins généralistes

Un tableau en annexe (4) récapitule les entretiens réalisés avec 7 médecins généralistes entre le 1er avril et le 10 mai 2024, avec une majorité effectuée par téléphone et quelques-uns en visioconférence ou en présentiel au bureau du médecin. Les entretiens ont duré entre 25 et 45 minutes. Nous avons préféré les entretiens en

présentiel ou en visio car cela me permettait de voir les réactions des médecins en temps réel, offrant ainsi une meilleure compréhension de leurs perceptions.

Pour analyser les données, nous avons retranscrit les entretiens afin de nous permettre de dégager des thèmes et sous-thèmes à partir des réponses des participants. Une analyse horizontale a donc été réalisée pour soulever les caractères transversaux au profil ainsi qu'une analyse verticale pour traduire la diversité des profils grâce à un tableau croisé en fonction des thèmes/sous-thèmes de mon guide entretien et de chaque participant (Annexe 6).

Pour décrire et comprendre la perception du grand public concernant l'usage thérapeutique du cannabis, il nous faut comprendre pourquoi le cannabis à usage thérapeutique est un sujet tabou dans la population française. Le cannabis a été considéré depuis comme un stupéfiant par loi de 1970. Il est ainsi illégal de le vendre et de le consommer. C'est pourquoi, ce n'est pas les mœurs actuelles de discuter du cannabis en général. Mais cela n'a jamais empêché les chercheurs, scientifiques, médecins de s'intéresser à son usage médical au vu de l'héritage thérapeutique laissé il y des milliers d'années. De plus, de nombreux pays dans le monde ont légalisé son usage médical. C'est pourquoi, il est pertinent d'explorer ce que les français connaissent de son usage thérapeutique. Un thème a donc émergé de nos réponses de nos participants qui est la reconnaissance du cannabis à usage thérapeutique.

V. Analyse des données : la perception de la population française

1. Reconnaissance du cannabis à usage thérapeutique

a. Le cannabis est connu pour soulager la douleur parmi les participants

Les participants montrent une connaissance des applications médicales du cannabis, notamment pour soulager la douleur et traiter certaines maladies. Tous les participants m'ont communiqué sur l'effet contre la douleur. *“Oui, je pense que c'est surtout pour soulager la douleur. C'est du cannabis utilisé pour soigner ou apaiser des douleurs.[.]”* Étudiante, 21 ans.

“Je vois que le soulagement de la douleur” Cadre 35 ans. *“C'est aussi pour soulager la douleur?”* Cadre, 30 ans, responsable CRM. *“Je pense que c'est une alternative aux anti-douleurs.”* Cadre, Responsable qualité, 30 ans.

b. D'autres effets thérapeutiques évoqués

D'autres participants ont également mentionné divers effets thérapeutiques du cannabis, notamment celles associées à des maladies graves comme le cancer et la maladie de Parkinson. En plus de ses propriétés analgésiques, le cannabis a des effets calmants et relaxants, aidant à calmer les nerfs et à réduire le stress “*Oui j'en ai déjà entendu parler. Il me semble que c'est pour la maladie de parkinson, pour calmer les nerfs, le stress. [...] Fin c'est un anti-douleur.*” Cadre, responsable qualité 30 ans.

Un participant a noté ses effets antidépresseurs et anxiolytiques, soulignant son potentiel pour améliorer l'humeur et soulager l'anxiété et la dépression. Un autre participant a également mentionné le cannabis pour ses applications spécifiques dans des conditions comme la sclérose en plaques, où il peut aider à réduire le bégaiement et améliorer la concentration. “*Je connais quelqu'un qui a la sclérose en plaques; son médecin lui a conseillé de fumer parce que ça l'a aidait. D'autres personnes ayant des problèmes de bégaiement trouvent que ça les aide à ne plus bégayer.*”

Certains participants nous ont également abordé les produits contenant du CBD ayant des bienfaits sur la peau. “*Le cbd s'utilise en huile, dans la cosmétique.*” Aide-soignante, 25 ans. Aussi, les effets antiémétiques du cannabis sont également reconnus par certains notamment pour réduire les nausées dans le cadre de traitements contre le cancer.

Finalement, ces témoignages montrent une reconnaissance de la diversité des effets thérapeutiques du cannabis, **particulièrement en gestion de la douleur, réduction du stress, et traitement de symptômes associés à des maladies graves.**

c. Connaissances plus ou moins développées entre les participants

Conformément à ce qu'on a pu étudier dans notre revue, le grand public fait une confusion globale entre le cannabis et le cbd dans le grand public. “*Oui j'ai déjà entendu parler du cbd, je sais juste que c'est un calmant et pareil aussi pour le thc, pour moi c'est la même chose*” Étudiant en médecine 22 ans.

Certains ne connaissent que le cbd et pas le thc. “*Je ne connais que le cbd. J'ai jamais entendu parler de thc.*” Cadre, 35 ans. Par ailleurs, d'autres savent que c'est le thc qui provoque des effets psychoactifs et non le cbd, ce qui est tout à fait correct. “*Pour moi, le CBD, c'est une des molécules du cannabis. C'est celle qu'ils utilisent dans les médicaments pour traiter différentes pathologies, et tu peux en trouver en pharmacie,*

que ce soit en Suisse ou en France. Le THC, ça me dit quelque chose, c'est l'autre molécule qui provoque des hallucinations." Étudiante, 24 ans.

Ainsi, nous pouvons déduire que nos participants reconnaissent les effets thérapeutiques du cannabis. Il est fréquemment évoqué pour son effet contre la douleur. Il serait ainsi intéressant de connaître la provenance des informations : est-ce l'émergence des magasins de cbd en vente libre qui a contribué à en savoir plus sur le cannabis à usage thérapeutique ou bien la reconnaissance des scientifiques au sujet des effets thérapeutiques du cannabis ? D'où proviennent leurs sources d'informations ? Nous leur avons donc posé la question suivante : Comment avez-vous été amenée à rechercher des informations sur les effets thérapeutiques du cannabis ?

2. Provenance des informations sur le cannabis à usage thérapeutique

a. Médias traditionnels

Les médias traditionnels, tels que la télévision, sont souvent cités par les participants comme une source d'information sur le cannabis thérapeutique. Par exemple, un participant mentionne : "*Ah, pour m'informer sur le cannabis à usage thérapeutique, j'ai suivi pas mal de débats télévisés.*" Étudiante en droit, 23 ans. Cependant, la télévision et d'autres médias traditionnels peuvent présenter le cannabis thérapeutique avec plus de réserves, soulignant les risques et les aspects légaux de la drogue de cannabis. Cette prudence est reflétée dans les propos d'un participant : "*À la télévision française, c'est plus en mode 'Attention', on entend surtout parler des jeunes qui se font arrêter avec du cannabis sur eux.*" Étudiante en santé, 24 ans.

b. Réseaux sociaux

La majorité des participants ont également évoqué les réseaux sociaux qui selon eux jouent un rôle significatif dans la diffusion d'informations sur le cannabis thérapeutique selon les participants. Ils ont vu des vidéos, des discussions et des témoignages sur des plateformes comme LinkedIn et YouTube. Par exemple, un participant déclare : "*J'en ai déjà entendu parler sur les réseaux sociaux, et c'est souvent présenté de manière positive.*" Cadre, 30 ans.

Par ailleurs, il a été relevé que les réseaux sociaux et certains médias mettent en avant les effets bénéfiques du cannabis thérapeutique, souvent en opposition aux aspects négatifs relayés par d'autres sources comme la télévision. Cela est illustré par l'information suivante : *"Sur les réseaux sociaux, on en parle de manière positive."* Aide-soignante, 25 ans.

D'autres ont appris le cannabis thérapeutique à travers des cours et des présentations académiques, souvent accompagnés de recherches scientifiques. Par exemple, un participant explique : *"Cela remonte à longtemps mais mon professeur nous avait montré une vidéo sur le sujet et ça nous a inspiré pour faire la présentation orale."* Cadre 32 ans.

c. Observations directes et expériences personnelles

Certains participants se sont informés sur le cannabis thérapeutique à travers leur propre consommation ou en observant son usage par d'autres. Cette approche directe permet d'acquérir une compréhension pratique et immédiate des effets du cannabis thérapeutique. Par exemple, un participant déclare : *"Je suis informé par le cannabis en lui-même car je consomme à titre personnel du cannabis."* Cadre, 28 ans.

Finalement, les informations sur le cannabis à usage thérapeutique proviennent de diverses sources, notamment les médias traditionnels, les réseaux sociaux, le cursus scolaire pour certains, les discussions informelles et les observations personnelles. Les médias traditionnels, tels que la télévision, fournissent des informations détaillées tout en soulignant souvent les risques de consommer du cannabis à des fins récréatives. Les réseaux sociaux, en revanche, mettent en avant les aspects positifs comme le cannabis à usage médical. Par ailleurs, nous avons certains participants qui se sont informés par leurs cursus scolaire, notamment des présentations académiques offrant ainsi une nouvelle vue sur les effets bénéfiques du cannabis quand il est consommé dans un usage médical. Les échanges personnels et l'expérience directe enrichissent également la compréhension des participants. Notons effectivement qu'il y a 5 millions d'usagers dans l'année et 900 000 usagers réguliers en France. Cela n'a cessé d'augmenter depuis des années. Ainsi, on pourrait explorer les raisons pour lesquelles le grand public serait en faveur de la légalisation à usage thérapeutique.

3. Raisons en faveur de la légalisation du cannabis à usage thérapeutique

a. Reconnaissance des bénéfices thérapeutiques du cannabis

L'efficacité thérapeutique du cannabis et les besoins des patients sont des arguments forts en faveur de sa légalisation. Les participants reconnaissent les bénéfices potentiels du cannabis pour soulager diverses maladies et affections, en particulier pour les patients qui n'ont pas trouvé de solution efficace avec les traitements conventionnels. "ça peut être vraiment bénéfique, surtout pour les personnes qui en ont vraiment besoin, celles qui ont de gros problèmes de santé," a déclaré une participante (Étudiante, 21 ans), soulignant l'importance de cette alternative pour ceux qui souffrent de douleurs chroniques ou de maladies graves.

"Je pense que le cannabis a vraiment des effets thérapeutiques, et beaucoup d'experts en parlent positivement. Si ça peut soulager la douleur des personnes qui souffrent, c'est important. Tant qu'il y a un intérêt médical, c'est essentiel." - Étudiante, 24 ans

"Oui je suis pour parce que ça permettrait de soigner certaines personnes malades qui n'ont pas trouvé de traitement efficace ou bien il y a trop d'effets secondaires qui sont difficiles à supporter." Étudiant en médecine, 22 ans.

b. Confiance dans les systèmes de santé en France

Nous avons vu aussi d'après certaines études que la confiance dans l'institution médicale pouvait être un facteur déterminant pour l'acceptation du cannabis à usage thérapeutique par le grand public. Ainsi, les participants ont également souligné leur confiance dans les autorités de régulation et le processus de mise sur le marché des médicaments en France. Ils estiment que les contrôles rigoureux et les vérifications effectuées avant l'autorisation de mise sur le marché sont des garanties suffisantes de sécurité et d'efficacité. L'un d'eux a confié : "Je suis plutôt favorable car j'ai confiance dans le processus d'autorisation de mise sur le marché en France." Cadre, 28 ans. Cette confiance renforce leur soutien à la légalisation du cannabis thérapeutique, à condition que ces procédures soient respectées et que des études approfondies soient réalisées pour évaluer les effets indésirables potentiels.

"Je suis plutôt favorable car je sais qu'en France, ils ne vont jamais l'autoriser si c'était trop dangereux. Je sais qu'avant de donner le feu vert, il y a énormément de contrôles

pour vérifier les effets indésirables et s'assurer qu'ils ne sont pas dangereux pour la santé. En plus, je pense que t'as beaucoup de pays qui le légalisent à usage thérapeutique, comme en Espagne donc oui pourquoi pas" . - Étudiante dans l'enseignement, 22 ans.

c. Le cannabis vu comme une médecine alternative, non conventionnelle "naturelle"

Enfin, les participants montrent un intérêt croissant pour les médecines alternatives dont les traitements se basent sur des substances naturelles. Ils voient le cannabis comme une alternative potentielle aux traitements conventionnels, surtout dans une société qui valorise de plus en plus les produits naturels. "*De plus, les gens se tournent de plus en plus vers la médecine alternative ou non conventionnelle comme la phytothérapie ou l'aromathérapie,*" a expliqué une aide-soignante. Cette tendance vers le naturel rassure les patients et généralement le grand public. Cela les rend plus enclins à essayer des traitements comme le cannabis thérapeutique, perçu comme une nouveauté positive par rapport aux médicaments traditionnels.

Un participant a également ajouté : *Oui, je ne serai pas contre dans le sens où on peut utiliser une plante naturelle à des fins thérapeutiques c'est quelque chose qui est bien.*

- Cadre, 30 ans.

d. Légaliser mais besoin d'un encadrement strict

L'un des sous-thèmes les plus récurrents est l'importance d'un encadrement strict et d'une réglementation rigoureuse. Les participants ont exprimé leur soutien pour la légalisation du cannabis à usage thérapeutique, **mais seulement à condition qu'il soit administré sous la supervision de professionnels de santé**. Par exemple, l'une d'eux a mentionné : "*Plutôt pour sa légalisation, à condition qu'il y ait un encadrement strict par du personnel soignant pour la prise de cannabis.*" - Étudiante, 21 ans. Cette perspective reflète une préoccupation majeure concernant la potentielle dépendance aux substances, qui pourrait être évitée par une surveillance médicale appropriée.

"Oui, je suis d'accord pour ses propriétés thérapeutiques, mais ça doit être utilisé médicalement ; ça doit être limité qu'à certaines maladies, affections, certaines maladies pas dans le sens d'être dépendant d'une drogue, non pas pour une utilisation

malveillante. Il faut que ce soit dans un cadre ultra réglementé de la médecine, ". - Cadre, 35 ans

De plus, ils insistent sur la nécessité de soumettre le cannabis thérapeutique aux mêmes rigueurs de tests et de validation que tout autre médicament, soulignant que "*Pourquoi pas, mais il faut le voir comme un médicament. Il doit faire ses preuves, comme n'importe quel autre traitement [...]. Le cannabis thérapeutique devrait passer par ces mêmes étapes pour prouver son efficacité à un large public si ce n'est pas encore fait. Il faut montrer des résultats probants.* - Cadre, 29 ans. Cette affirmation fait écho aux lobbies des académies de médecine et de pharmacie qui sont opposés à la légalisation du cannabis à usage thérapeutique en raison d'un manque d'études à grande échelle (essais randomisés, puissant statistiquement) pour le cannabis médical.

e. Bien délimiter la frontière entre l'usage médical et récréatif du cannabis

Un autre aspect crucial abordé par les participants est la distinction entre l'usage médical et récréatif du cannabis. Plusieurs participants ont affirmé leur soutien pour l'usage médical, tout en restant opposés à son usage récréatif. Par exemple, l'un d'eux a déclaré : "*Je pensais que ça se faisait déjà. Du coup à usage médical, je suis favorable mais pas à usage récréatif*", - cadre, 28 ans.

"Ça doit être utilisé médicalement tu vois; ça doit être limité qu'à certaines maladies, affections, certaines maladies pas dans le sens d'être dépendant d'une drogue."- Cadre, 35 ans. Cette distinction est importante pour eux car elle justifie la législation stricte et l'encadrement médical, permettant ainsi de prévenir les abus. En fin de compte, tous les participants sont favorables à la légalisation du cannabis à usage thérapeutique. Cependant, c'est un sujet complexe à aborder dans les discussions. Nous nous sommes donc penchés sur les causes qui rendent ce sujet tabou. Comme il a été dit précédemment, le cannabis est avant tout consommé pour ses fins récréatives et son statut illégal empêche d'en discuter librement. C'est pourquoi il a été intéressant de connaître les avis de nos participants qui font partie de la catégorie des personnes qui soutiennent le moins le cannabis à usage thérapeutique.

4. Causes évoquées par les participants pour expliquer le sujet tabou du cannabis thérapeutique

a. Un écart générationnel

D'après leurs réponses, la légalisation du cannabis médical variait considérablement entre les générations. D'après 2 participants, les jeunes semblent plus ouverts à la légalisation de l'usage thérapeutique du cannabis. *"Pour les plus jeunes, ça poserait probablement moins de problèmes que pour les personnes plus âgées."* - Étudiante, 21 ans.

"ça dépend quel entourage, je ne serai pas à l'aise avec des générations qui sont au-dessus de moi, nos grands-parents par exemple". - Cadre 30 ans. Cette déclaration met en évidence que l'acceptation du cannabis à des fins médicales pourrait être plus facile chez les jeunes, tandis que les générations plus âgées maintiennent des préjugés plus rigides. Cependant, nous avons vu d'après une étude, que la légalisation à usage thérapeutique était la plus soutenue par les plus de 65 ans et plus.

b. Un manque de preuves officielles

L'absence de preuves scientifiques solides et reconnues contribue à maintenir le cannabis thérapeutique comme un sujet tabou. Un participant a souligné : *"Je ne suis pas toujours sûre des effets du cannabis.* - Cadre, 29 ans.

Tant qu'on n'a pas de preuves officielles, les gens n'y croiront pas vraiment. "Étudiante santé. Cette méfiance indique que sans des études probantes et des validations scientifiques, l'acceptation sera limitée. *"On n'a pas de recul là-dessus, les effets secondaires sont assez flous parce qu'il n'y pas d'autorisation de mise sur le marché, c'est pas comme un médicament.* " - Cadre 30 ans.

c. Une association historique avec la drogue

Le lien culturel entre le cannabis et la drogue illicite rend difficile son acceptation même à des fins thérapeutiques. Comme un participant l'a dit : *"Le cannabis reste une drogue, donc c'est normal que ce soit tabou. On pourrait facilement penser qu'on se drogue plutôt que de se soigner."* Cadre, 29 ans.

"Pour moi ce sera toujours une drogue, même s'il aura des effets thérapeutiques. Je le verrai toujours comme une drogue. J'ai en tête plus les effets de la drogue que ses effets thérapeutiques." - Étudiante dans l'enseignement, 22 ans.

5. Évolution positive en France malgré son statut de stupéfiant

a. Émergence du cbd en vente libre : normalisation du cannabis à usage médical

D'après certains participants, ils ont l'impression que depuis quelques années, ils observent une augmentation de la disponibilité des produits à base de CBD dans les boutiques françaises. Ils mettent également en avant que les légalisations du cannabis à usage thérapeutique dans d'autres pays contribuent à changer les mentalités en France, en montrant des exemples où le cannabis est bénéfique et bien encadré. Les témoignages positifs et les discussions sur les réseaux sociaux jouent également un rôle crucial. Par exemple, une participante note : *"Depuis quelques années, tu vois de plus en plus de CBD dans les boutiques, et t'entends parler que dans d'autres pays, c'est légalisé même à usage récréatif."* - Étudiante en santé.

Une participante ajoute : *"En France, on voit de plus en plus de produits à base de CBD dans les pharmacies, ce qui montre qu'on peut faire beaucoup de choses avec le cannabis, surtout tout ce qui est cosmétique et bien-être."* - Aide-soignante.

b. Influence des pays voisins dans l'acceptation publique du cannabis à usage thérapeutique

L'influence des législations favorables au cannabis thérapeutique dans les pays voisins est également un facteur important. En observant l'usage légal du cannabis dans les compléments alimentaires et le domaine thérapeutique et récréatif dans d'autres pays européens, les Français sont poussés à envisager sérieusement la légalisation à usage thérapeutique. Une participante explique : *"Je crois que lorsque l'on voit que nos voisins européens utilisent le cannabis de manière légale dans les compléments alimentaires ou le domaine thérapeutique, cela influence notre avis."* Étudiante en santé.

« S'il y a des pays qui l'ont autorisé, c'est que ce n'est pas si grave que ça, ça n'a pas beaucoup d'impact sur la santé qu'une vraie drogue, comme une vraie drogue dure. Je prends l'exemple de la cocaïne, on l'a pas légalisé parce que c'est une drogue dure. » Cadre 28 ans.

6. Stigmatisation portée à l'égard des patients prenant du cannabis médical

a. Origines

L'entourage

D'après des études qui ont étudié la perception des patients stigmatisés à cause de leur prise de cannabis médicale, les perceptions négatives sont souvent héritées de longues années de représentations du cannabis comme une drogue récréative plutôt qu'un médicament potentiel. Cela peut engendrer une gêne chez le patient et affecter son utilisation. D'après l'étude menée en Angleterre, plus de 80% des patients prenant du cannabis médical se sentaient à l'aise d'en parler avec leur famille (81,3 %) et des membres de la famille (76,9 %).

Dans notre étude, nous avons voulu explorer leur avis si un jour ils étaient amenés à prendre du cannabis à usage thérapeutique. On remarque que la majorité des participants seraient à l'aise pour confier à leurs proches qu'ils prennent du cannabis à usage médical. *"Non ça ne me dérangerait pas." Non, j'ai aucun problème parce que c'est à usage médical"*. Cependant, l'aisance à parler du cannabis thérapeutique varie selon l'entourage. Certains sont plus confortables d'en discuter avec des générations plus jeunes, tandis que d'autres préfèrent partager cette information avec leurs amis proches et ceux qui les connaissent bien. Par exemple, un participant dit : *"Ça dépend quel entourage, je ne serai pas à l'aise avec des générations qui sont au-dessus de moi, nos grands-parents par exemple. Par contre, d'en parler à des générations au même niveau que moi ou inférieures, ça ne me dérangerait pas."*

Toutefois, parler du cannabis thérapeutique à leur entourage reste délicat pour certains participants. En effet, ils expriment une peur du jugement, craignant que leurs proches ne comprennent pas la différence entre l'usage médical du cannabis et sa consommation récréative. Comme l'un d'entre eux le souligne : *"Je ne serais pas totalement à l'aise d'en parler à mon entourage. Le problème, c'est que le cannabis est encore souvent vu comme une drogue, même quand il est utilisé de manière thérapeutique."*

Néanmoins, la discussion sur le cannabis thérapeutique avec des collègues ou employeurs est encore plus délicate. Beaucoup de participants craignent que cela ne

soit perçu négativement dans un contexte professionnel. "*Bah nan ! En fait, le cannabis a un côté trop cool, presque pas sérieux. Je sais que la vision de mon employeur ne sera pas bonne, il y aura des préjugés,*" explique une participante (cadre, 35 ans) d'une manière évidente. Certains pensent que révéler l'usage de cannabis thérapeutique pourrait même mettre leur emploi en péril. "*Je ne peux pas leur dire que je prends du cannabis. Encore pire avec mon employeur. Demain je serai à la porte,*" dit une participante. Cette perception est liée à l'association du cannabis avec la drogue plutôt qu'avec un traitement médical.

Cependant, quelques un seraient prêts à en parler s'ils sont sûrs de l'impact positif sur leur santé et s'ils peuvent fournir des preuves scientifiques de son efficacité. "*Je pars du principe qui est assez scientifique, je me sentirai à l'aise d'en parler, je vois qu'il y a eu un bon impact sur ma santé,*" montrant que l'ouverture peut venir avec une éducation des bénéfices médicaux du cannabis.

La société

D'après l'étude menée en Angleterre, cette stigmatisation perçue provenait de la société en général. Les participants expriment que la stigmatisation du cannabis thérapeutique provient principalement de la société. Ils soulignent que la société a encore beaucoup de préjugés, voyant souvent le cannabis comme une drogue plutôt qu'un médicament. "*Je dirais que c'est surtout la société qui aura l'image du cannabis comme une drogue.*" Un participant a relevé également que la société occidentale comparé à d'autres cultures a du mal à accepter le cannabis, même au niveau de ses effets thérapeutiques car depuis fort longtemps et jusqu'à aujourd'hui il est considéré comme un stupéfiant :

"Elle viendrait de la société. On vit dans une culture occidentale, parce qu'ils ne l'ont jamais utilisé. Tu vois par exemple dans au Maroc, dans certaines du rif on l'utilise dans un but thérapeutique depuis des générations [...] dans d'autres pays, on le voit différemment car c'est utilisé de façon thérapeutique depuis des centaines d'années voire même des milliers d'années." Cadre 28 ans.

Selon une participante (cadre, 30 ans), la stigmatisation du cannabis thérapeutique provient à la fois de la société et, dans une moindre mesure, de l'État en raison d'un manque d'éducation sur les effets secondaires des médicaments en général, comme le tramadol et que cela ne peut pas être aussi pire que de prendre du cannabis

médical. Elle souligne en ces termes que “*Je suis sûre que demain on pose à une personne, est-ce que t'as déjà lu les effets secondaires du tramadol, je suis sur il va te dire non. Ils ne sont pas éduqués sur les effets secondaires du tramadol. Ils ne sont pas éduqués sur les médicaments et en plus la France est connue pour sa grande consommation de médicaments* ». Selon elle, la consommation de médicaments par les français est élevée en France car l'approche de médication par les substances naturelles ne sont pas aussi bien intégrées dans les mœurs françaises, ce qui explique ainsi l'engouement autour du cannabis en tant que plante.

L'État

D'après l'étude en Angleterre, cette stigmatisation perçue proviendrait de la société en général, avec une attention particulière **sur les agences gouvernementales**, bien que l'accès aux cannabis médical soit légal depuis novembre 2018. En France, d'après notre revue, la stigmatisation du cannabis thérapeutique est en partie alimentée par les actions et discours de l'État. Le Collectif Alternative pour le cannabis à visée thérapeutique (ACT) a souligné que ce contexte difficile est aggravé par un discours gouvernemental offensif contre le cannabis en général. Les patients utilisant ce traitement se trouvent souvent stigmatisés, perçus non comme des malades en quête de soulagement, mais comme des usagers de drogues, ce qui complique l'acceptation et la compréhension de ses bienfaits potentiels en France.

Nous avons ainsi posé la question sur l'origine de la stigmatisation et le rôle de l'État dans cette problématique. Certains participants pensent que cette stigmatisation pourrait être aggravée par l'absence d'une éducation publique adéquate sur les avantages thérapeutiques du cannabis. Un participant a noté : « *L'État doit vraiment faire un travail sur l'éducation et la sensibilisation pour aider à changer les mentalités.* ». En négligeant cette éducation, l'État permet au cannabis d'être principalement perçu à travers le prisme de la criminalité et de l'abus de substances selon un autre participant. "Je pense que la stigmatisation vient surtout de la société et de l'État. Si l'État ne sensibilise pas suffisamment sur le sujet, on aura toujours l'impression que le cannabis thérapeutique n'est pas quelque chose de bien, que ça reste une drogue.

D'autres participants ont évoqué la police comme autorité gouvernementale qui pourrait potentiellement stigmatiser ces personnes malades. “*Et puis, il y a aussi les autorités, comme la police*” . Un participant pense que la stigmatisation ne proviendrait

pas de l'État car pour l'avoir autorisé dans un cadre thérapeutique, les patients ne pourraient être stigmatisés de la part de ce dernier. “*Concernant l'état je ne pense pas qu'il y aurait une stigmatisation venant de l'état parce qu'ils l'ont autorisé*”.

Les professionnels de santé

Selon nos participants, les professionnels de santé ne sont pas exempts de contribuer à la stigmatisation du cannabis thérapeutique. Le manque de formation spécifique et d'informations claires sur les avantages et les usages du cannabis thérapeutique entraîne une réticence à le prescrire. “*Certains sont encore réticents à cause du manque de formation et d'informations claires*,” explique un participant. Cependant, beaucoup dans le secteur de la santé sont ouverts à l'usage thérapeutique du cannabis s'ils disposent des informations et de la formation adéquates comme le montre plusieurs études. Leur rôle principal étant de soigner, une meilleure éducation sur le cannabis thérapeutique pourrait réduire leur réticence et, par conséquent, la stigmatisation qu'ils pourraient involontairement perpétuer. Un participant évoque : “*Les professionnels de santé, je ne pense pas qu'ils soient vraiment un problème. Leur rôle est de soigner les gens, donc ils n'ont pas vraiment d'intérêt à stigmatiser le cannabis thérapeutique.*”

“*Quant aux professionnels de santé, je pense que peu seraient réticents parce que leur but à eux c'est de nous soigner tout simplement avec le médicament qui fonctionne le mieux. Dans la majorité ce n'est pas dans leur intérêt.*” explique un autre participant.

b. Solutions pour réduire la stigmatisation

Pour réduire la stigmatisation du cannabis thérapeutique, les participants suggèrent plusieurs approches centrées sur l'éducation et la diffusion des connaissances. Ils insistent sur l'importance de sensibiliser le public aux bienfaits médicaux du cannabis tout en clarifiant sa distinction avec l'usage récréatif. Un participant souligne la nécessité de promouvoir une perception normalisée du cannabis médical pour éviter les jugements envers les patients, tandis qu'une participante insiste sur la nécessité de distinguer clairement les usages thérapeutiques des usages récréatifs afin de ne pas banaliser la consommation de cannabis comme drogue. L'éducation doit inclure des campagnes d'information, des témoignages de patients, et la formation des professionnels de santé pour garantir une communication claire et objective.

En outre, les participants recommandent d'utiliser les réseaux sociaux et les médias traditionnels pour sensibiliser le public de manière positive sur les effets thérapeutiques du cannabis. Ils soulignent également l'importance de la sensibilisation par l'État et les professionnels de santé, et suggèrent que la promotion soit menée par des experts médicaux tels que des médecins et des chercheurs. La dédramatisation de l'usage thérapeutique et la mise en avant des bénéfices médicaux sont jugées cruciales pour changer les perceptions. Certains participants estiment que le temps et l'expérience seront des facteurs clés pour réduire la stigmatisation à long terme, avec l'espoir que dans 10 à 15 ans, les perceptions évolueront favorablement.

VI. Analyse de données : la perception des médecins généralistes

La perception des médecins prescripteurs est tout aussi importante car elle peut affecter la prise en charge médicale d'un patient dans son utilisation. Nous allons également appliquer les mêmes méthodes pour analyser la perception des médecins généralistes. Pour cela, j'ai interrogé des participants afin de savoir s'ils étaient au courant de l'expérimentation du cannabis à usage thérapeutique en France, ainsi que leurs connaissances sur les effets thérapeutiques et secondaires du cannabis. Je les ai également questionnés sur leur point de vue concernant sa légalisation en France, leurs attentes et leurs craintes face à ce nouveau traitement, et s'ils avaient reçu des demandes de patients pour des prescriptions à usage thérapeutique.

En effet, les médecins rapportent que de nombreux patients expriment un intérêt croissant pour le cannabis à usage thérapeutique, souvent face à une impasse dans leurs traitements actuels. *“Un patient souffrant de douleurs chroniques liées à une maladie rhumatismale m'a demandé des informations sur le remboursement et l'efficacité du cannabis, souhaitant obtenir une prescription pour se le procurer légalement à l'étranger, notamment en Hollande.”* Une autre situation concernait des familles en EHPAD, désespérées de trouver des solutions pour soulager leurs proches, qui demandaient si elles pouvaient administrer du cannabis à leurs parents. *“Oui, les familles étaient souvent désespérées, cherchant des solutions pour soulager leurs proches. »*

Un médecin raconte qu'un patient épileptique utilisant illégalement de l'huile de CBD achetée sur Internet avait trouvé miracle dans ce traitement. Des patients souffrant de

sclérose en plaques ou d'arthrose sévère trouvaient un soulagement en consommant du cannabis. Un médecin a mentionné avoir un de ses confrères conseiller à un patient de fumer un joint pour soulager les symptômes de la sclérose en plaques, décrivant l'effet comme miraculeux. *“Je pense qu'on peut vraiment améliorer la vie de ces personnes en leur apportant un peu de confort.* “. Finalement, nous retrouvons les mêmes besoins pour lesquels le cannabis médical sera prescrit c'est-à-dire les patients sous opiacées ou bien les indications concernées pour lesquelles le cannabis médical serait prescrit.

1. Reconnaissance des effets thérapeutiques du cannabis

a. Les effets du cannabis reconnus pour la douleur

Tous les participants que j'ai questionnés ont évoqué la douleur comme premier effet thérapeutique du cannabis. Les médecins généralistes ont fréquemment évoqué la douleur comme l'un des principaux effets thérapeutiques du cannabis. Voici les points saillants de leurs témoignages dans le tableau ci-dessous. Ces témoignages montrent que l'effet contre la douleur est le plus souvent mentionné par les médecins, indiquant une reconnaissance significative de l'efficacité du cannabis dans le soulagement de la douleur.

b. Autres effets évoqués

Ce tableau ci-dessous représente les effets thérapeutiques qu'ont abordé les médecins. Bien que la douleur soit le principal effet thérapeutique reconnu du cannabis par les médecins, d'autres effets bénéfiques importants sont également notés, soulignant ainsi l'intérêt pour son utilisation médicale.

Tableau 5: Les autres effets thérapeutiques évoqués par les médecins généralistes

Thème	Exemples de verbatim
Douleur (7x)	<ul style="list-style-type: none">- "Des effets contre certaines douleurs. Des effets antiémétiques pour les patients atteints d'un cancer et il me semble que c'était indiqué pour la sclérose en plaque."- "Effet contre la douleur principalement, aussi un antiémétique pour les cas de cancer, anti-épileptique. Je pense que dans certains pays, c'est aussi indiqué dans la maladie de Parkinson, pour l'arthrose sévère."

Antiémétique (4x)	<ul style="list-style-type: none"> - "Des effets antiémétiques pour les patients atteints d'un cancer." - "Ça a aussi un effet contre les nausées pour les patients ayant le cancer."
Sclérose en plaques (3x)	"Ça aide à réduire les spasmes musculaires dans la sclérose en plaque."
Anxiolytique (1x)	"Je sais qu'il peut avoir un effet antalgique, et je pense aussi à un effet anxiolytique pour certaines personnes."
Anti-épileptique (1x)	"Aussi un anti-épileptique."
Maladie de Parkinson et arthrose sévère (1x)	"Je pense que dans certains pays, c'est aussi indiqué dans la maladie de Parkinson, pour l'arthrose sévère."

c. Confusions entre le cbd et le cannabis à usage thérapeutique

Pour certains médecins, on remarque une familiarité avec le CBD en tant qu'agent thérapeutique tout en ayant une certaine confusion autour du THC. Le CBD est souvent perçu comme la composante non psychoactive et bénéfique du cannabis thérapeutique. Par exemple, un médecin (3) mentionne, "*Alors CBD je connais mais l'autre pas du tout, après le CBD c'est le cannabis thérapeutique nan ? C'est assez flou pour moi cannabis, CBD, et vous m'avez dit THC ?*".

Un autre médecin (5) ajoute, "*Je ne saurai pas te dire lequel, il me semble que le THC c'est lui provoque l'effet psychoactif et le CBD n'a rien de psychoactif, ne crée pas de dépendance,*" soulignant la distinction claire entre les deux substances.

Malgré cette méconnaissance des effets thérapeutiques du THC, certains médecins savent néanmoins que le THC est la substance psychoactive du cannabis, comme le souligne un participant (7), "*Comme je t'ai dit, le CBD aide à dormir, à se détendre tandis que le THC c'est vraiment la substance psychoactive.*" Cette distinction entre le CBD et le THC reflète une compréhension partielle des composantes du cannabis thérapeutique, avec une plus grande confiance accordée au CBD.

2. Les réticences à prescrire le cannabis à usage thérapeutique parmi les médecins généralistes

a. Manque de preuves scientifiques sur l'efficacité du cannabis à usage thérapeutique

Les médecins généralistes français montrent également des perceptions variées sur l'utilisation thérapeutique du cannabis, oscillant entre acceptation conditionnelle et scepticisme. Certains médecins sont ouverts à l'idée d'utiliser le cannabis s'il s'avère efficace. Conformément à la littérature, l'acceptation des médecins français repose également sur des preuves scientifiques solides et des études cliniques démontrant l'efficacité et la sécurité du cannabis pour des usages médicaux spécifiques : "Je ne suis ni pour, ni contre, si jamais dans les études ça montrait une efficacité réelle." - Participant 1

« *Dans l'état actuel des choses, je ne pense pas que ce soit une bonne idée. La science n'a pas encore développé et nuancé suffisamment son efficacité d'après ce que j'ai entendu* ». Participant 2.

D'autres médecins soulignent l'importance de preuves tangibles démontrant que le cannabis peut effectivement offrir des avantages médicaux significatifs par rapport aux traitements existants.

b. Le cannabis à usage thérapeutique : risque de déviances

Le scepticisme de certains médecins est principalement motivé par des préoccupations concernant le potentiel de mésusage du cannabis, similaire à ce qui a été observé avec d'autres substances telles que la morphine. Ils craignent que la légalisation du cannabis thérapeutique puisse entraîner une augmentation des cas de dépendance et des problèmes de santé publique, notamment en termes de consommation abusive. C'est pourquoi, l'expérimentation a tout mis en œuvre pour qu'il ait peu de risques de déviances. En effet, seul un médecin hospitalier (souvent des spécialistes) peut faire la prescription initiale après avoir justifié l'échec d'autres traitements.

"*Moi, je vais être plutôt contre. J'ai peur qu'il y ait des déviances comme avec la morphine.*" - Participant 2

"Un autre aspect préoccupant est le risque de détournement à des fins non-thérapeutiques. Des personnes pourraient utiliser le cannabis thérapeutique à d'autres fins hein, ce qui augmenterait le risque de dépendance et d'abus." - Participant 5

c. Manque de recul sur les effets secondaires du cannabis à usage thérapeutique

Comme nous l'avons vu dans la littérature étrangère, certains médecins français hésitent aussi à prescrire le cannabis thérapeutique car ils estiment ne pas avoir suffisamment de recul sur les effets secondaires potentiels. Par exemple, un médecin (1) explique, *"Si on me dit risque, ce qui me vient en tête c'est addiction, mésusage, peut-être effet secondaire sur le long terme. On n'a pas de recul là-dessus, les effets secondaires sont assez flous parce qu'il n'y pas d'autorisation de mise sur le marché, c'est pas comme un médicament,"* mettant en avant le manque de données à long terme et de recherches sur les effets indésirables du cannabis. Un autre médecin souligne (4), *"Personnellement, je n'ai pas de craintes spécifiques, mais pour le moment, je ne me vois pas prescrire du cannabis thérapeutique,"* ce qui montre l'incertitude persistante quant aux conséquences potentielles de son utilisation.

Aussi, certains médecins préfèrent s'en tenir aux traitements conventionnels et bien étudiés qu'ils connaissent bien, surtout si ceux-ci sont déjà efficaces pour la majorité des patients. Ils peuvent être sceptiques quant à l'ajout du cannabis à leur arsenal thérapeutique sans une nécessité claire. En effet, un médecin (7) explique : *"Non je serai contre, on sait qu'il y a d'autres solutions. Dans le domaine pharmaceutique au sens large, on sait qu'il y autres manières de traiter. Je pense qu'on a d'autres médicaments où on a fait déjà beaucoup de recherches, où on sait que ça été prouvé donc le cannabis thérapeutique reviendrait en dernière solution."*

d. Amalgame entre drogue et médicament

Certains médecins expriment des réticences à prescrire le cannabis à usage thérapeutique en raison de l'amalgame avec le cannabis en tant que drogue. Ils craignent que cette perception négative, profondément ancrée dans la société, puisse influencer leur décision et celle de leurs patients. Comme l'indique un médecin, *"beaucoup de gens associent encore le cannabis à des usages illégaux et de drogue, ça amène à juger négativement ceux qui l'utilisent pour des raisons médicales."*

Cette stigmatisation peut conduire à des jugements erronés, faisant passer les patients pour des consommateurs de drogues plutôt que des personnes cherchant un traitement médical légitime. Un autre médecin compare cette situation à celle de la morphine, en disant : "Oui, c'est un peu comme la morphine. Il y en a qui sont réticents parce qu'ils considèrent que c'est quand même une drogue."-Participant 2.

3. Les attentes des médecins pour prescrire le cannabis à usage thérapeutique

Les médecins ne sont pas foncièrement opposés à la prescription du cannabis à usage thérapeutique. Cependant, ils ont actuellement des craintes, principalement dues à un manque de recul sur les effets secondaires et à un déficit de preuves scientifiques concernant l'efficacité du cannabis. Par conséquent, ils ont des attentes spécifiques pour pouvoir intégrer cette option dans leur pratique médicale de manière sûre et efficace.

a. Besoin d'une réglementation et d'un encadrement juridique

Un cadre réglementaire clair et sécurisé est essentiel pour que les médecins se sentent à l'aise pour prescrire le cannabis. Ils veulent être sûrs que la prescription se fait en conformité avec les lois en vigueur et que les patients peuvent accéder au cannabis de manière sécurisée et contrôlée. "Je pense que ce serait mieux de commencer par des prescriptions en milieu hospitalier. Les médecins spécialisés pourraient évaluer les patients de manière plus approfondie." Participant. Les médecins souhaitent que les prescriptions de cannabis soient accompagnées d'un suivi rigoureux des patients. Ils veulent s'assurer que les effets secondaires et les interactions médicamenteuses sont bien gérés, et que l'efficacité du traitement est régulièrement évaluée. "Les deux, en réalité. À l'hôpital, on aura plus de suivi et de contrôle, ce qui est crucial pour les premiers temps. Mais à un moment donné, il faudra aussi que les médecins généralistes puissent le prescrire en cabinet pour ne pas surcharger les hôpitaux." - Participant 2

En résumé, les attentes des médecins pour prescrire le cannabis à usage thérapeutique incluent des preuves scientifiques solides, des guidelines claires, une formation adéquate, un cadre réglementaire sécurisé, et un suivi rigoureux des patients. Ces conditions sont jugées essentielles pour intégrer le cannabis thérapeutique dans la pratique médicale de manière sûre et efficace.

Les perceptions des médecins concernant l'expérimentation du cannabis à usage médical en France sont variées mais généralement positives, avec des réserves concernant la formation et la disponibilité des preuves scientifiques.

b. L'expérimentation, une solution pour lever les réticences de prescription du cannabis à usage thérapeutique

Tout d'abord, tous les médecins n'étaient pas forcément au courant de l'expérimentation, ni des indications concernées pour la prescription du cannabis médical. En leur expliquant le but de l'expérimentation, certains étaient curieux et le voyaient de manière positive, soulignant que cela pourrait apporter plus de clarté sur un sujet encore flou et aider à établir des bases solides pour l'utilisation thérapeutique du cannabis en France. "*Oui ça pourrait être que du positif. C'est bien que la France ait fait cette expérimentation, ça nous permettra d'y voir plus clair. C'est un sujet qui est encore très flou.*" - Participant 2.

Un médecin évoque un patient spécifique qui pourrait bénéficier du cannabis thérapeutique, mais il insiste sur la nécessité d'une formation adéquate et la présence d'un spécialiste pour initier la prescription. "*Oui, pourquoi pas. J'ai un patient d'ailleurs qui est fortement douloureux et qu'il ne supporte pas la morphine. J'aimerais bien lui proposer le cannabis thérapeutique, bien sûr quand je serai formé. Vous savez ça me rassure que les médecins aient juste à renouveler la prescription, c'est plus rassurant pour nous qu'il y ait un spécialiste pour faire la prescription initiale.*" - Participant 3

En général, l'expérimentation est vue positivement car elle permet de renforcer la confiance des médecins dans la prescription du cannabis thérapeutique. "*Oui c'est pas mal, ça met en confiance.*" - Participant 7

c. Besoin de temps pour se former

Certains médecins expriment des difficultés à trouver le temps pour se former, soulignant qu'ils ne reçoivent actuellement pas de demandes de la part de leurs patients pour le cannabis thérapeutique. Cependant, ils restent ouverts à se former si le besoin se présente. "*Pour l'instant, je vais être honnête avec vous, je n'ai pas le temps de me former et puis surtout je n'ai pas de patients atteints de sclérose en plaques. Pour l'instant, je n'ai pas de demandes auprès de mes patients. S'il y a vraiment un réel besoin autour de ça, je me formerai dans ce cas-là.*" - Participant 4

Enfin, un autre médecin admet que le manque de temps complique la formation sur le cannabis thérapeutique, mais reste ouvert à se former pour la prescription. *"Actuellement, c'est compliqué de se former. On n'a vraiment pas beaucoup de temps mais je suis ouvert à ce qu'on me forme sur la prescription."* - Participant 6.

En conclusion, les médecins perçoivent l'expérimentation autour du cannabis à usage médical comme une étape positive et nécessaire, bien qu'ils soulignent le besoin de preuves scientifiques solides, de formation adéquate et de temps pour intégrer cette nouvelle option thérapeutique dans leur pratique quotidienne.

d. Besoins et types de formation

Des protocoles clairs et des lignes directrices précises sur l'utilisation du cannabis sont essentiels d'après les participants. Ils souhaitent avoir des indications spécifiques sur les doses, les formes d'administration, et les conditions pour lesquelles le cannabis est recommandé. *"Pour moi, le besoin se situe clairement au niveau des douleurs chroniques. C'est important que cela se fasse dans un cadre strictement réglementé : qui prescrit, quel suivi est mis en place ? Il faut également un schéma de prescription clair, comme pour tout autre médicament de cette catégorie."* - Médecin 5.

Les participants à la formation pour la prescription du cannabis médical expriment un fort besoin de sessions pratiques et interactives avec des experts. Ils souhaitent non seulement des formations théoriques, mais également des cas concrets et des discussions avec des spécialistes expérimentés, ce qui permettrait de mieux comprendre les indications, les dosages et les effets secondaires potentiels. Certains suggèrent que des conférences avec des experts partageant simplement leur expérience seraient bénéfiques, tout comme entendre des témoignages de patients ayant bénéficié de ces traitements. « *J'aimerais avoir des sessions pratiques et interactives avec des experts... voir des cas concrets et discuter avec des spécialistes.* » - Médecin 1.

En outre, la flexibilité des formats en ligne est appréciée, avec des modules interactifs et des quiz pour valider les connaissances acquises. Bien que certains privilégiennent les cours en présentiel avec des experts en amphithéâtre, d'autres préfèrent les formations en ligne pour des raisons de disponibilité, avec des sessions de questions-réponses en direct. « *Oui, c'est mieux en ligne et avec des questions-réponses, je trouve. Il faut juste trouver le temps.* » - Médecin 4. Les algologues (spécialistes de la

douleur pouvant prescrire du cannabis médical) proposant des cours en visioconférence et les formations en ligne avec des quiz sont particulièrement bien vus, car ils offrent un apprentissage concret et flexible. - Médecin 5.

Conclusion

Ces études qualitatives ont révélé que malgré le cannabis médical soit légalisé, il reste stigmatisé en raison de sa perception comme une drogue. Cependant, les participants ne sont pas opposés à sa légalisation, reconnaissant ses propriétés médicinales pour traiter diverses pathologies et symptômes, en particulier la douleur. La confiance dans le système de santé français et l'association à une substance naturelle (plante) les poussent à accepter le cannabis comme un médicament acceptable. Une de nos participantes a même évoqué que le cannabis était associé à une notion sociale « cool, presque pas sérieux » en raison d'être la drogue la plus consommée de France.

Afin d'accroître l'acceptation publique de cannabis médical dans la société, les participants nous ont également fait part de mettre en avant les améliorations cliniques des patients apportés par le cannabis médical dans le cadre de l'expérimentation. L'idée est visibiliser par tous les moyens de communication, notamment celle des réseaux sociaux pour mettre en exergue les témoignages de patients. Par conséquent, les participants incitent à éduquer et à sensibiliser, notamment via les réseaux sociaux car c'est sur cette plateforme où ils apprennent le plus d'informations possibles positives sur le cannabis médical. Pour certains participants, il faut d'abord sensibiliser d'abord aux effets néfastes du cannabis récréatif avant de parler de ses bienfaits médicaux. Enfin, la plupart des participants préfèrent parler de cannabis médical plutôt que de cannabis thérapeutique, car cela semble plus sérieux et mieux encadré.

Du côté des médecins généralistes, ils ont déjà reçu des demandes de prescription de cannabis médical, notamment de patients souffrant de maladies rhumatismales (arthrose sévère non inclue dans les indications pour prescrire du cannabis médical) et de sclérose en plaques. Certains n'étaient pas très à l'aise en parler en raison de l'illégalité du cannabis. Par ailleurs, certains médecins nous ont raconté qu'il arrivait que certains de leurs confrères conseillaient à leurs patients de consommer du cannabis dans le cadre d'un échec thérapeutique. En effet, d'après la revue de littérature et notre étude empirique des médecins peuvent justifier ou faire des

prescriptions de cannabis médical pour que les patients puissent s'en procurer à l'étranger, notamment en Hollande.

Par ailleurs, ils ont également exprimé des doutes quant à l'efficacité réelle du cannabis thérapeutique et ont souligné le manque de recul sur les effets secondaires pour le prescrire en toute confiance. Néanmoins, l'expérimentation montrant des améliorations cliniques a suscité leur curiosité et les a rassurés. Concernant le processus pour prescrire du cannabis médical, beaucoup préféraient que la prescription initiale soit faite par des médecins hospitaliers pour éviter les risques de déviances et de mésusages, comparables à ceux observés avec la morphine. Ils sont cependant ouverts à renouveler les prescriptions sans problème. Les médecins ne considèrent généralement pas le cannabis médical comme un traitement de première intention, sauf pour des pathologies graves ou en cas d'échec des premiers traitements, alignant ainsi leurs pratiques avec les conditions de l'expérimentation. Malgré leur intérêt à se former sur le sujet, ils manquent souvent de temps pour le faire.

Enfin, ils ont reconnu la nécessité de sensibiliser le public à la stigmatisation des patients utilisant du cannabis médical car cela peut affecter la prise en charge du patient. En effet, celui-ci peut refuser le traitement par craintes de jugement et peut s'en procurer dans le marché noir, l'exposant à des risques liés à sa santé et sur le plan juridique. Une participante a également abordé les risques d'interactions médicamenteuses si le patient ne prévient son médecin qu'il en consomme. Il est ainsi crucial de sensibiliser aux effets bénéfiques du cannabis médical dans la société et chez les professionnels de santé.

VII. Discussions et limites

Pour cette étude, nous avons réalisé des entretiens avec dix participants du grand public et sept médecins généralistes afin de mieux comprendre leur perception du cannabis à usage thérapeutique. Cependant, plusieurs défis ont limité la richesse des données recueillies. Nous nous sommes limités à un nombre limité d'entretien, ce qui a restreint la diversité des perspectives et des expériences recueillies. Un échantillon plus large aurait permis de capturer une variété plus grande de perceptions et de situations, enrichissant ainsi les conclusions de l'étude. Nous aurions également dû nous focaliser sur l'étude de la perception d'une seule cible, cela aurait été beaucoup plus simple à enrichir la perception d'une seule cible.

Par ailleurs, les participants n'étaient pas très ouverts à parler du cannabis médical. Ce manque d'ouverture a limité la profondeur des informations obtenues. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette réticence, notamment la stigmatisation associée au cannabis, et la méconnaissance du sujet.

Aussi, le fait de ne pas avoir d'étude préalable sur la perception du cannabis à usage thérapeutique en France a compliqué l'identification des thèmes à aborder lors des entretiens. Sans cadre de référence clair, il a été difficile de formuler des questions ciblées et de diriger les discussions de manière à obtenir des insights pertinents malgré des hypothèses formulées à partir d'études étrangères.

Les études réalisées à l'étranger sur le cannabis médical ne sont pas toujours directement transposables en France en raison des différences de réglementation et du contexte culturel. Par exemple, la perception du cannabis médical dans des pays où il est légal depuis longtemps, comme le Canada ou certains États des États-Unis, est influencée par des années de politique et de communication publique, ce qui n'est pas le cas en France. Cette différence rend la comparaison et l'inspiration plus compliquées.

La légalisation du cannabis médical comporte de nombreux enjeux économiques, politiques et réglementaires. Ces dimensions sont cruciales pour comprendre l'ensemble des implications et des résistances possibles face à cette légalisation. Le fait de ne pas aborder tous ces enjeux a limité la compréhension globale du sujet dans cette étude.

En raison de la complexité et de l'importance de ces multiples enjeux, la légalisation du cannabis médical pourrait faire l'objet d'une thèse de doctorat. Une étude de thèse permettrait de traiter en profondeur les aspects économiques, politiques, réglementaires, ainsi que les perceptions et les impacts sociétaux, offrant ainsi une vision globale et détaillée du sujet.

Partie 3 : Recommandations

Dans la perspective d'apporter des solutions pour soulever les réticences de la prescription du cannabis médical par les médecins prescripteurs et la stigmatisation portée par la société, l'état et les professionnels de santé à l'égard des patients prenant du cannabis à usage médical. Cette partie de mémoire se consacrera aux recommandations.

Dans le cadre de l'expérimentation, les acteurs du CSST ont décidé que la prescription initiale doit être réalisée par des médecins hospitaliers exerçant dans des centres de référence, concernant les indications retenues pour les douleurs neuropathiques réfractaires aux thérapies accessibles (médicamenteuses ou non), certaines formes d'épilepsie sévères et pharmaco-résistantes, certains symptômes rebelles en oncologie liés au cancer ou à ses traitements, situations palliatives, spasticité douloureuse de la sclérose en plaques ou des autres pathologies du système nerveux central.

À la fin de l'expérimentation, le gouvernement aura deux options [13]. La première serait de former initialement un groupe restreint de médecins avant d'élargir à l'ensemble des praticiens, comme cela a été fait en Israël. L'avantage de cette approche serait de permettre une évaluation et une standardisation des prescriptions, ainsi qu'une formation efficace des premiers prescripteurs. L'inconvénient serait un accès retardé au cannabis médical pour les patients. La seconde option serait d'autoriser immédiatement tous les médecins à prescrire du cannabis médical, comme au Canada et en Allemagne. Cela offrirait un accès rapide et large aux patients, mais rendrait plus difficile l'évaluation des pratiques et la réponse aux diverses interrogations. De plus, les rapports concernant la mise en place de la généralisation du cannabis médical ne sont pas encore rendus publiques mais nous pouvons avancer quelques recommandations pour pourvoir intégrer au mieux l'intégration du cannabis

à usage médical dans un futur proche par les professionnels de santé et le grand public.

I. Intégrer la formation du cannabis médicale dans un cursus universitaire à long terme

Concernant les médecins prescripteurs, l'enjeu est de reconsidérer le cannabis médical comme un médicament dans les années à venir en formation initiale ou continue.

En effet, il est important de changer la perception du cannabis médical parmi les médecins prescripteurs et les pharmaciens, en reconnaissant ses propriétés thérapeutiques validées par des études scientifiques et des preuves cliniques. La mise en place de formations universitaires comme en Uruguay permettrait l'éducation des futurs professionnels de santé [71] [13]. Ceci est essentiel car si l'on éduque sur la prescription du cannabis médical, les futurs professionnels de santé le considéreront comme un médicament, ce qui aide à réduire l'assimilation du cannabis médical à une drogue de rue. Aussi, il serait judicieux de former à la fois les futurs médecins généralistes et les spécialistes. En effet, nous pouvons anticiper un nombre insuffisant de médecins habilités à prescrire du cannabis médical, comme cela a été observé lors de l'expérimentation et des pays Israël qui a du élargir le droit de prescription à tous les médecins. De plus, si les indications thérapeutiques du cannabis médical sont élargies à davantage de pathologies, la demande de prescriptions augmentera, rendant essentiel l'implication d'un plus grand nombre de praticiens

Les facultés incluront :

- des modules spécifiques sur l'histoire, la réglementation et les preuves scientifiques soutenant l'utilisation médicale du cannabis
- Présenter des études de cas et des recherches qui démontrent les avantages thérapeutiques du cannabis pour diverses conditions médicales
- Étudier les étudiants aux modalités de prescription (dosage, méthode d'administration, types de produits à base de cannabis)

Il est important que les médecins en formation initiale ou en continue soient à l'aise dans la prescription de cannabis médical :

- Mettre en place des simulations et des ateliers pratiques où les étudiants peuvent pratiquer la rédaction de prescriptions de cannabis médical
- Inviter des experts et des praticiens expérimentés pour partager leurs connaissances et leurs expériences réelles avec les professionnels

II. Recommandation : Accroître l'acceptation publique du cannabis médical au grand public et aux professionnels de santé

1. Le social listening comme moyen d'anticiper les stigmas

A moyen terme, avant même que le gouvernement légalise le cannabis médical, il faut analyser la perception des professionnels de santé, en particulier les médecins prescripteurs et le grand public afin d'anticiper les stigmates liés au cannabis médical. Ceci dans le but d'établir des stratégies à la sortie de l'expérimentation lorsque le celui-ci sera légalisé. Un outil social listening comme Brandwatch mesure les perceptions de l'opinion publique en mesurant les conversations en ligne.

Cela nous permettra **de détecter les préoccupations et les mythes** qui pourraient dissuader l'acceptation. Par exemple, grâce à l'étude empirique, nous avons remarqué que les participants n'avaient pas de craintes spécifiques vis-à-vis du cannabis médical comparé à d'autres médicaments, car ils le considéraient comme une substance naturelle, étant donné que c'est une plante. Le risque est qu'ils banalisent le cannabis médical comme étant une simple plante et non comme un médicament. C'est pourquoi, il serait essentiel de renforcer l'éducation sur le fait que, bien que le cannabis médical soit dérivé d'une plante, il doit être utilisé avec la même rigueur et précaution que tout autre médicament. Des campagnes éducatives devraient insister sur l'importance de suivre les prescriptions médicales et de respecter les dosages recommandés pour éviter tout abus ou mauvaise utilisation.

Nous pouvons citer des exemples d'autres préoccupations ou de perceptions positives revenues des professionnels de santé et du grand public à rechercher dans les forums, réseaux sociaux, blogs. Ces exemples sont revenus donc mon étude empirique :

- "Le cannabis médical aide vraiment avec ma douleur chronique" (positif – revenu souvent chez les participants médecins et grand public)

- "Je suis sceptique quant aux effets à long terme du cannabis médical" (négatif)
 - "Il y a tellement de désinformation sur le cannabis médical" (neutre)
- **Surveiller les tendances émergentes** après sa légalisation

En configurant des alertes pour des mots-clés pertinents tels que "cannabis médical", "thérapie au cannabis", "effets secondaires du cannabis", etc. En effet, à la sortie de l'expérimentation, l'ANSM et les associations de patients doivent pouvoir lancer des campagnes de sensibilisation pour montrer que le cannabis médical est une option thérapeutique validée scientifiquement et réglementée. Ces campagnes doivent mettre en avant les bénéfices thérapeutiques prouvés, les témoignages de patients, et les recommandations des professionnels de santé. Il est crucial de communiquer de manière transparente sur les protocoles de prescription et les conditions d'utilisation pour rassurer le public et dissiper les doutes et les mythes. En suivant de près les réactions et les opinions du public à travers des outils de social listening, l'ANSM et les associations pourront ajuster leurs messages et stratégies pour maximiser l'impact positif et l'acceptation du cannabis médical.

2. Appliquer les résultats du social listening

Techniques de digitalisation pour accroître la visibilité

De nos jours, de nombreuses personnes se tournent vers internet pour obtenir des informations sur leur santé, accentué par la crise du covid. Cette tendance croissante offre une opportunité unique pour sensibiliser et éduquer le public sur des sujets spécifiques tels que le cannabis médical. En exploitant les techniques de SEO (Search Engine Optimization), nous pouvons améliorer la visibilité et l'accessibilité des informations positives concernant le cannabis médical. Pour accroître l'acceptation du cannabis médical, nous pourrions cibler des mots-clés pertinents. Ces stratégies permettront de diriger le lecteur directement vers des témoignages de patients issues de l'expérimentation française ainsi que des résultats d'études scientifiques qui montrent les bénéfices du cannabis médical comme des résumés d'études cliniques et rapports des résultats positifs de l'expérimentation.

Établir des partenariats avec des key opinion leaders pour valoriser les effets thérapeutiques du cannabis

Un autre élément clé pour promouvoir le cannabis médical est l'engagement des Key Opinion Leaders (KOL) identifiés grâce au social listening. Les KOL, dans ce contexte, seraient exclusivement des spécialistes médicaux habilités à prescrire du cannabis médical. Ces spécialistes, qui peuvent inclure des médecins, des oncologues, des neurologues, et d'autres experts de la santé, jouent un rôle crucial dans la formation des opinions et la confiance du public. Il est essentiel de souligner que seuls ces spécialistes peuvent effectuer la prescription initiale de cannabis médical. Cette restriction permet de contrôler et d'éviter les déviations potentielles dans l'utilisation du cannabis médical.

Ceci est à titre d'exemple, mais nous pourrions engager des figures ayant impact sur leur audience comme :

- **Serge Perrot** - Chef du service de la douleur à l'Hôtel-Dieu à Paris, reconnu pour ses travaux sur la fibromyalgie et les douleurs chroniques.
- **Didier Bouhassira** - Responsable de l'unité de recherche sur la douleur à l'Hôpital Ambroise-Paré, il est un expert reconnu internationalement dans le domaine de la douleur neuropathique.
- **Olivier Dubois** - Responsable de l'unité douleur et soins palliatifs à l'Hôpital Cochin, il est également impliqué dans la recherche sur les douleurs chroniques.

En collaborant avec ces leaders d'opinion, nous pouvons atteindre un public plus large et plus diversifié. Les KOL peuvent partager à travers divers canaux, les conférences, et les réseaux sociaux :

- les avis de l'OMS et des académies américaines de sciences, d'ingénierie et de médecine concernant les effets bénéfiques du cannabis médical. En effet, ce sont deux grandes organisations à qui les professionnels de santé et le grand public se réfère.
- les résultats positifs et prometteurs de l'expérimentation française. En effet, quand on demandait pourquoi les participants étaient en faveur de la légalisation, ils répondaient qu'ils avaient confiance dans les autorisations de mise sur le marché, que ce soit par les professionnels de santé ou bien le grand public.

« [...] Si on voit des résultats positifs et concrets, ça pourrait changer la façon de voir le cannabis comme un médicament potentiel. Surtout, pour nous on doit savoir que le

cannabis est un traitement efficace à donner aux patients. Parce que c'est nous au final qui sommes responsables, on doit être rassuré par rapport à ça. » - Médecin 1

« Je suis plutôt pour dans le sens que j'ai confiance dans l'autorisation de mise sur le marché en France. Je sais qu'avant l'autorisation il y énormément de contrôle pour vérifier les effets indésirables s'ils sont hyper dangereux pour la santé. J'aurai confiance. »

- les témoignages de patients en soulignant que la prise de cannabis médicale est contrôlée et suivie par des médecins formés à la prescription par l'ANSM
- Répondre également aux lobbies des Académies de médecines et de pharmacies qui ont souligné à plusieurs reprises que le cannabis était un « mauvais médicament » en raison du manque d'études randomisées.

Leur endorsement peut ajouter une crédibilité significative aux informations partagées, car leurs audiences respectent et font confiance à leurs avis.

III. Promouvoir les médias traditionnels sur les résultats prometteurs de l'expérimentation

1. Communiquer par la presse médicale

Il est essentiel de promouvoir les résultats prometteurs de l'expérimentation du cannabis médical à travers les médias traditionnels et spécialisés. Bien que certaines revues indépendantes aient exprimé des doutes quant à l'efficacité réelle du cannabis médical d'après une participant médecin. « *Pour l'instant dans ce magazine qui est ma référence médicale, ils n'étaient pas tellement pour, on ne savait jamais vraiment quelles quantités de principes actifs dans les produits proposées à la vente et d'autre part l'efficacité était loin d'être miraculeuse par rapport au placebo et par contre il y avait des effets indésirables. »* Médecin 1

Le Quotidien du Médecin est également une source d'information respectée, de nombreux professionnels de santé s'y réfèrent pour des mises à jour sur les traitements et les innovations médicales.

2. Organiser des webinaires et des conférences

En collaboration avec des associations médicales pour partager les résultats de l'expérimentation avec les professionnels de santé. Ce sera aussi l'occasion d'apporter

des réponses aux critiques et d'engager des experts et des chercheurs pour discuter publiquement des bénéfices et des preuves scientifiques en faveur du cannabis médical. Le but étant également de promouvoir les témoignages de patients ayant bénéficié du cannabis médical. Finalement d'un point de vue pratique, nous pourrions créer des vidéos et des infographies expliquant les avantages thérapeutiques du cannabis médical basées sur des expériences réelles de patients.

3. Promouvoir grâce à la télévision

D'après notre étude empirique, certains participants ont indiqué que la télévision n'était pas la plateforme qui mettait le plus en avant l'usage thérapeutique du cannabis, contrairement aux réseaux sociaux. À la télévision, les débats portent principalement sur la légalisation du cannabis à usage thérapeutique ou sur les reportages montrant les effets négatifs de la consommation de cannabis par les adolescents, ce qui vise à prévenir les dangers du cannabis récréatif.

« À la télé, ils parlent souvent des aspects négatifs qui accrochent. » Participante 3, étudiante

« Ah, pour m'informer sur le cannabis à usage thérapeutique, j'ai suivi pas mal de débats télévisés. » Participante 2, cadre

Aussi, chaque étape importante, comme le vote en faveur de l'expérimentation et de l'amendement du député Olivier Véran ou l'inclusion du premier patient dans un centre de référence, a été relayée par les chaînes de télévision française telles que TF1. Cependant, depuis le lancement officiel en mars 2021, la fréquence des reportages sur le cannabis médical a considérablement diminué, voire disparu des chaînes de télévision. En revanche, la presse écrite et les blogs spécialisés ont pris le relais. Des médias comme « Newsweed » et « Le Cannabiste » ont couvert toutes les décisions liées à l'expérimentation, que ce soit de près ou de loin. Il serait ainsi à nouveau de promouvoir les résultats prometteurs de l'expérimentation par les chaines de télévision ainsi que les témoignages de patients ayant bénéficié le cannabis médical.

4. Promouvoir via les réseaux sociaux et podcasts

Il est également crucial de promouvoir les résultats prometteurs de l'expérimentation grâce aux réseaux sociaux et aux podcasts, notamment sur des plateformes comme Instagram et via des émissions de podcasts. Par exemple, pour les podcasts, nous

pourrions inclure des témoignages de patients, publier les dernières avancées cliniques positives pour certaines maladies, ce qui pourrait cibler aussi bien les professionnels de santé que le grand public. Cela peut être réalisé avec l'aide de Key Opinion Leaders (KOL) ou d'associations. En utilisant ces canaux de communication modernes, nous pouvons atteindre une audience plus large et diversifiée, et ainsi renforcer la sensibilisation et l'acceptation du cannabis médical.

Conclusion

L'étude portant sur la perception du grand public et des médecins prescripteurs français a mis en lumière plusieurs problématiques concernant l'intégration du cannabis à usage thérapeutique, un enjeu crucial de santé publique. Selon notre étude empirique, bien que les médecins soient en faveur de la légalisation, ils peuvent être réticents à prescrire ce type de traitement en raison d'un manque d'études comparables à celles des médicaments traditionnels ainsi qu'à une méconnaissance sur le cannabis à usage thérapeutique. Nous avons également constaté des stigmates associés à son statut de stupéfiant. Cette stigmatisation est principalement d'ordre sociétal : les participants ont exprimé leur malaise à en discuter ouvertement, par exemple dans un cadre professionnel par crainte de jugement. Les patients participant à l'expérimentation hésitent également à témoigner de l'efficacité thérapeutique du cannabis, de peur d'être jugés par leur employeur. Néanmoins, grâce à l'émergence du CBD en France et aux avis favorables des experts sur les réseaux sociaux, le cannabis est reconstruit pour ses effets thérapeutiques. Cette dynamique peut contribuer à l'amélioration de l'image du cannabis à usage médical tant auprès du grand public que des professionnels.

Par ailleurs, l'expérimentation permettra de démontrer aux médecins les bénéfices médicaux du cannabis et de les rassurer dans leur formation à la prescription. Cela pourra aider à dissiper les doutes et stigmates associés au cannabis à usage médical. Pour intégrer pleinement le cannabis médical comme un médicament standard dans les années à venir, une formation universitaire pour les futurs médecins ou plus largement les professionnels de santé comme les infirmiers serait idéale, car le cannabis médical continue de révéler son potentiel thérapeutique pour de nombreuses pathologies. Ainsi, l'avenir du cannabis médical dépend également de son acceptation par le grand public. La frontière entre usage récréatif et usage médical est souvent complexe à délimiter, car le cannabis est avant tout perçu comme une "drogue de rue". Pour améliorer l'acceptation publique, toutes les parties prenantes doivent collaborer pour éduquer et sensibiliser les patients utilisant le cannabis médical, leur permettant ainsi de vivre pleinement leur vie sans douleur et sans jugement.

Bibliographie

- [1] Leclair, A. (2019, 18 avril). *Près d'un Français sur deux est favorable à la légalisation du cannabis.* Le Figaro. Disponible sur : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/pres-d-un-francais-sur-deux-est-favorable-a-la-legalisation-du-cannabis-20190418> (consulté le 03 février 2024).
- [2] Tual, R. Sadallah,F. (2023, 23 mai). *Le cannabis médical va-t-il bientôt se généraliser en France ? | Enquêtes d'actu. actu.fr.* Disponible sur : https://actu.fr/societe/enquete-cannabis-medical-va-t-il-bientot-se-generaliser-aux-patients-francais_59614804.html (consulté le 03 février 2024).
- [3] Inserm. (2021, 9 décembre) *Cannabis médical : un écran de fumée ?* Disponible sur :<https://www.inserm.fr/actualite/cannabis-medical-un-écran-de-fumee/#:~:text=Le%20cannabis%20pr%C3%A9sente%20de%20nombreux%20b%C3%A9n%C3%A9fices%20th%C3%A9rapeutiques.&text=Cela%20cr%C3%A9e%20un%20biais%20manifeste,corps%20%C3%A0%20initier%20des%20mouvements> (consulté le 10 février 2024).
- [4] ANSM, « Professionnels de santé : formation, prescription, dispensation », [En ligne]. Disponible sur <https://ansm.sante.fr/dossiers-thematiques/cannabis-a-usage-medical/professionnels-de-sante-formation-prescription-dispensation> (consulté le 15 février 2024)
- [5] Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODOC). (2010). *Méthodes recommandées pour l'identification et l'analyse du cannabis et des produits du cannabis.* <https://www.unodc.org/documents/scientific/Cannabis-F.pdf> (consulté le 15 février 2024)
- [6] Schilling,S. Melzer,R F.McCabe,P. M. (2020, 6 janvier). Quick guide. *Cell Press, What is the difference between Cannabis, marijuana and hemp?,R1–R9.* [https://www.cell.com/current-biology/pdf/S0960-9822\(19\)31379-X.pdf](https://www.cell.com/current-biology/pdf/S0960-9822(19)31379-X.pdf) (consulté le 15 février)
- [7] *Cannabinoïdes de synthèse et « Spice » : fiche drogue | www.emcdda.europa.eu.* (2024, 1 juin). Disponible sur :https://www.emcdda.europa.eu/publications/drug-profiles/synthetic-cannabinoids_fr#:~:text=Les%20cannabino%C3%AFdes%20de%20synth%C3%A8se%20sont,que%20ligand%20endog%C3%A8ne%20anandamide (consulté le 15 février 2024)
- [8] Ray, M. (2019, 11 septembre). *Cannabis : 10 usages thérapeutiques avérés ou à l'étude.* Futura. Disponiblesur : <https://www.futura-sciences.com/sante/actualites/medecine-cannabis-10-usages-therapeutiques-averes-etude-61144/> (consultable le 15 février 2024)
- [8] : World health organisation (WHO). (2019, 24 janvier). *Cannabis.* Disponible sur : <https://www.who.int/teams/mental-health-and-substance-use/alcohol-drugs-and-addictive-behaviours/drugs-psychactive/cannabis#:~:text=Other%20therapeutic%20uses%20of%20cannabinoids,in%20this%20area%20should%20continue.> (consulté le 16 février 2024)
- [9] Ministère du travail, de la santé et des solidarités. (2016, 16 juin). *Qu'est-ce qu'un médicament ?* Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités. Disponible sur : <https://sante.gouv.fr/soins-et>

[maladies/medicaments/le-bon-usage-des-medicaments/article/qu-est-ce-qu-un-medicament](#) (consulté le 19 février 2024)

[10] RIUS, C. (2016). La réglementation du cannabis à usage médical en France [Thèse de doctorat, UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR]. Disponible sur : <https://theses.hal.science/tel-04382036/file/RIUSvd.pdf>, (consulté le 19 février 2024)

[11] Service-public. (2024, 28 mars). *Cannabis thérapeutique*. Service-Public.fr. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35817> , (consulté le 20 février 2024)

[12] ANSM. (2024, 20 février). *Dossier thématique - Mise en place de l'expérimentation du cannabis* - ANSM. <https://ansm.sante.fr/dossiers-thematiques/cannabis-a-usage-medical/mise-en-place-de-l experimentation-du-cannabis-medical> (consulté le 20 février 2024)

[13] Gonzalez, C. (2023, 2 février). *Cannabis thérapeutique : règlementation du système de santé pour une mise à disposition des usagers français*. Disponible sur <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04002594> (consulté le 20 février 2024)

[14] Huijen, A. (2023, 16 mars). *Franchises : le marché du CBD en pleine éclosion*. Le Figaro. Disponible sur <https://www.lefigaro.fr/entrepreneur/le-marche-du-cbd-en-pleine-eclosion-20230316#:~:text=Depuis%20d%C3%A9cembre%202022%2C%20la%20vente%20de%20fleurs%20de%20chanvre%20contenant,%C3%A0%20nouveau%20autoris%C3%A9%20en%20France>. (consulté le 20 février 2024)

[15] Delouche-Bertolasi, C. (2022, 29 décembre). Cannabis : le Conseil d'Etat dit weed aux fleurs chargées en CBD. *Libération*. Disponible sur : https://www.liberation.fr/societe/sante/cannabis-le-conseil-detat-dit-weed-aux-fleurs-chargees-en-cbd-20221229_XRULRBWUPBHYRL2OZINEESOOJU#:~:text=La%20CJUE%20donne%20raison%20aux,l'innocuit%C3%A9%20de%20cette%20mol%C3%A9cule. (consulté le 21 février 2024)

[16] Larousse, É. (s. d.-b). *Définitions : récréatif - Dictionnaire de français Larousse*. Disponible sur <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/r%C3%A9cr%C3%A9atif/67175#:~:text=Usage%20r%C3%A9cr%C3%A9atif%2C,parle%20aussi%20de%20consommation%20r%C3%A9cr%C3%A9ative.> (consulté le 21 février 2024)

[17] Bockaert, J. (2021). Le cannabis, quelle histoire ! Dans *Libération* (UGA Editions).

[18] Pointeau-Lagadec, E., Cairn info, & Faculté de Sorbonne. (2016). L'action publique française en matière d'usage de cannabis : Les fondements historiques d'un échec. *Hypothèses*, 19(1), 121-132. Disponible sur : <https://doi.org/10.3917/hyp.151.0121> (consulté le 21 février 2024)

[19] Santi, P., & Cabut, S. (2013, 12 septembre). La fin d'un interdit. *Le Monde.fr*. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/sciences/article/2013/09/09/cannabis-la-fin-d-un-interdit_3473572_1650684.html (consulté le 21 février 2024)

[20] Basset, B., Cabut, S., Rigaud, A. R., Savy, M. S., & Association Addictions France. (2021). *LA LOI DE 70 SUR LES STUPÉFIANTS : 50 ans de répression (ou pas)*.

[21] Observatoire européen des drogues et des toxicomanies. (2018). *Usage du cannabis et des cannabinoïdes : Questions et réponses à l'intention des décideurs politiques*.

[22] National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine. (2017). *The Health Effects of Cannabis and Cannabinoids : The Current State of Evidence and Recommendations for Research*.

[23] Assemblée Nationale. (2020). Réglementation et impact des différents usages du cannabis. Dans *Assemblée Nationale*. Disponible sur [https://www2.assemblee-nationale.fr/15/missions-d-information/missions-d-information-communes/reglementation-et-impact-des-differents-usages-du-cannabis/\(block\)/74006](https://www2.assemblee-nationale.fr/15/missions-d-information/missions-d-information-communes/reglementation-et-impact-des-differents-usages-du-cannabis/(block)/74006) (consulté le 01/03/2024)

[24] OBRADOVIC, I. (2021, 1 juin). *25 ans de l'OFDT : cannabis, consommation et réponse publique | OFDT*. OFDT - Observatoire Français des Drogues et des Tendances Addictives En France. Disponible sur :<https://www.ofdt.fr/publication/2021/25-ans-de-l-ofdt-cannabis-consommation-et-reponse-publique-1828> (consulté le 01/03/2024)

[25] L'Indépendant. (1970, 1 janvier). Ces malades qui, face à la douleur, consomment du cannabis. *ldependant.fr*. Disponible sur : https://www.ldependant.fr/2012/10/09/ces-malades-qui-face-a-la-douleur-consomment-du-cannabis_170790.php (consulté le 01/03/2024)

[26] Groyer, E. (2024, 29 mars). *Cannabis thérapeutique : aucun argument éthique pour interdire son utilisation*. RoseUp Association Disponible sur: . <https://www.rose-up.fr/magazine/cannabis-therapeutique-ethique/> (consulté le 15/03/2024)

[27] France 3 Auvergne-Rhône. (2019, 26 octobre). *Isère : ces malades qui bravent l'interdiction du cannabis thérapeutique pour « aller mieux »* [Vidéo]. Youtube. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=tEyyBUBcDMU> (consulté le 15/03/2024)

[28] France Assoc Santé. (2018, 26 novembre). *Interview de Fabienne Lopez ; Cannabis thérapeutique : le lent chemin de la légalisation*. France Assos Santé. Disponible sur : <https://www.france-assos-sante.org/2018/07/25/interview-de-fabienne-lopez-cannabis-therapeutique-le-lent-chemin-de-la-legalisation/> (consulté le 15/03/2024)

[29] OUEST-FRANCE. (2018, 24 mai). Santé. Agnès Buzyn ouvre la porte au cannabis thérapeutique. *ouest-france.fr*. Disponible sur : <https://www.ouest-france.fr/sante/sante-agnes-buzyn-ouvre-la-porte-au-cannabis-therapeutique-5779208> (consulté le 16/03/2024)

[30] ANSM. (2021, 16 mars). *Patients : ce qu'il faut savoir sur l'expérimentation* [Diapositives]. [ansm.sante.fr](https://ansm.sante.fr/dossiers-thematiques/cannabis-a-usage-medical/patients-ce-qu'il-faut-savoir-sur-lexperimentation). Disponible sur : <https://ansm.sante.fr/dossiers-thematiques/cannabis-a-usage-medical/patients-ce-qu'il-faut-savoir-sur-lexperimentation> (consulté le 16/03/2024)

[31] ANSM. (2021, mars 26). *Mise en place de l'expérimentation du cannabis médical*. Disponible sur : <https://ansm.sante.fr/dossiers-thematiques/cannabis-a-usage-medical/mise-en-place-de-lexperimentation-du-cannabis-medical> (consulté le 16/03/2024)

[32] ANSM.(2021 mars 26). *Les médicaments et fournisseurs de l'expérimentation*. Disponible sur : <https://ansm.sante.fr/dossiers-thematiques/cannabis-a-usage-medical/les-medicaments-et-fournisseurs-de-lExperimentation> (consulté le 17/03/2024)

[33] Authier, N. (2021, 11 mars). Xcom X (Formerly Twitter). https://x.com/NicolasAuthier_/status/1370094274805698568/photo/1

[34] ANSM. (2021 mars 16). *Focus médecins : qui fait quoi ?* Disponible sur : <https://ansm.sante.fr/dossiers-thematiques/cannabis-a-usage-medical/focus-medecins-qui-fait-quoi> (consulté le 17/03/2024)

[35] Doré, E. (2024, 28 mai). *La France se prépare à l'arrivée du cannabis médical*. Le Figaro Santé. Disponible sur : <https://sante.lefigaro.fr/medecine/la-france-se-prepare-a-l-arrivee-du-cannabis-medical-20240528#:~:text=%C2%AB%20Pour%20environ%2040%25%20des%20patients,usage%20m%C3%A9dical%20de%20l'ANSM>. (consulté le 21 mars 2024)

[36] Congrès de Médecine générale France. (2023, 31 mars). *CMGF 2023 - Prescrire du cannabis médical, ça vous tente ? Nathalie RICHARD & Dominique JARROT [Vidéo]*. Youtube. Disponible sur : https://www.youtube.com/watch?v=2TtLKRK_F98 (consulté le 22 mars 2024)

[37] J.-Y. Durand, (2022, 24 mars) *CR CST Suivi de l'expérimentation* Disponible sur : <https://cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2021-1-page-47.htm?ref=doi> (consulté le 22 mars 2024)

[38] Richeux, V. (2022, 31 mai). Expérimentation du cannabis médical : l'ANSM peine à convaincre les médecins généralistes. Medscape. Disponible sur <https://francais.medscape.com/voirarticle/3608588?form=fpf> (consulté le 22 mars 2024)

[39] De Souza, M. R., Henriques, A. T., & Limberger, R. P. (2022). Medical cannabis regulation : an overview of models around the world with emphasis on the Brazilian scenario. *Journal Of Cannabis Research*, 4(1). <https://doi.org/10.1186/s42238-022-00142-z> (consulté le 22 mars 2024)

[40] Tobelem, B. (2024, 3 avril). Les législations sur le cannabis dans l'Union européenne. *Touteurope.eu*. Disponible sur : <https://www.touteurope.eu/societe/les-legislations-sur-le-cannabis-en-europe/#:~:text=Le%20cannabis%20m%C3%A9dical%20est%20ainsi,effets%20secondaires%20de%20certains%20traitements>. (consulté le 25 mars 2024)

[41] Włodarczak, C. (2020). *Connaissances et croyances, évaluation des facteurs favorisants et freins à une prescription future de cannabis thérapeutique en médecine générale en Moselle* [Thèse de doctorat]. Université de Lorraine. (consulté le 25 mars 2024)

- [42] De Souza, M. R., Henriques, A. T., & Limberger, R. P. (2022). Medical cannabis regulation : an overview of models around the world with emphasis on the Brazilian scenario. *Journal Of Cannabis Research*, 4(1). Disponible sur : <https://doi.org/10.1186/s42238-022-00142-z> (consulté le 26 mars 2024)
- [43] Norml. (2021, 21 mai). *Survey : Over Two-Thirds of Health Clinicians Acknowledge That Cannabis "Can Be Used Medically"*
- [44] Crowley, D., Collins, C., Delargy, I., Laird, E., & Van Hout, M. C. (2017). Irish general practitioner attitudes toward decriminalisation and medical use of cannabis : results from a national survey. *Harm Reduction Journal*, 14(1). Disponibile sur : <https://doi.org/10.1186/s12954-016-0129-7> (consulté le 26 mars 2024)
- [45] Gardiner, K. M., Singleton, J. A., Sheridan, J., Kyle, G. J., & Nissen, L. M. (2019). Health professional beliefs, knowledge, and concerns surrounding medicinal cannabis – A systematic review. *PLoS One*, 14(5), e0216556. Disponible sur : <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0216556> (consulté le 26 mars 2024)
- [46] Bsa. (2023, 31 octobre). *Prescribed but prohibited : UK cannabis patients face stigma and health inequalities*. The British Sociological Association. Disponible sur : <https://es.britsoc.co.uk/prescribed-but-prohibited-uk-cannabis-patients-face-stigma-and-health-inequalities/> (consulté le 26 mars 2024)
- [47] University of Otago. (2023, 29 mai). Study results prompt call for medicinal cannabis policy evaluation. *Medicalxpress*. Disponible sur : <https://medicalxpress.com/news/2023-05-results-prompt-medicinal-cannabis-policy.html> (consulté le 26 mars 2024)
- [48] University of Michigan News. (2023, 11 mai). *Michigan doctors express hesitancy to authorize medical cannabis use in new study*. University Of Michigan News. Disponible sur : <https://news.umich.edu/michigan-doctors-express-hesitancy-to-authorize-medical-cannabis-use-in-new-study/> (consulté le 26 mars 2024)
- [49] Rønne, S. T., Rosenbæk, F., Pedersen, L. B., Waldorff, F. B., Nielsen, J. B., Riisgaard, H., & Søndergaard, J. (2021c). Physicians' experiences, attitudes, and beliefs towards medical cannabis : a systematic literature review. *BMC Family Practice*, 22(1). Disponible sur : <https://doi.org/10.1186/s12875-021-01559-w> (consulté le 28 mars 2024)
- [50] Bawa, Z., McCartney, D., Manocha, R., & McGregor, I. S. (2022). Knowledge, experiences, and attitudes of Australian General Practitioners towards medicinal cannabis : a 2021–2022 survey. *BMC Primary Care*, 23(1). Disponible sur : <https://doi.org/10.1186/s12875-022-01946-x> (consulté le 29 mars 2024)
- [51] Allo Docteurs. (2021, 22 mai). *CANNABIS THÉRAPEUTIQUE : TOUTES VOS QUESTIONS - Allo Docteurs [Vidéo]*. Youtube Disponible sur : https://www.youtube.com/watch?v=QMIIfvgTo_pl&t=358s (consulté le 29 mars 2024)

[52] SciTechDaily. (2023, 9 décembre). Doctors Still Reluctant to Prescribe Medical Cannabis for Pain Relief. *SciTechDaily*. Disponible sur : <https://scitechdaily.com/doctors-still-reluctant-to-prescribe-medical-cannabis-for-pain-relief/> (consulté le 29 mars 2024)

[53] MedicalXpress. (2021, 13 avril). Doctors still reluctant to prescribe medical cannabis : study. *MedicalXpress*. Disponible sur : <https://medicalxpress.com/news/2021-04-doctors-reluctant-medical-cannabis.html> (consulté le 29 mars 2024)

[54] Gordon, J. (2024b, mai 8). *Why won't doctors prescribe medical ; cannabis ? Raconteur*. Disponible sur : <https://www.raconteur.net/healthcare/medical-cannabis-unprescribed> (consulté le 30 mars 2024)

[55] Garelick, D., MD. (2021, 10 mars). *Why some doctors are uncomfortable prescribing cannabis*. The Cannigma. Disponible sur : <https://cannigma.com/treatment/why-some-doctors-are-uncomfortable-prescribing-cannabis/> (consulté le 31 mars 2024)

[56] Sinclair, S. (2023, 31 octobre). Five years of medical cannabis, five NHS prescriptions & # 8211 ; how did we get here ? *Cannabis Health News*. Disponible sur : <https://cannabishealthnews.co.uk/2023/11/01/five-years-of-medical-cannabis-five-nhs-prescriptions-how-did-we-get-here/> consulté le 31 mars 2024)

[57] Public Sénat. (2021, 30 octobre). *Cannabis médical : vers une légalisation ?* [Vidéo]. YouTube. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=3o0Jluujxk> (consulté le 31 mars 2024)

[58] Piper, B. J., DeKeuster, R. M., Beals, M. L., Cobb, C. M., Burchman, C. A., Perkinson, L., Lynn, S. T., Nichols, S. D., & Abess, A. T. (2017). Substitution of medical cannabis for pharmaceutical agents for pain, anxiety, and sleep. *Journal Of Psychopharmacology*, 31(5), 569-575. Disponible sur : <https://doi.org/10.1177/0269881117699616> (consulté le 31 mars 2024)

[59] Livingston, J. D., & Boyd, J. E. (2010). Correlates and consequences of internalized stigma for people living with mental illness : A systematic review and meta-analysis. *Social Science & Medicine*, 71(12), 2150-2161. Disponible sur : <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2010.09.030> (consulté le 02 avril 2024)

[60] Troup, L. J., Erridge, S., Ciesluk, B., & Sodergren, M. H. (2022). Perceived Stigma of Patients Undergoing Treatment with Cannabis-Based Medicinal Products. *International Journal Of Environmental Research And Public Health/International Journal Of Environmental Research And Public Health*, 19(12), 7499. Disponible sur : <https://doi.org/10.3390/ijerph19127499> (consulté le 02 avril 2024)

[61] IFOP. (2021). *ENQUÊTE SUR LA POSITION DES FRANÇAIS SUR L'USAGE DU CANNABIS*.

[62] Sznitman, S. R., & Bretteville-Jensen, A. L. (2015). Public opinion and medical cannabis policies : examining the role of underlying beliefs and national medical cannabis policies. *Harm Reduction Journal*, 12(1). <https://doi.org/10.1186/s12954-015-0082-x> (consulté le 02 avril 2024)

- [63] Revol, A. (2019). *Prescription de cannabis à usage thérapeutique pour les personnes âgées atteintes de démence : l'engouement des proches aidants* : Vol. Vol. 25. Disponible sur : <https://doi.org/10.3917/psyt.252.0129> (consulté le 02 avril 2024)
- [64] Drogues Info Service. (s. d.). *Le cannabis c'est naturel, donc ce n'est pas dangereux !* Disponible sur :<https://www.drogues-info-service.fr/Tout-savoir-sur-les-drogues/Les-questions-les-plus-frequentes-sur-le-cannabis/Le-cannabis-c-est-naturel-donc-ce-n-est-pas-dangereux-pour-la-sante> (consulté le 02 avril 2024)
- [65] TAVARES, M. (2023). *Représentations, attentes et craintes à la prescription de cannabis médical par les médecins généralistes en Auvergne.*
- [66] ParlonsCanna. (2023, 25 octobre). *Le cannabis médical change positivement la vie des patients & # 8211 ; Mado Gilanton & # 8211 ; Apaiser S& # 038 ; C. Parlons Canna !* Disponible sur : <https://parlonscanna.biz/cannabis-medical-change-positivement-la-vie-des-patients/> (consulté le 02 avril 2024)
- [67] Troup, L. J., Erridge, S., Ciesluk, B., & Sodergren, M. H. (2022a). Perceived Stigma of Patients Undergoing Treatment with Cannabis-Based Medicinal Products. *International Journal Of Environmental Research And Public Health/International Journal Of Environmental Research And Public Health*, 19(12), 7499. Disponible sur : <https://doi.org/10.3390/ijerph19127499> (consulté le 05 avril 2024)
- [68] Afp, L. F. A. (2020, 9 octobre). *Cannabis médical : les premières expérimentations autorisées par décret.* Le Figaro. Disponible sur : <https://www.lefigaro.fr/flash-eco/cannabis-medical-les-premieres-experimentations-autorisees-par-decret-20201009> (consulté le 05 avril 2024)
- [69] Bottorff, J. L., Bissell, L. J. L., Balneaves, L. G., Oliffe, J. L., Capler, N. R., & Buxton, J. (2013). Perceptions of cannabis as a stigmatized medicine : a qualitative descriptive study. *Harm Reduction Journal*, 10(1), 2. Disponible sur : <https://doi.org/10.1186/1477-7517-10-2> (consulté le 05 avril 2024)
- [70] Satterlund, T. D., Lee, J. P., & Moore, R. S. (2015). Stigma among California's Medical Marijuana Patients. *Journal Of Psychoactive Drugs*, 47(1), 10-17. Disponible sur : <https://doi.org/10.1080/02791072.2014.991858> (consulté le 05 avril 2024)
- [71] First Course on Medicinal Cannabis and Cannabis-based Medicine in. (s. d.). Disponible sur : <https://www.fundacion-canna.es/en/first-course-medicinal-cannabis-and-cannabis-based-medicine-uruguay> (consulté le 12 avril 2024)

Annexes

Annexe 1 : Tableau représentant la mise en place des entretiens (population française)

Annexe 2 : Tableau représentant la mise en place des entretiens (médecins généralistes)

Annexe 3 : Guide d'entretien (population française)

Annexe 4 : Guide d'entretien (médecins généralistes)

Annexe 5 : Tableau excel reprenant les réponses d'entretiens par thème (population française)

Annexe 6 : Tableau excel reprenant les réponses d'entretiens par thème (médecins généralistes)

Annexe 1 : Tableau représentant la mise en place des entretiens (population française)

Participants	Date de l'entretien	Lieu de l'entretien	Durée de l'entretien
1	24/03/2024	visioconférence	43 min
2	01/04/2024	visioconférence	1h
3	08/04/2023	visioconférence	45 min
4	08/04/2024	visioconférence	1h
5	13/04/2024	visioconférence	48 min
6	17/04/2024	visioconférence	52 min
7	18/04/2024	Faculté de médecine	35 min
8	20/04/2024	visioconférence	36 min
9	22/04/2024	visioconférence	47 min
10	30/04/2024	Lieu de travail (bureau)	47 min

Annexe 2 : Tableau représentant la mise en place des entretiens (médecins généralistes)

Participants	Date de l'entretien	Lieu de l'entretien	Durée de l'entretien
1	01/04/2024	visioconférence	45 min
2	10/04/2024	entretien téléphonique	35 min
3	13/04/2023	au bureau du médecin	29 min
4	22/04/2024	entretien téléphonique	40 min
5	27/04/2024	entretien téléphonique	30 min
6	29/04/2024	visioconférence	25 min
7	10/05/2024	entretien téléphonique	25 min

Annexe 3 : Guide d'entretien (population française)

Profil : Introduction et contexte personnel

Bonjour, je vous remercie d'avoir accepté cet entretien. Dans le cadre mes études, je réalise un mémoire portant sur l'intégration du cannabis à usage thérapeutique dans les systèmes de santé en France. L'objectif de mon mémoire est de comprendre la perception du grand public sur le cannabis à usage thérapeutique. En effet, depuis 2021, l'ANSM a mené une expérimentation pour évaluer la sécurité de mettre à disposition le cannabis à usage thérapeutique et d'évaluer son efficacité chez les patients.

1) Avant de commencer, pourriez-vous vous présenter s'il vous plaît ?

Thème 1 : Origine et connaissances vis-à-vis du cannabis à usage thérapeutique

2) Que savez-vous du cannabis en général ?

3) Avez-vous déjà entendu parlé des effets thérapeutiques que peut avoir le cannabis ?

4) Connaissez-vous les effets secondaires/ risques liés à la prise de cannabis ?

5) Que savez-vous des composants spécifiques du cannabis, comme le CBD et le THC ?

6) Comment vous êtes vous informé(e) sur le cannabis à usage thérapeutique ?

7) Etes-vous au courant de l'expérimentation du cannabis médical menée en France ?

Thème 2 : Attentes, craintes et avis sur la légalisation du cannabis à usage thérapeutique

8) Lorsque vous entendez "cannabis thérapeutique", quels sont les premiers mots qui vous viennent à l'esprit ?

9) Avez-vous déjà été amené(e) à vous renseigner sur les effets thérapeutiques du cannabis ?

10) Êtes-vous en faveur de la légalisation du cannabis à usage thérapeutique ?

11) Avez-vous des craintes spécifiques concernant le cannabis à usage thérapeutique ? Des craintes comparées à d'autres médicaments traditionnels ?

12) Pensez-vous que la légalisation du cannabis médical pourrait conduire à une légalisation du cannabis à usage récréatif ?

Thème 3 : Cannabis à usage thérapeutique et stigmatisation

13) Si demain vous êtes amenée à vous faire prescrire du cannabis à usage thérapeutique par votre médecin, vous sentiriez-vous à l'aise d'en parler à votre entourage ?

14) Si demain vous êtes amenée à vous faire prescrire du cannabis à usage thérapeutique par votre médecin, vous sentiriez-vous à l'aise d'en parler à votre employeur ou à vos collègues ?

15) A votre avis, d'où proviendrait l'origine de la stigmatisation (société, état, professionnels de santé) ?

16) Quels moyens pourriez-vous mettre en place pour éviter la stigmatisation à l'égard des patients prenant du cannabis à usage thérapeutique ?

17) Le cannabis à usage thérapeutique, une fois légalisé sera t-il vu davantage comme un potentiel médicament ou plutôt comme une drogue ?

18) Pensez-vous que le terme de cannabis médical serait plus approprié pour le terme de cannabis thérapeutique ou à usage thérapeutique ? (ou un autre nom) ?

Thème 4 : Evolution de la perception du cannabis à usage thérapeutique en France

19) Pensez-vous qu'il y a une évolution positive en France qui tend à accepter le cannabis à usage thérapeutique ?

20) Sur une échelle de 1 à 10, comment évalues-tu l'évolution du cannabis à usage thérapeutique en France ?

Annexe 4 : Guide d'entretien (médecins généralistes)

Profil : Introduction et contexte personnel

Bonjour, je vous remercie d'avoir accepté cet entretien. Dans le cadre mes études, je réalise un mémoire portant sur l'intégration du cannabis à usage thérapeutique dans les systèmes de santé en France. L'objectif de mon mémoire est de comprendre la perception des médecins généralistes sur le cannabis à usage thérapeutique. En effet, depuis 2021 l'ANSM a mené une expérimentation pour évaluer la sécurité de mettre à disposition le cannabis à usage thérapeutique et d'évaluer son efficacité chez les patients.

- 1) Avant de commencer, pourriez-vous vous présenter et m'expliquer votre parcours professionnel s'il vous plaît ?

Thème 1 : Origine et connaissances vis-à-vis du cannabis à usage thérapeutique

- 2) Que savez-vous du cannabis en général ?
- 3) Avez-vous déjà entendu parlé des effets thérapeutiques du cannabis ?
- 4) Connaissez-vous les effets secondaires/ risques liés à la prise de cannabis ?
- 5) Que savez-vous des composants spécifiques du cannabis, comme le CBD et le THC ?
- 6) Etes-vous au courant de l'expérimentation du cannabis médical menée en France ?
- 7) Comment vous êtes-vous informé(e) sur le cannabis à usage thérapeutique ?
- 8) Lorsque vous entendez "cannabis thérapeutique", quels sont les premiers mots qui vous viennent à l'esprit ?

Thème 2 : Attentes, craintes et avis sur la légalisation du cannabis à usage thérapeutique

- 9) Est-ce que vous seriez en faveur de la légalisation du cannabis à usage thérapeutique ?
- 10) Quelles seraient vos attentes si le cannabis à usage thérapeutique est légalisé ?

- 11) Avez-vous des craintes ou une appréhension à prescrire ces médicaments ? et si oui, quelles sont-elles ?
- 12) Prescrivez-vous le cannabis à usage thérapeutique en première intention ?
- 13) Pour vous, une fois le cannabis médicalisé légalisé, il serait plutôt vu comme un médicament ou plutôt comme une drogue ?
- 14) Comment aimeriez vous être formée à la prescription une fois le cannabis légalisé ?
- 15) Demain, si on vous proposait aujourd'hui de participer à l'expérimentation visant à renouveler la prescription du cannabis médical, après avoir suivi une formation par l'ANSM, seriez-vous intéressé(e) ?
- 16) Préférez-vous que la prescription du cannabis médical se fasse en milieu hospitalier ou en cabinet ?

Thème 3 : Expérience avec le cannabis thérapeutique et stigmatisation

- 17) Avez-vous déjà eu des patients qui ont discuté avec vous concernant le cannabis à envisager comme thérapeutique ?
- 18) Pensez-vous que vous même ou certains médecins pourraient être réticents à prescrire du cannabis médical une fois légalisé ?
- 19) Est-ce que cela pourrait entraîner une stigmatisation à l'égard des patients qui utilisent le cannabis médical ?

Thème 4 : Solutions mises en place pour soulever les freins à la prescription et réduire la stigmatisation

- 20) Quels moyens pourrait-on mettre en place pour soulever les freins à la prescription du cannabis à usage thérapeutique ?
- 21) Face à ces freins, quels moyens pourrait-on mettre en place pour réduire la stigmatisation des patients de la part des professionnels de santé ?
- 22) Pensez-vous que l'expérimentation menée en France contribuerait d'une part à soulever les freins à la prescription et d'autre part à lever la stigmatisation (de la part des professionnels de santé, de la société ?)

Annexe 5 : Tableau excel reprenant les réponses d'entretiens par thème et sous-thèmes (population française)

Participants	Profil 1	Profil 2	Profil 3	Profil 4
Informations sur le profil des participants	Je m'appelle XX et j'ai 21 ans. Je suis étudiante en licence dans le domaine qualité, environnement santé et toxicologie.	Je m'appelle XX, je suis juriste en droit du travail et j'ai 29 ans.	Je m'appelle XX et j'ai 32 ans. Je suis mariée et maman de deux enfants, je travaille en tant que directrice d'une maison de retraite depuis 15 ans maintenant et je vis à Sallly-sur-la-Lys.	Je m'appelle XX et j'ai 24 ans. Je viens de Rouen et actuellement, je fais mes études à Lille pour un Master 2 en Healthcare business à Lille.
Evaluation des connaissances générales sur le cannabis	C'est une plante, les gens se droguent normalement. C'est un calmant, c'est quelque chose qui te permet de relaxer, de distresser. Je sais que ces dernières années on ne parle pas mal du cannabis thérapeutique, j'en avais déjà entendu parler pour la maladie de Lyme. Je sais qu'il y en a qui le font pousser chez eux. Je sais qu'il y a plusieurs types : le cbd, le THC, je sais il y en a un qui est autorisé à la vente et il y'en a un non.	Je sais que le cannabis est une plante qu'on peut fumer, que les gens fument du cannabis pour se détendre, se relaxer. Les adolescents l'ument beaucoup pour cannabis, aussi qu'elle a des effets analgésiques, anxiolytiques et qu'on peut utiliser cela à des fins thérapeutiques	C'est une drogue, on peut l'utiliser à des fins médicinales, elle peut être prescrite par les professionnels des santé contre les fortes douleurs, surtout pour les patients en fin de vie. J'avais fait une présentation en séminaire qui remonte à fort longtemps... Peut être sous plusieurs formes : gélules, huiles, vaporisateurs, comestibles, le principe actif c'est le cbd	C'est une drogue et en France.. Le cannabis est aussi une plante avec des propriétés médicinales. Moi, je suis en Suisse, et je vois les différents médicaments à base de cannabis ainsi que les cigarettes de cannabis en vente libre. Il y a même des magasins où on peut voir la plante exposée.
Généralités autour du cannabis	Oui, je pense que c'est surtout pour soulager la douleur. C'est du cannabis utilisé pour soulager ou apaiser des douleurs. C'est une consommation qui devrait être maîtrisée, je pense. Comme ce n'est pas légal en France, les gens font souvent de l'automedication, ce qui peut être risqué.	Oui, je sais qu'il peut avoir un effet analgésique, et je pense aussi à un effet anxiolytique pour certaines personnes.	Je sais que le cannabis peut aider pour le cancer et différents maux, comme les maux de tête et plusieurs autres maladies. Le cannabis a des effets très puissants et il agit sur beaucoup de pathologies, notamment pour soulager la douleur. Ils l'utilisent surtout pour ça, pour atténuer la douleur et permettre de sentir un peu ailleurs. C'est vraiment pour soulager la personne.	Oui, il me semble que le cannabis peut aider pour le cancer et différents maux, comme les maux de tête et plusieurs autres maladies. Le cannabis a des effets très puissants et il agit sur beaucoup de pathologies, notamment pour soulager la douleur. Ils l'utilisent surtout pour ça, pour atténuer la douleur et permettre de sentir un peu ailleurs. C'est vraiment pour soulager la personne.
Effets thérapeutiques associés au cannabis	Oui, il y a plusieurs effets secondaires et risques. La dépendance et l'addiction sont parmi les plus graves, je crois. Il y a aussi la perte de repères et de contrôle, tu es plus vraiment toi-même en fait, tu n'es plus vraiment maître de soi-même.	Oui, il y a des effets indésirables potentiels comme la somnolence, les troubles cognitifs, et chez certaines personnes, il peut y avoir un risque de dépendance.	Je pense aux effets psychotiques, c'est de la drogue après, troubles de l'humeur, de l'addiction, et de la dépendance aussi	Il me semble qu'une surdose peut provoquer des crises, des hallucinations, des nausées, une perte d'équilibre, et une vision floue. C'est une drogue, donc tu peux en devenir addict. C'est pour ça qu'il faut s'en éloigner.
Effets indésirables / risques associés au cannabis	Ainsi, je sais qu'il y a plusieurs types dont le cbd, le THC, je sais qu'il y en a un qui est autorisé à la vente et il y'en a un non mais je ne saura pas quelqu'un exactement	Je sais que c'est de l'herbe, tout ce qui est cbd je les connais de nom, mais je ne me suis jamais intéressé à celle après je sais pas ce qui diffère du cannabis du cbd, je sais pas si il y a une différence.	Je sais que le cbd est le principe actif de la substance, je ne connais que le cbd.	Pour moi, le CBD, c'est une des molécules du cannabis. C'est celle qu'ils utilisent dans les médicaments pour traiter différentes pathologies, et tu peux en trouver en pharmacie, que ce soit en Suisse ou en France. Tu as aussi du CBD à fumer, en tout cas, j'en ai vu en Suisse. Le THC, ça marche quelque chose, c'est l'autre molécule qui provoque des hallucinations.
Définition du cbd et du thc				J'en ai entendu parler à la télévision. Je sais qu'il y a plusieurs débats par rapport à ça. Plusieurs personnes étaient contre la régulation du cannabis en France.
Connaissances concernant l'expérimentation du cannabis à usage thérapeutique men en France	Je ne savais pas du tout. C'est en France ?	Euuh, non, je n'en avais pas entendu parler.	Non, je n'en avais pas au courant qu'il y avait une expérimentation en France. C'est étonnant, ça lui a été quelque chose de très médiatisé pourtant	

Participants	Profil 1	Perception du cannabis à usage thérapeutique	Profil 3	Profil 4
Mots associés au cannabis à usage thérapeutique	Déstressant, apaisant, Maroc (haha, car j'avais vu aux infos que ce sont de grands producteurs), débat, controverse, et peut-être légalisation.	drogue, dépendance, antalgique douleur, soins, diminution de douleur, éthique, ignorance	drogue, après c'est un stup', cui donc un stupifiant, plante, médecine, cbd	Alors, médicament, soulagement de la douleur, contrôle, des tests cliniques, prévention
Informations sur le cannabis à usage thérapeutique	Sur la télé, j'ai vu cela aux infos, après il y a aussi les réseaux sociaux, j'avais regardé une vidéo du rire jaune. En gros c'était 2 portes, l'un avait la maladie d'lynne et prenait du cannabis en cachette. C'était un mini dessin animé vidéo. Sur les réseaux ils parlent bcp de cbd, ils en parlent d'une manière plutôt positive, je pense aussi aux psychos-thérapies parce que là bas c'est autorisé.	Au, pour m'informer sur le cannabis à usage thérapeutique, j'ai suivi pas mal de débats télévisés. Ils patient souvent de sujet et c'est intéressant d'entendre différents points de vue. Mais bon, il faut toujours prendre ça avec des scepticettes parce que des fois on invite des personnes qui ne sont pas experts sur le sujet. J'ai aussi discuté avec des collègues et entendu des choses par le bouchet à oreille. Ça aide à se faire une idée, mais je reste quand même prudente.	Cela remonte à longtemps mais mon professeur nous avait montré une vidéo sur le sujet et ca nous a inspiré pour faire la présentation orale : pour faire la recherche, je suis partie sur internet, j'ai regardé des articles scientifiques.	Au cours de mes études, j'en ai déjà entendu parler. J'avais déjà lu quelques articles scientifiques. Sur les réseaux sociaux, il y a de la prévention, surtout en anglais, ça vient souvent des Etats-Unis. A la télé aussi, il y a en parlent lors des débats. On entend parler du cannabis un peu partout : par nos proches au travail, même à la pharmacie. Quand je vois des médicaments à base du CBD, je me renseigne auprès de la pharmacie. En plus, je suis en Suisse, donc je vois vraiment la plante en elle-même, donc ça me choque moins.
Intérêt de l'usage thérapeutique du cannabis				Sur les réseaux sociaux, on en parle de manière positive. Je vois même des médecins qui en disent, surtout des bénéfices pour la santé et comment le cannabis agit dans le corps. J'ai l'impression qu'il y a deux experts qui expliquent comment la molécule agit sur le corps, et beaucoup de prévention. Et à la télévision française, c'est plus en mode 'Attention', on entend surtout parler des faunes qui se font arrêter avec du cannabis sur eux. Sur les réseaux, on voit plus les effets bénéfiques du cannabis. À la fin, ils parlent souvent des aspects négatifs qui accroissent.
En faveur ou non de la légalisation à usage thérapeutique				Quand tu regardes autour de toi, par exemple en Suisse ou même en France, tu vois des boutiques qui vendent du cannabis ou du CBD. Ça donne envie d'en savoir plus et d'essayer, surtout si tu cherches à distresser ou à te relaxer. Ça peut être une aide pour se détendre et pour la rhumépatie qui pour moi, ne fonctionne pas. C'est intéressant, tu vois.

Participants	Profil 1	Profil 2	Profil 3	Profil 4
Je ne fume pas, parce qu'il y a d'autres médicaments qui ont des effets secondaires et qui sont addictifs, et pourtant il ne sert pas en vente libre sur le marché. Le cannabis n'est pas thérapeutique, mais il est associé à la drogue et à une consommation négative. Ça dépend des pays. En France, je pense que ça arrivera. On sait que le cannabis est vendu de manière illégale, mais là à l'égards pour un usage non thérapeutique, je ne crois pas. Aux États-Unis, ça ne me choquerait pas si c'était légalisé, mais la France est moins tolérante par rapport au cannabis.	Aucun rapport, ce sont deux sujets différents. Pour moi, c'est un raccourci de dire que l'un m'aurait forcément à l'autre. Parfois l'exemple des médicaments qui ont des effets similaires. Il y a des médicaments dépourvus de leur usage initial, comme le Lymbparax aux États-Unis, que certaines personnes utilisent à des fins non médicales, par exemple pour grossir. Il aura toujours des dérives, que ce soit avec le CBD ou autre chose.	Je trouve que c'est important d'avoir une réglementation stricte autour du CBD pour éviter que les gens sur ce qu'est réellement le cannabis et se servent de cela. On peut pas rester dans ces débats tous où tout le monde prétend savoir sans vraiment comprendre. Par exemple, il y a des gens qui débrouillent aussi des seringues de morphine. Pour y remédier, on a mis en place des boîtes avec des établissements de santé, ça peut vite devenir un business et dérailer. On pourrait faire quelque chose de similaire avec le CBD pour éviter les abus.	C'est une bonne question. A usage médical, ça doit être contrôlé, réglementé, il ne faut pas le mettre à disposition de tout le monde pas en ventiler le service par exemple, ça ne doit pas se vendre comme un doliprane. Il faut vraiment que ce soit réglementé. Peut-être laisser à destination des établissements de santé, ça peut vite devenir un business et dérailer. Tu sais comme ça drogue tout court.	Je ne pense pas. En fait, si on légalise l'usage thérapeutique du cannabis en France, il sera strictement contrôlé par différents lois. Il aura de la prévention pour bien expliquer que c'est un médicament, que les doses sont mesurées et contrôlées. Au niveau du cannabis thérapeutique, il y a des études qui ont prouvé des tests cliniques qui ont été faits. Quando on parle du cannabis, c'est pour le plaisir, ce sont d'autres effets. Un peu de thérapie, l'autre est pour le plaisir, c'est quand la personne veut s'évader. Il faut faire la distinction entre le plaisir et la thérapie.
Distinction entre le cannabis à usage créatif et médical	Cannabis à usage thérapeutique comparé à d'autres médicaments			
On a toujours des effets de dépendance, d'addiction. Comparé à d'autres médicaments, je l'ai pas l'image de quelque chose qui fait peur. En fait, ça a plutôt un côté cool. Pour les gens stressés, ça semble moins intimidant que d'autres traitements. En plus, on entend beaucoup parler du cannabis. Par exemple, j'ai déjà entendu des collègues dire qu'ils le font prendre chez eux. J'ai l'impression que c'est un peu plus répandu et socialement accepté.	Nan pas vraiment, mise à part les risques de dépendance ou d'addiction. Après c'es quelque chose qui peut arriver avec tous les médicaments. On a des dérives partout. Je trouve que c'est important comme je t'ai dit de poser les bases des connaissances avec le cannabis, d'écouter par rapport à ses potentiels effets thérapeutiques. En gros, avec une bonne éducation et des recherches solides, on peut aborder ces craintes de manière plus efficace.	Oui, je m'inquiète des risques de dépendance et des effets à long terme qu'on ne connaît pas encore et tel. Il faut aussi faire attention à la qualité et au dosage des produits.	Oui, je m'inquiète des risques de dépendance et des effets à long terme qu'on ne connaît pas encore et tel. Il faut aussi faire attention à la qualité et au dosage des produits.	Nan pas vraiment, pour moi j'ai vraiment l'idée d'une plante médicinale, quelque chose de naturel et qui a été utilisée depuis fort longtemps. Je pense que ça peut vraiment être un complément pour d'autres médicaments, tu sais comme la morphine ou ça peut remplacer certains médicaments qui ont beaucoup d'effets secondaires. Franchement c'est un médicament finalisé t'as toujours des effets bénéfiques à peser avec les effets secondaires.
Cannabis à usage thérapeutique et stigmatisation				
À l'aïe d'en parler de cannabis thérapeutique à votre entourage	ca ne gênerait pas de le prendre et c'était pour des raisons médicales et que mon médecin me le prescrivait. Par contre, je serais pas totalement à l'aise d'en parler à mon entourage. Le problème, c'est que le cannabis est encore souvent vu comme une drogue, même quand il est utilisé de manière thérapeutique. T'auras peur que les gens me jugent ou ne comprennent pas la différence. Il y a toujours cette perception négative attachée au cannabis qui peut rendre la discussion un peu délicate.	Pas vraiment, encore avec mon entourage si vraiment j'ai tout essayé, je supporte plus la douleur je vais leur en parler à ma famille, et peut-être à certains de mes amis.	C'est compliqué, bah han. Peut-être que mon entourage ne connaît pas les effets thérapeutiques, ils le verront plus comme une drogue, ils ne vont pas comprendre.	Oui je serai à l'aise, c'est un médicament, c'est aussi une plante médicinale comme je t'ai dit précédemment. Ce médicament en question aura un nom c'est comme du doliprane. Même si c'est médicamenteux à une connotation de cannabis, ça ne me gênera pas d'en parler sur ses bienfaits.
À l'aïe d'en parler de cannabis thérapeutique à votre employeur / collègues	Bah han ! En fait, le cannabis a un côté trop cool, presque pas sérieux. Je sais que la vision de mon employeur ne sera pas bonne, il aura des préjugés. Ils risquent de penser que je ne suis pas professionnel ou que je cherche des excuses pour consommer de la drogue. Cela pourrait affecter la manière dont ils me perçoivent et même ma carrière. Je sens vraiment gêné parce que je sais que leur regard sur moi changera.	Et autrefois, j'estime qu'il ne faut pas se parler, ils n'ont pas à savoir ce que je prends effectivement. Ils pourraient avoir beaucoup de préjugés par rapport à au cannabis surtout ça va trop vite, y'a le coup de commérage, ça relève de ma vie privée, ça m'apportera plus du négatif que ça même si c'est légal, c'est réglementé.	Pour ma part, je ne vais pas le leur dire car ça ne les concerne pas mais si un jour on en parle, ils sont choqués qu'une personne prenne du cannabis, je leur dirai il y a des études scientifiques qui ont été faites, et c'est un médicament qui a été autorisé en France.	Je peux pas leur dire que je prends du cannabis. Encore pire avec mon employeur. Demain je serai à la porte. C'est plus dans l'utilisation du mot, parce que c'est associé à l'utilisation de drogue. Après on ne connaît pas très bien ses propriétés thérapeutiques, en plus c'est pas légalisé en France

Participants	Profil 1	Profil 2	Profil 3	Profil 4
Origine de la stigmatisation (société, professionnels de santé, l'état)	<p>Euh, je pense que la stigmatisation vient un peu des trois. La société, je pense c'est un peu tout le monde. Et puis, il y a aussi les autorités, comme une drogue plus qu'un médicament. Les professionnels de santé seraient peut-être encore réticents à cause de leur méconnaissance sur le sujet, je pense. Et puis, l'Etat doit vraiment faire un travail sur l'éducation et la sensibilisation pour aider à changer les mentalités. Il faut un effort combiné de tout le monde pour vraiment changer les choses.</p>	<p>La société, je pense c'est un peu tout le monde. Et puis, il y a aussi les autorités, vont intégrer le cannabis même dans un usage thérapeutique. Pour les professionnels de santé, c'est vrai que c'est compliqué. Si votre médecin te refuse un traitement, c'est difficile, donc oui, je dirais que ça va surtout coincer au niveau des professionnels de santé.</p>	<p>ça va prendre beaucoup de temps pour changer les mentalités par rapport au cannabis thérapeutique. L'idée, c'est vraiment d'apporter une éducation sur ce qu'est le cannabis et sur ses effets thérapeutiques. Il faut d'abord instruire les gens sur le cannabis en général, et ensuite parler de ses effets thérapeutiques. Il est crucial de faire comprendre que le cannabis médical est pris uniquement en cas de fortes douleurs et sous un encadrement médical strict encadrée. C'est tout un travail à insister pour la phase d'expérimentation pour avoir des premiers exemples concrets. Par exemple, quand on prescrit des grands traitements comme la chimiothérapie pour le cancer, les patients vont souvent chercher des avis et des témoignages sur Internet pour savoir comment le autres se sentent et ce à quoi ils doivent s'attendre. Il est un bon moyen de nuancer les choses et de préparer les gens.</p>	<p>Il faut une grande sensibilisation de la part de l'Etat et des médecins sur ce sujet. Il faut vraiment mettre en avant les connaissances sur le cannabis médical pour que ce soit perçu comme un traitement normal, afin que les patients ne soient pas jugés et n'aient pas honte. Il faudra vraiment utiliser les réseaux sociaux et la télévision pour communiquer sur le sujet de manière positive en mettant en avant ses effets thérapeutiques. L'idée est de normaliser le sujet, petit à petit.</p>
Moyens à mettre en place pour diminuer la stigmatisation			<p>Avec le temps, peut-être dans 10 à 15 ans, on pourrait envisager l'intégration du cannabis thérapeutique de manière plus large, et même discuter de la possibilité de légaliser le cannabis récréatif. Mais il y aura toujours des dérives, donc il faut essentiel d'avancer prudemment et de bien encadrer l'usage thérapeutique pour éviter la stigmatisation et les abus.</p>	<p>En soi le cannabis c'est une drogue comme toutes mais elle a des propriétés qui agissent positivement dans notre corps. On peut, comparer le cannabis à de la menthe. C'est aussi le cas d'autres plantes médicinales, il n'existe pas d'aujourd'hui mais depuis bien longtemps, on l'utilisait beaucoup pour ses bienfaits. Je verrai plus le cannabis comme étant plus comme une plante médicinale.</p>
Sujet tabou même légalisé			<p>Pour les plus jeunes, ça poserait probablement moins de problèmes que pour les personnes plus âgées. Au début, je pense que oui, ce sera encore un sujet tabou. Mais peut-être qu'avec le temps et l'usage d'éducation, ça passera et deviendra plus accepté. Après, je ne suis pas toujours sûre des effets du cannabis. Tant qu'on n'a pas de preuves officielles, les gens y croiront pas vraiment.</p>	<p>Le cannabis reste une drogue, donc c'est normal que ce soit tabou. On pourrait facilement penser qu'on se drogue plutôt que de se soigner. Au début, je pense que oui, ce sera encore un sujet tabou. Mais peut-être qu'avec le temps et plus d'éducation, ça passera et deviendra plus accepté. Après, je ne suis pas toujours sûre des effets du cannabis. Tant qu'on n'a pas de preuves officielles, les gens y auront du mal à y croire vraiment. Il y aura toujours des débats sur son intérêt et son efficacité.</p>
Cannabis à usage thérapeutique : drogue ou médicament			<p>Plus comme une drogue aujourd'hui, ça dépend de l'âge des personnes, on a pas mal parlé du cannabis thérapeutique des dernières années, je pense que les jeunes sont plus sensibilisés que les personnes plus âgées.</p>	<p>Plus comme un médicament, une aide tu vois. S on s'appuie sur les effets thérapeutiques, je pense qu'il y a des effets bénéfiques sur leur traitement.</p>

Participants	Profil 1	Profil 2	Profil 3	Profil 4
Cannabis médical ou cannabis thérapeutique	Oui je pense que "cannabis médical" fait plus sérieux et axé sur le traitement, ce qui pourrait aider à réduire les préjugés. "Thérapeutique" est bien aussi, mais "médical" donne peut-être une impression encore plus formelle et liée à la santé.	Oui sans aucun doute cannabis médical, je dirai que c'est directement plus accès aux soins médicaux que "thérapeutique". Tu renvois plus à la finalité d'une chose. Limite tu peux te soigner toi-même, par-dessus d'un médecin pour te soigner. Tardis que médical ça renvoie plus à un docteur qui te prescrit le cannabis comme un médicament	Je pense que le terme "cannabis médical" est mieux que "cannabis thérapeutique". Avec "cannabis médical" ça fait plus penser aux soins de santé, alors que "thérapeutique" donne l'impression que tu peux te soigner toi-même. "Médical" se rapproche plus à un médicament qu'à une plante.	Cui c'est important, limite je changerai de nom complètement. Nan en fait après l'effet parce que si on le change complètement c'est comme si c'était "l'effet "cannabis", le compensant principal du médicament et t'as pas ce qu'on veut. Ce qui serait bien c'est de mettre justement en valeur les effets thérapeutiques du cannabis. Donc oui je préfère le cannabis médical, ça fait vraiment bah "médical" ha ha que thérapeutique bah c'est comme si j'allais te soigner toi-même je sais pas si tu vois ce que je veux dire.
Evolution de la perception du cannabis à usage thérapeutique en France				
	Depuis quelques années, tu vois de plus en plus de CBD dans les boutiques, et l'entends parler que dans d'autres pays, c'est légalisé même l'usage récréatif. Je pense que tout, ça fait changer les mentalités par rapport à ça. Les gens deviennent plus ouverts en voyant ces exemples et en réalisant que ça peut être bénéfique et bien encadré.	Euh, je dirais que c'est encore un sujet un peu controversé. Pour certains, surtout les plus jeunes, c'est perçu de manière de plus en plus positive, surtout avec le CBD qui est de plus en plus présent dans les boutiques. Mais pour d'autres notamment les personnes plus âgées, ça reste associé à une drogue. Je pense qu'il y a encore du chemin à faire pour que tout le monde accepte pleinement son usage thérapeutique. Il faudrait plus d'éducation et de sensibilisation pour que les mentalités changent vraiment.	Il y a encore du travail à faire là-dessus, je ne pense pas que les évolutions se sont améliorées, on a toujours cette perception négative du cannabis, on associe le cannabis à de la drogue c'est ancré dans notre tête. Ça va être difficile à accepter. Pour son utilisation.	Je crois que lorsque l'on voit que nos voisins européens utilisent le cannabis de manière légale dans les compléments alimentaires ou le domaine thérapeutique, cela influence notre perception. De toute façon, les Français vont se tourner vers les médicaments à l'étranger, ils ne pourront jamais complètement restreindre l'usage du cannabis. Mais oui, je pense que cela a contribué à une certaine ouverture d'esprit. Les Français vont devoir légaliser le cannabis, car il y a un besoin réel. Il y a une demande pour ses propriétés thérapeutiques, et voir d'autres pays le faire avec succès poussera à envisager sérieusement la légalisation ici aussi.
échelle de 1 à 10. évolution du cannabis à usage thérapeutique en France				
	Je mettrais peut-être un 7 sur 10. Il y a eu pas mal de progrès ces dernières années, avec plus d'informations disponibles. On voit de plus en plus de produits à base de CBD dans les boutiques.	Je dirais 5 sur 10. Je vois qu'on tend vers une meilleure intégration des effets thérapeutiques, mais il y a toujours des débats. Ce n'est pas considéré comme un sujet tabou, et je trouve qu'il y a encore trop de questions sur ce sujet. Il reste beaucoup d'éducation à faire pour que ce soit pleinement accepté et compris.	Je mettrai vraiment 3/10. Aujourd'hui on a encore l'image de drogue dans notre tête	Je mettrai peut-être un 5 sur 10. Parce qu'on en parle déjà, c'est une bonne chose, plus les débats en France, ça finit jamais. Le fait qu'on voit de plus en plus de produits à base de CBD en vente libre et encourageant, même si ce n'est pas encore au niveau de la Suisse. Aussi je crois que les Français, et l'Etat en particulier, auront du mal à l'intégrer pleinement parce que, dans la tête de beaucoup de gens, c'est encore une drogue. Ça va prendre un peu de temps pour changer cette perception.

Participants		Profil 5	Profil 6	Profil 7	Profil 8	Profil 9
Informations sur le profil des participants						
Généralités autour du cannabis	J'ai 30 ans, mariée de papa d'un petit garçon. Je suis actuellement depuis 2 ans Responsable qualité chez Boudelot	La première chose qui me vient à l'esprit c'est que c'est illégal, c'est une drogue donc avec des accouplements, potentiellement des effets indésirables, peut-être aussi des dangers sur la santé et puis à Amsterdam, haha.	C'est des drogues, je ne crois pas dans les drogues fortes et dures. C'est quand même dangereux, je crois qu'il y a un certain seuil pour le cannabis. C'est respecter la partie, C'est une plante qui cause les personnes les tentes du, y en a qui la font dans le jardin et qui leur rendent.	Je suis en 2ème année de médecine, j'ai 22 ans et j'habite à Lille.	Je m'appelle XX, déclarative. J'ai 28 ans et je suis entrepreneur dans la location de voitures.	Je suis aide-soignante et j'ai 25 ans. J'ai toujours aimé être en contact avec les patients
Origine et connaissances générales sur le cannabis (à usage thérapeutique)						
Effets thérapeutiques associés au cannabis	Qu'en ai déjà entendu parler, l'im semble que pour la maladie de parkinson, pour calmer les nerfs, le stress. Je pense que c'est une alternative aux analgésiques. Fin c'est un analgésique. Il est aussi utilisé aussi dans le cosmétique. Je suis déjà tombée à des produits où c'était affiché cbd, par exemple pour la peau	C'est une drogue donc il y a des effets secondaires, je pense que c'est dépend fortement des personnes et de la dose qu'on donne	C'est une drogue, donc tu peux être dépendant. Tu peux en consommer trop et devenir addict, à ce moment-là, ce n'est plus thérapeutique, ça devient juste de la drogue.	Oui j'ai déjà entendu parler du cbd, je sais juste que c'est magasin à Amsterdam qui vend du cbd et j'en ai déjà acheté pour moi, c'est la même chose qui n'avait pas bien marché dans mes soignants.	Oui j'ai déjà entendu parler du cbd, je sais juste que c'est un calmant et parfois aussi pour le hcc, pour moi c'est la même chose	Oui j'ai déjà entendu parler du cbd, je sais juste que c'est un calmant et parfois aussi pour ma couche et la même chose dans mes soignants.
Effets indésirables / risques associés au cannabis	Je connais que le cbd, j'ai jamais entendu parler de thc.	Je connais que le cbd et j'en ai déjà acheté pour ma couche et la même chose dans mes soignants.	Pour coup, je n'en fais pas au courant.	Je n'en fais pas au courant.	Non je n'en sais pas.	Non je n'en fais pas au courant
Connaissances: l'expérimentation du cannabis à usage thérapeutique menée en France						
Mots associés au cannabis à usage thérapeutique	se soigner, anti-douleur, anti-stress, prescription (pas en libe service),	médicament, traitement, soulagement, douleur,	Loi, Médicament, Réglementation	CBD, détentor, dormir,	Effets bénéfiques pour la santé, ça gère certaines maladies, un effet positif sur la santé mentale, rajeunir	Je l'ai beaucoup vu sur les réseaux, une autre manière de ce qu'on peut entendre à la télé. On voit d'autres marques de l'officier sur les réseaux qu'on a pas forcément habitude de voir. Peut-être que j'ai acheté sur Amazon une huile de chanvre, j'ai su que c'est à l'huile que se sont à usage thérapeutique, aromathérapie mais pas trop dans le monde de la santé. Marie qu'en parle-t-il au sujet de l'huile de chanvre ? C'est comme le marché du cannabis, il y a des reports sur les effets néfastes du cannabis, il y a même que le marché du cannabis est devenu un sport. Je pense que l'usage européen est différent de l'usage thérapeutique ou l'usage thérapeutique ou l'efficacité. C'est comme en Irlande ou en Espagne le cannabis c'est légal. C'est vraiment devenu une compétition, chacun essaie d'avoir le meilleur produit pour détrôner la concurrence
Perception du cannabis à usage thérapeutique						
Informations sur le cannabis à usage thérapeutique	J'en ai déjà entendu parler sur les réseaux sociaux, et c'est souvent présenté de manière positive. Sauf LinkedIn, j'ai vu des experts et des membres du corps médical expliquer les bienfaits du cannabis avant prescrire du cannabis. C'est du plus en plus dans le monde en avancé. Avant, on le disait, au lieu des autres médicaments qui avaient des effets secondaires et qui n'avaient jamais fonctionné. Ça l'avait vraiment étonné.	En cours d'espagnol, on avait regardé des présentations. C'était une femme qui avait des douleurs aux os, probablement neuropathiques, et son médecin lui avait prescrit du cannabis. Elle était quelle arête ainsi et redire ça depuis le début, au lieu des autres médicaments qui avaient des effets secondaires et qui n'avaient jamais fonctionné. Ça l'avait vraiment étonné.	On entend parler à la télé, autour d'une discussion avec les copains, et sur les réseaux.	Je suis informé par le cannabis en la même cas je consomme être personnel du cannabis. S'en, j'ai déjà vu des reports sur les effets néfastes du cannabis, il y a même que le marché du cannabis est devenu un sport. Je pense que l'usage européen est différent de l'usage thérapeutique ou l'usage thérapeutique ou l'efficacité. C'est comme en Irlande ou en Espagne le cannabis c'est légal. C'est vraiment devenu une compétition, chacun essaie d'avoir le meilleur produit pour détrôner la concurrence	Je l'ai beaucoup vu sur les réseaux, une autre manière de ce qu'on peut entendre à la télé. On voit d'autres marques de l'officier sur les réseaux qu'on a pas forcément habitude de voir. Peut-être que j'ai acheté sur Amazon une huile de chanvre, j'ai su que c'est à l'huile que se sont à usage thérapeutique, aromathérapie mais pas trop dans le monde de la santé. Marie qu'en parle-t-il au sujet de l'huile de chanvre ? C'est comme le marché du cannabis, il y a des reports sur les effets néfastes du cannabis, il y a même que le marché du cannabis est devenu un sport. Je pense que l'usage européen est différent de l'usage thérapeutique ou l'usage thérapeutique ou l'efficacité. C'est comme en Irlande ou en Espagne le cannabis c'est légal. C'est vraiment devenu une compétition, chacun essaie d'avoir le meilleur produit pour détrôner la concurrence	Je l'ai beaucoup vu sur les réseaux, une autre manière de ce qu'on peut entendre à la télé. On voit d'autres marques de l'officier sur les réseaux qu'on a pas forcément habitude de voir. Peut-être que j'ai acheté sur Amazon une huile de chanvre, j'ai su que c'est à l'huile que se sont à usage thérapeutique, aromathérapie mais pas trop dans le monde de la santé. Marie qu'en parle-t-il au sujet de l'huile de chanvre ? C'est comme le marché du cannabis, il y a des reports sur les effets néfastes du cannabis, il y a même que le marché du cannabis est devenu un sport. Je pense que l'usage européen est différent de l'usage thérapeutique ou l'usage thérapeutique ou l'efficacité. C'est comme en Irlande ou en Espagne le cannabis c'est légal. C'est vraiment devenu une compétition, chacun essaie d'avoir le meilleur produit pour détrôner la concurrence

<p>Intérêt de l'usage thérapeutique du cannabis</p> <p>Personnellement, j'ai jamais pensé à tester du cannabis thérapeutique ou du CBD qu'on voit dans les pharmacies. Mais de ce que j'ai vu sur les réseaux, il y a beaucoup de profits, avec énormément de déclaraions sur ses bienfaits. Donc si un jour j'ai mal à gérer mon stress, pour cause pas, j'en recherche pour le cbd... « Je crois que c'est la même essaye de CBD un peu. En recherche dans mon téléphone, je me suis souvenu que j'avais acheté du CBD en spray. Mon frère s'était endormi tout de suite, mais moi, je n'en ai rien fait.</p>	<p>En réalité à titre personnel, je le prends vraiment pour me déstresser, mais depuis une longue période de travail, j'ai un travail qui est stressant et à ma disposition d'en faire quelques fois. Je ne ressens vraiment pas de manque, c'est vraiment dans un but de me soulager, ça m'aide à dormir en paix. C'est de l'auto-médication.</p>	<p>C'est surtout le côté que m'intéresse, apparemment il a plein de vertus en cosmétique surtout.</p> <p>Je pense que si je cambrai à des effets thérapeutiques, on peut l'inclure dans les traitements, surtout pour les patients qui ne trouvent pas de solution efficace. Si la balance bénéfique est restaurée, ça va aider de la recherche et ça a été mise en place dans d'autres pays, c'est probablement parce que ça a des effets bénéfiques pour la santé publique.</p> <p>De plus, les gens se tournent de plus en plus vers l'industrie alternative ou non conventionnelle comme la phytothérapie ou l'aromathérapie. Cela pourrait rendre les patients plus compatients aux traitements, car ils voient le cannabis comme une nouvelle, contrepartie aux traitements habituels. Pour les patients qui sont moins enclins à suivre les traitements traditionnels, cela pourrait être une bonne alternative. Et puis, il faut que ce soit naturel, les ressources énergétiques, surtout dans une société qui valorise de plus en plus les produits naturels.</p>
<p>En faveur ou non de la légalisation à usage thérapeutique</p> <p>Je suis plutôt pour, dans le sens que j'ai confiance dans l'autorisation de mise sur le marché en France. Je sais qu'il y a un certain nombre de contrôles pour vérifier les effets indésirables, mais il y a aussi des dangers pour la santé. J'aime la confiance.</p>	<p>Je suis plutôt favorable. Je sais qu'il y ait de donner le feu vert, il y a énormément de contrôles pour vérifier les effets indésirables et s'assurer qu'ils sont pas dangereux pour la santé. En plus, je pense que c'est beaucoup plus sûr pour qui le législateur à faire thérapeutique, comme en Espagne donc oui pourquoi pas.</p>	<p>Oui je suis pour parce que ça permettrait de soigner certaines personnes malades qui n'ont pas trouvé de traitement efficace ou bien il y a trop d'effets secondaires qui sont difficiles à supporter.</p> <p>Je pense que ça le faisait déjà. Du coup j'utilise toujours que je vais prendre pour le cannabis thérapeutique ou médical, je suis favorable mais pas usagérément.</p> <p>Oui d'un coup en France on aura beaucoup de malade. Enfin, on va faire des plans qu'il y a une fois combien de non fumeurs mais moi j'aimerais bien faire le calcul du nombre parce que je pense qu'on dépasse largement les 3,5 millions de fumeurs de cannabis en France. Il faudra que ça trouve ce moyen par l'assurance sociale. Si on allait à l'infiger le cannabis au niveau thérapeutique, ça va vont se tourner rapidement vers le ricard. C'est comme un processus qui va basculer l'usage récréatif.</p> <p>Non on a pas assez d'études sur le cannabis thérapeutique. Cependant on va a beaucoup sur le cannabis à usage récréatif, on sait que c'est pas bien pour la santé, ça pote au niveau de la pharmacie pour le cannabis. Il y a des effets de alcool ou d'autres médicaments. C'est dangereux, on sont deux choses complètement différentes.</p> <p>Non je ne pense pas. Si on légalise le cannabis thérapeutique, ce ne sera probablement pas pour un usage à domicile. On le dormira uniquement à l'hôpital pour que ce soit bien encadré. Le cannabis à usage thérapeutique aura des mesures, des règles strictes et un vrai contrôle pour la mise en place. Par exemple, il y a des personnes de France qui ont des droits à la cannabis dans toutes les formes. Je pense que ça pourrait se faire. Mais, si c'est légale de manière récréative, il faut faire que ce soit très réglementé pour éviter tout usage récréatif. Il faut bien distinguer le cannabis thérapeutique du cannabis récréatif. Ce sont deux choses complètement différentes.</p>
<p>Distinction entre le cannabis à usage récréatif et médical</p>	<p>Non je n'ai pas vraiment de critères spécifiques. A part du moment où il y a un contrôle sur une autorisation de mise sur le marché avec des études qui ont été privées, pour moi ça sera un médicament comme les autres.</p>	<p>Pas spécialement. Je trouve qu'on n'a pas assez de recherches là-dessus donc il va mieux utiliser d'autres médicaments avant.</p> <p>Pas vraiment.</p> <p>Nan pas vraiment, rien ne vient en tête</p>
	<p>Cannabis à usage thérapeutique comparé à d'autres médicaments</p>	

	Profil 5	Profil 6	Profil 7	Profil 8	Profil 9
Cannabis à usage thérapeutique et stigmatisation					
À l'aise d'en parler de cannabis thérapeutique à votre entourage	<p>Il dépend quel entourage, je m'seui pas à l'aise à dire générations qui sont au dessus de moi, nos grands-parents par exemple. Par contre d'en parler à des générations au même niveau que moi ou inférieures, ça ne dérange pas.</p>	<p>Je serai grave si l'aisé avec mes proches parce qu'ils me connaissent bien. Ça dépend de la relation que tu as avec ton entourage. Avec mes amis oui, ça me dérange pas, ils n'auront pas de jugement sur moi. Tu n'auras pas honte.</p>	<p>Oui, je serai à l'aise parce qu'ils vont rien dire sur moi.</p>	<p>Oui, j'ai aucun problème parce que c'est à usage médical.</p>	<p>Oui, j'ai aucun problème parce que c'est à usage médical.</p>
À l'aise d'en parler de cannabis thérapeutique à votre employeur/collègues	<p>Je pense pas. Ça peut être mal perçu et je comprends. Je pense que c'est un véritable défi en parler parce qu'on a pas tous la même perception vis-à-vis de cet usage.</p>	<p>Par contre, non employeur ou à mes collègues, c'est chaud quand même. Lui il aura que tu es dépendante. Comme je t'aids, ça dépend la relation que tu as avec eux. Mais oui dans le monde professionnel, ça va être mal vu.</p>	<p>Par contre, mon employeur aura une mauvaise image de moi. Il va penser que je suis un toxic. Il va vraiment une mauvaise image de moi.</p>	<p>A mon employeur non car il aura un autre avis sur le cannabis thérapeutique et sera sûrement réceptif.</p>	<p>Si c'est plus connu que les gens sont plus ouverts à ça et que les gens le savent, j'aurai pas de problème honnêtement. En plus, les gens assimulent quand ils l'entendent, j'en veux pas ça qui va les choquer.</p>
Origine de la stigmatisation (société, professionnels de santé, l'état)	<p>Concrètement j'aisé pas qu'il y avait une stigmatisation versée de l'état parce qu'à l'ordinaison, je pense plus que ça vendait de la société qui ont l'image négative du cannabis, qui une mention va se trouver au lieu de se soigner. Quant aux professionnels de santé, je pense que peu d'entre eux savent pas que leur bie à eux c'est de nous soigner tout simplement avec le médicament qui fonctionne le mieux. Dans la majorité ce n'est pas dans leur intérêt.</p>	<p>C'est surtout la société qui continuera à voir le cannabis comme une drogue. Si on sait que ça peut aider certaines patients, les médecins n'autorisent pas trop de patients à l'utiliser car il faut faire attention à l'effet secondaire. Par contre, l'état doit vraiment faire un gros travail de sensibilisation par rapport à ça.</p>	<p>Il faut faire de la prévention sur les dangers du cannabis, mais aussi essayer de démontrer son usage thérapeutique. Donc balancer le public sur les meilleures toxicos tout en mettant en avant les bénéfices.</p>	<p>Il faut faire de la prévention sur les dangers du cannabis, mais aussi essayer de démontrer son usage thérapeutique. Donc balancer le public sur les meilleures toxicos tout en mettant en avant les bénéfices.</p>	<p>Il faut faire de la prévention sur les dangers du cannabis, mais aussi essayer de démontrer son usage thérapeutique. Donc balancer le public sur les meilleures toxicos tout en mettant en avant les bénéfices.</p>
Moyens à mettre en place pour diminuer la stigmatisation	<p>En faire la promotion, pour quoi pas partager des photos d'expériences parce que sont fait que l'avoir des autres compte beaucoup dans l'intégration d'un nouveau produit, de quelque chose de nouveau que cette promotion soit appuyée par l'état. Que cette promotion soit faite par des personnes dans le domaine du médical, des médecins, des chercheurs</p>	<p>De la prévention, de la communication. Je trouve que si on veut éviter que les patients soient stigmatisés au travail ou de leur propre entourage. Il faut diffuser l'image des bénéfiques du cannabis en premier lieu mais aussi mettre un panneau attention que c'est une drogue que ça a des effets dangereux quand on la sort de son cadre médicamenteux.</p>	<p>Il faut faire de la prévention sur les dangers du cannabis, mais aussi essayer de démontrer son usage thérapeutique. Donc balancer le public sur les meilleures toxicos tout en mettant en avant les bénéfices.</p>	<p>Il faut faire de la prévention sur les dangers du cannabis, mais aussi essayer de démontrer son usage thérapeutique. Donc balancer le public sur les meilleures toxicos tout en mettant en avant les bénéfices.</p>	<p>Il faut faire de la prévention sur les dangers du cannabis, mais aussi essayer de démontrer son usage thérapeutique. Donc balancer le public sur les meilleures toxicos tout en mettant en avant les bénéfices.</p>

Sujet tabac même légalisé	Oui comme tous les sujets tabac... J'ai envie de dire certains vont l'accepter et d'autres non. C'est aussi la culture de la personne, l'éducation, à pleine de facteurs. Il a l'ouverture d'esprit également.	Oui ce sera un sujet tabac.	Oui ça sera toujours un sujet tabac même s'il est légalisé, on peut pas écrire d'articles en articles que le cannabis n'est pas bon, l'opinion reste la même	Oui il sera toujours tabac même si c'est légalisé	Si le cannabis thérapeutique est légalisé, non je pense pas. Dans la société ça sera tabac mais entre nous, les soignants, ça sera normal.
Cannabis à usage thérapeutique : drogue ou médicament	Un médicament s'il respecte déjà 2 choses pour qu'on puisse le donner aux gens pour se soigner : la qualité, la sécurité.	Pour moi ce sera toujours une drogue, même s'il aura des effets thérapeutiques.	Je le verrai toujours comme une drogue. Je l'en tiens plus les effets de la drogue que ses effets thérapeutiques	Pour l'instant, je le vois plus comme une plante. Quand ça sera instauré, on pourra le voir comme un potentiel médicament.	ça doit être vu comme un médicament. Ils vont le voir plus comme un médicament quand ça sera mis en place. Je pense que si c'est volonté légaliser le cannabis à usage récréatif, on va dire qu'on l'une du cannabis. Pour que ce soit bien sûr, il faut retrouver l'appellation pour son différenciation bien le cannabis à usage thérapeutique et à usage récréatif, ça peut porter à confusion après.
Cannabis médical ou cannabis thérapeutique	Cannabis médical je dirai c'est mieux non. Quelque thérapeutique aussi. Comme ça, les gens comprennent progressivement qu'il s'agit de cannabis, mais que c'est un médicament.	Oui, "cannabis médical" est mieux. "Thérapeutique" ne se réfère pas forcément au médical. Personnellement, j'aurais peut-être changé le nom complètement. Comme ça, les gens comprendront progressivement qu'il s'agit de cannabis, mais que c'est un médicament.	Je trouve thérapeutique que c'est meilleur, c'est bien cela pour les soins alors que médical ça peut être gênant, on ne sait pas, ça peut être plein de choses...	Je préfère cannabis médical, c'est plus parlant que thérapeutique ça veut tout dire et rien dire.	Cannabis médical c'est mieux, ça référence directement au médical. C'est mieux de changer complètement le nom. On peut prendre l'exemple du dépanne, on ait que ceci du panacéanol. C'est vraiment pour se différencier de l'usage récréatif.
Évolution de la perception du cannabis à usage thérapeutique en France					
Le cannabis est vu de manière positive en France	Je ne pense que les perceptions n'ont pas beaucoup évolué. On a toujours cette vision du cannabis que c'est une drogue. Mais mon opinion, je veux que des personnes dépendantes, toutes qui demandent toujours à avoir plus de drogue. C'est physiquement assez dans nos esprits, ça va être difficile à accepter pour son utilisation médicale.	Je dirai ou pour le côté et pour le cannabis, faut faire encore un peu d'effort	La France voit toujours les choses d'un autre œil. Elle attend toujours que les pays bas ou l'Allemagne, même l'Espagne, qui l'autorisent. Elle est toujours en dernière.	La France voit toujours les choses d'un autre œil. Elle pense que oui, on en parle quand même pas mal et plus avec les magasins de cbd, je trouve qu'on arrive à parler de plus sans gêne.	Je pense que oui, on en parle quand même pas mal et plus avec les magasins de cbd, je trouve qu'on arrive à parler de plus sans gêne.
échelle de 1 à 10, évolution du cannabis à usage thérapeutique en France	5/10. Tu vois, les gens en parlent autour de nous, et il y a des professionnels de santé qui soulignent leurs biens. Mais comme on n'est pas encore autorisé en France, on a toujours image de quelque chose de négatif et très négatif. C'est peut-être pour ça qu'ils ont du mal à mettre en place.	Je pense 4/10, il y a encore trop d'interrogations à ce sujet. Trop que du négatif pour l'instant	ça dépend de la tranche d'âge des jeunes français, le sont plus pour et disent plus 50 % sont contre. Comme la France c'est un pays de freak. Je mettrais 5/10 au final.	J'ai pas d'avis là-dessus.	J'ai pas d'avis là-dessus.

Participants		Profil 10
Informations sur le profil des participants		Je m'appelle XX et j'ai 30 ans. Je suis responsable CRM.
Origine et connaissances générales sur le cannabis (à usage thérapeutique)		Je sais que c'est un stupéfiant, car c'est illégale, c'est la première chose qui me vient à l'esprit. C'est aussi pour se détendre, on recherche le plaisir dans l'aspect euphorique. Quelqu'un fume pour se sentir dans les vappes. Je pense directement à l'Allemagne
Généralités autour du cannabis		Très sincèrement, j'ai déjà entendu parler de cannabis thérapeutique, ça me fait rappeler au cbd utilisé pour les pommades d'arthrose, pour les cheveux. C'est aussi pour soulager la douleur? On a aussi des médicaments à base cannabis thérapeutique déjà en France, utilisé pour des patients spécifiques.
Effets thérapeutiques associés au cannabis		Si on me dit risque, ce qui me vient en tête c'est addiction, mésusage, peut-être effet secondaire sur le long terme. On a pas de recul là-dessus, les effets secondaires sont assez flous parce qu'il n'y pas d'autorisation de mise sur le marché, c'est pas comme un médicament.
Effets indésirables / risques associés au cannabis		Je connais le thc, cbd. Le thc je pense que c'est ce qui est mauvais dans le cannabis, c'est lui qui provoque l'effet addictif
Définition du cbd et du thc		Connaisances: l'expérimentation du cannabis à usage thérapeutique menée en France
Perception du cannabis à usage thérapeutique		Pas du tout, je n'étais pas au courant. C'est quelque chose qu'on voit dans la une des journaux.
Mots associés au cannabis à usage thérapeutique		soulagement des douleurs, arthrose sévère, j'ai déjà vu une personne âgée qui utilisait une pomme à base de cannabis pour soulager son arthrose, mésusage, réglementation, dosage, posologie

Perception du cannabis à usage thérapeutique	Mots associés au cannabis à usage thérapeutique	Informations sur le cannabis à usage thérapeutique	Intérêt de l'usage thérapeutique du cannabis	En faveur ou non de la légalisation à usage thérapeutique
Profil 10				
		<p>Ma culture générale, par exemple pour le soulagement des douleurs, j'avais vu une vidéo d'une personne âgée qui utilisait une pommade à base de cannabis pour soulager son arthrose, mésusage, réglementation, dosage, posologie</p> <p>Informations sur le cannabis à usage thérapeutique</p>		<p>Pas vraiment, j'entends parler mais au-delà de ça, ça ne m'a pas intéressé plus que cela. Peut-être qu'un jour je vais en consommer pour ses bienfaits</p> <p>Oui, je ne serai pas contre dans le sens où on peut utiliser une plante naturelle à des fins thérapeutiques c'est quelque chose qui est bien. Après mon avis est mitigé parce que l'entends appétant, il y a des composants qui sont dangereux. Il faut faire attention à la posologie, la réglementation également. Dans le cadre qu'il est utilisé pour la fabrication des médicaments et qu'il n'y pas de côté addictif, pourquoi pas. Par contre si on a des médicaments à base de cannabis qui sont fortement addictifs, il faut que ce soit très contrôlé et réglementé.</p> <p>Je pense que ce sont deux choses différentes. Pour le cannabis médical et thérapeutique c'est différent. Je ne peux pas te dire oui. Après il faut qu'il y a des recommandations qui doivent être faites, comme quoi quand on doit conduire, c'est inscrit dans les médicaments. Après vaut mieux réguler et contrôler quelque chose dessus, c'est mieux. Plus on interdit la chose. S'il y a des personnes qui l'ont autorisé, c'est que ce n'est pas si grave que ça, sa n'a pas beaucoup d'impact sur la santé qu'une vraie drogue, comme une vraie drogue dure. Je prends l'exemple de la cocaïne, on la pas légalisé parce que c'est une drogue dure.</p> <p>Distinction entre le cannabis à usage récréatif et médical</p>

Cannabis à usage thérapeutique et stigmatisation	Profil 10
À l'aise d'en parler de cannabis thérapeutique à votre entourage	Nan pas du tout.
À l'aise d'en parler de cannabis thérapeutique à votre employeur/collègues	Je pars du principe qui est assez scientifique, je me sentirai à l'aise d'en parler, je vois qu'il y a eu un bon impact sur ma santé, j'hésiterai pas à le valider. Moi, je sais que je ne faire pas, je suis juste en train de soulager ma douleur. Pour moi, ce sont totalement deux choses différentes.
Origine de la stigmatisation (société, professionnels de santé, l'état)	Je pense que c'est la société et un peu l'état parce que la société voit le cannabis thérapeutique comme un tupéfiant. Je suis que demand on pose à une personne, est-ce que t'as déjà lu les effets secondaires du tramadol, je suis sur il va te dire nom. Ils sont pas éduqués sur les effets secondaires du tramadol. Ils ne sont éduqués sur les médicaments et en plus la France est connu pour sa grande consommation en France. Les substances naturelles, c'est pas top dans leur tête. Quand c'est des substances illégales, l'état aime bien dramatiser les choses. C'est compliqué. Les professionnels de santé sont pour l'invention, ils n'ont pas intérêt.
Moyens à mettre en place pour diminuer la stigmatisation	Passer par le grand public et les médias et arrêter de dramatiser des choses qui n'ont pas lieu d'être. Il faut passer par le grand public, la société que le cannabis thérapeutique et le cannabis récréatif sont différents. Le jour où il vont se mettre dans la tête que c'est thérapeutique, ça sera banalisé.

	<p>Sujet tabou même légalisé</p>		
	<p>Cannabis à usage thérapeutique : drogue ou médicament</p>		
	<p>Cannabis médical, je pense que ça va avoir un impact plus positif pour la société. Genre ça fait référence à médecine tandis que thérapeutique c'est plus compliqué pour le faire comprendre surtout les personnes qui n'ont pas de bagage scientifique.</p>		
		<p>Evolution de la perception du cannabis à usage thérapeutique en France</p>	
		<p>Nan pas tout, car c'est pas mis en place. On entend pas parler on n'est pas au courant. Pour moi c'est mal vu, le cbd c'est de la drogue, ça n'a rien avoir avec le cannabis médical. Je pense que les jeunes vont être plus d'accord que les personnes âgées. Puis on voit aussi des effets de bientraitance.</p>	
		<p>Le cannabis est vu de manière positive en France</p>	
		<p>échelle de 1 à 10, évolution du cannabis à usage thérapeutique en France</p>	
			Aujourd'hui, c'est compliqué je dirai 4/10

Annexe 6 : Tableau excel reprenant les réponses d'entretiens par thème et sous-thèmes (médecins généralistes)

Participants	Profil 1	Profil 2	Profil 3	Profil 4
Informations sur le profil des participants	J'exerce en tant que médecin généraliste depuis 5 ans. J'ai commencé par des remplaçements, ensuite j'ai fait un peu de vacances en PMI dans un hôpital pendant 3 ans, puis j'ai passé 3 ans dans une clinique privée avant de m'installer dans un cabinet de groupe.	Du coup, j'ai commencé par des remplaçements, ensuite j'ai fait un peu de vacances en PMI dans un hôpital pendant 3 ans, puis j'ai passé 3 ans dans une clinique privée avant de m'installer dans un cabinet de groupe.	Bonjour, je m'appelle XX. J'ai 35 ans et j'exerce en tant que médecin généraliste depuis 10 ans. J'ai commencé par des remplacements pendant 2 ans, puis j'ai travaillé dans une clinique de soins de brûlés durant 4 ans avant de m'installer dans un cabinet médical de groupes.	J'exerce en tant que médecin généraliste depuis 12 ans. J'ai commencé ma carrière dans une maison de retraite avec les remplacements d'un centre de santé communautaire pendant 5 ans avant de rejoindre un cabinet médical en groupe il y a 4 ans.
Evaluation des connaissances générales sur le cannabis	Généralités autour du cannabis	Effets thérapeutiques associés au cannabis	Effets indésirables/secondaires/risques associés au cannabis	Definition du cbd et du thc
	Pas grand chose, c'est une substance psychoactive et naturelle qui est composée de plusieurs choses forcément et des dernières études que j'ai vu, j'étais au courant qu'il avait une certaine efficacité au niveau de certaines douleurs.	Je sais que le cannabis est une plante qui on peut l'utiliser, que les gens fument du cannabis pour se détendre, se relaxer. Les adolescents l'utilisent beaucoup le cannabis, aussi a-t-il des effets antalgiques, anxiolytiques et qui on peut utiliser cela à des fins thérapiques très sévères d'un de ces patients.	Oui, je pense que c'est une drogue qualifiée souvent de drogue "douce". C'est une plante à elle-même. Et je sais que depuis quelques années, c'est devenu quelque chose d'autre, quelque chose d'autre. Je sais qu'il existe une forme d'addiction comme quoi ça a des effets antalgiques assez efficaces mais qui sont assez inefficaces. Je sais qu'il existe une forme de cannabis qui on appelle le cbd. Le cannabis et le cbd sont consommés parmi les adultes.	Je sais que le cannabis est une plante qui on peut l'utiliser, que les gens fument du cannabis pour se détendre, se relaxer. Les adolescents l'utilisent beaucoup le cannabis, aussi a-t-il des effets antalgiques, anxiolytiques et qui on peut utiliser cela à des fins thérapiques très sévères d'un de ces patients.
	Des effets antalgiques douleurs. Des effets antinflammatoires pour les patients atteints d'un cancer et les patients que c'était indiqué pour la sécheresse en pharynx. C'était dans une revue prescriptive où il disait que les libellés, les études étaient toutes dans les indications notamment pour la sécheresse d'après ce que j'avais lu d'autres sources. Mais pas nécessairement que ça soit nécessaire. Pour traiter dans ce magazine qui est une référence médicale, le principe actif dans les produits proposée est la verté et le autre part l'efficacité était fin d'être miraculeuse par rapport au placebo et par contre il y avait des effets indésirables.	Oui, en partie. Je sais qu'il peut avoir un effet antalgique, et je pense aussi à un effet anxiolytique pour certaines personnes.	Oui, je pense à la perte de mémoire il me semble, plus comme avec toutes les drogues ça provoque aussi de l'addiction ou des hallucinations etc...	Alors je connais mal l'autre du tout, sauf le cbd c'est le cannabis thérapeutique non. C'est assez flou pour moi cannabis, cbd, et je ne sais pas vraiment quoi ça va faire de ça ?
	J'envisage que c'est très ancien, je pense que c'est des effets neurologiques et cardiaques. C'est très flou, comme souvent dans la culture, je ne sais pas trop mais je sais que vous avez des effets psychotropes, plus c'est une addiction on va dire que l'autre n'a pas ces effets mais je sais aussi pour vous être lequel est, lequel	Oui, je pense que c'est assez ancien, je pense que c'est l'impression qui l'a fait faire ça mais je n'en sais pas plus.	Je sais que le thc est la substance psychoactive qui prononce l'effet "élanter". Alors que le cbd est non psychoactif et est souvent utilisé pour ses effets relaxants et anti-nausées. Je pense	Alors cbd, j'entends souvent parler apparemment ça permet de se relâcher un peu, par contre je ne sais pas si c'est la même chose.
	Où c'est ça comme je vous l'ai dit je m'étais renseigné sur une revue médicale C'est plus ce qu'on entend dans l'actualité des articles de presse, mais je n'en sais pas plus.	Où c'est ça comme je vous l'ai dit je m'étais renseigné sur une revue médicale C'est plus ce qu'on entend dans l'actualité des articles de presse, mais je n'en sais pas plus.	Revues scientifiques pas vraiment, j'en ai déjà entendu parler à la télé parfois qu'il était débat par rapport à ça. Je pense que certains malades prennent du cannabis pour se soigner régulièrement...?	ça remonte longtemps, j'en étais un garde dans l'actualité, j'avais déjà vu un morceau qui parlait des effets sédatifs du cannabis, il me semble que c'est dans le journal thérapeutique j'avais regardé ça
	Soulager le douleur, surtout chronique souvent, c'est principalement ce que me vient en tête et surtout pour les douleurs neuropathiques.	Je pense à antalgique, soulagement de la douleur.	Ce qui me vient tête ça serait efficacité contre la douleur, l'épilepsie, le cbd,	je ne suis pas pour ça contre. Je veux dire que si on retombe face à un patient qui malheureusement n'a pas de traitement efficace, pourquoi pas à la proposition. Après ça fait améliorer les effets délétères et essaye d'en abuser à une certaine dose.
	Mots associés au cannabis à usage thérapeutique	Perception du cannabis à usage thérapeutique		Actuellement, je ne sais pas ce que ça dit la science dessus, est-ce qu'il apporte un réel intérêt d'efficacité, ou pourquoi pas je ne sais pas contre mais je préférerais avoir d'être un minimum formé, surtout que ça n'a pas à malhonnêtement des patients qui la prennent régulièrement... que nous, on sort pour renouveler. D'accord, pourquoi pas, mais je me sens pas à faire de prétention.
	En faveur ou non de la légalisation à usage thérapeutique			Moi, je veux être placé contre, j'ai peur qu'il y ait des déviations comme avec la morphine. À moins qu'on soit vraiment formé et que ce soit en place, restera à première intention que ça malhonnête, mais je sais que ça peut être quelque chose, mais je sais pas trop pour. Après pourquoi pas si c'est prescrit en premier abord à un spécialiste, mais je préférerais pas à moi-même prescrire ça, mais je me sens pas à faire de prétention.

Participants	Profil 1	Profil 2		Profil 3	
		Profil 1	Profil 2	Profil 2	Profil 3
En faveur ou non de la légalisation à usage thérapeutique	Je ne suis pas pour, ni contre, si jamais dans les études ça montre une efficacité réelle et des effets indésirables et si la balance bénéfice/risque est plus positive, là effectivement, je dirais que ça devrait être prescrit en première intention mais ça sera pour renouveler. D'accord, j'attends pas, je m'arrêterai pas à faire une étude.	Moi, je vais être plutôt contre. J'ai pour qu'il y ait des déviances comme avec la morphine, etc. A moins qu'on soit vraiment formé que ce soit mis en place, restau en première intention ou pas, vraiment, vous voyez, qui se sent un gardien de la paix même. Si on, si ça passe trop pour... Après, pourquoi pas si elles prescrivent en première abord par un spécialiste et que nous, on va à leur rencontre. D'accord, alors ça sera pas comme ça que je l'envisage mais ça sera pas à faire directement.	J'attends des preuves solides de son efficacité pour différentes pathologies et je veux que le but de l'expérimentation, des protocoles clairs sur son utilisation, et des guidelines précises et bien évidemment si ça fonctionne pas, faire grand chose à patient souffrant et malheureusement on ne peut pas faire grand chose à patient souffrant, il y a des objets qui peuvent avoir des effets secondaires importants. Avec le cannabis thérapeutique, ça pourrait être une alternative avec un effet placebo et un effet placebo complémentaire.	Hmm, je pense pour les douleurs chroniques. Si le cannabis peut réduire la douleur efficacement, on pourra peut-être baser les doses d'opiacés et ainsi limiter leurs effets secondaires et le risque de dépendance. Ça serait vraiment un gross avantage. Mais les patients avec de l'anxiété peut-être, après il n'a encore le droit à l'antécédent du cannabis, mais je pense que ça peut vous aider pour les patients qui on ne trouve pas de médicament, on va faire une recherche en temps que ça peut être utile. Peut-être que ça va être une bonne bénédiction / risques, voilà tout.	Actuellement, je ne sais pas ce que ça de la science dessus, est-ce que apporte un intérêt d'efficacité, si oui pourquoi pas je ne sais pas contre mais je préférerais pas avant d'être un minimum formé, surtout que ça qu'il y a malheureusement des patients qui le prennent illégalement...
Attentes concernant la prescription					
Cannabis/Approfondissement concernant la prescription					
Cannabis à usage thérapeutique en 1ère intention					
Au cours de l'expérimentation					
Expérience avec le cannabis à usage thérapeutique					

Participants	Profil 1	Profil 2	Profil 3	Profil 4	Profil 5
Expérimentation : solution pour lever la stigmatisation	<p>Euh, oui, je pense. Si on voit des résultats positifs et concrets, ça pourrait changer la façon de voir le cannabis comme un médicament potentiel. Toutefois, pour nous on doit savoir que le cannabis est un médicament efficace à donner aux patients. Parce que c'est au final qui sommes responsables, on doit être rassuré par rapport à ça. On donc si on a des résultats prometteurs, ça montre que le cannabis médical peut vraiment être bénéfique. Mais, ça donne des données fiables et locales, ce qui est toujours bien. Alors, ouais, je crois que ça pourraient vraiment faire une différence.</p>	<p>Je pense que l'expérimentation en cours en France pourra vraiment aider à éduquer les patients. Si l'expérimentation en France donne des résultats encourageants, alors des personnes vaient se rendre dans des cabinets pour essayer de connaître les bénéfices et les contre-indications. Les médecins seraient plus enclins à accepter et à recréer du cannabis médical. Et le travail que nous faisons en tant que médecins, ça importe pour nous, on fait que mieux de manquer pour nous pour essayer d'expliquer les choses. On est particulièrement prudents avec le suivi et le contrôle des traitements, donc les résultats positifs et bien documentés pourraient vraiment rassurer les professionnels de santé.</p>	<p>Oui, à la持久性. Si l'expérimentation en France donne des résultats encourageants, alors des personnes vont venir dans des cabinets pour essayer de connaître les bénéfices et les contre-indications. Les médecins seraient plus enclins à accepter et à recréer du cannabis médical. Et le travail que nous faisons en tant que médecins, ça importe pour nous, on fait que mieux de manquer pour nous pour essayer d'expliquer les choses. On est particulièrement prudents avec le suivi et le contrôle des traitements, donc les résultats positifs et bien documentés pourraient vraiment rassurer les professionnels de santé.</p>	<p>Oui, bien sûr ça va vraiment nous rassurer surtout si il y a des résultats positifs et puis si on sait que ce n'est pas en France, mais sûrement nous, avec. On aura plus de moyen de manquer pour comprendre ses effets thérapeutiques et ses risques. Oui, ça devrait être bon pour moi.</p>	<p>Oui ça nous mettra vraiment en confiance. On sait qu'en France qu'on est prudent sur la mise sur le marché des médicaments. On n'importe pas n'importe quoi.</p>
Solutions mises en place pour contrer la stigmatisation à l'égard des patients	<p>Bien-déro, on pourra commencer par organiser des formations pour mesurer, enseigner les bénéfices et les usages du cannabis médical, je crois que vu des exemples concrets, ça va servir à changer les mentalités. Aussi, ce sera bien d'avoir des familles de patients, qui parlent de leur expérience et de comment ça les aide. Ça rendrait les choses plus tangibles. Et puis, avoir des protocoles clairs et le soutien des institutions de santé, ça pourra aider à alerter tout le monde sur la même page, je suppose. L'idée c'est vraiment de promouvoir.</p>	<p>Où je pense que si c'est instauré, enfin si la première prescription est faite par un spécialiste, ça passe mieux. Et je pense qu'il faut du temps, à la société pour l'accepter. Des formations et des sensibilisations régulières seraient aussi nécessaires pour éduquer les professionnels de santé sur les bienfaits et les usages thérapeutiques du cannabis médical.</p>	<p>Idéalement, il devrait être un médicament. Mais je pense qu'il faut, l'y aura toujours un remède et une drogue ou médicament.</p>	<p>Les deux bien sûr et je pense que c'est mieux qu'il y ait des deux car on ne doit pas banaliser. Il faut que ça soit quelque chose qui n'est pas une drogue.</p>	<p>Une fois legalisé et quand il sera un peu plus utilisé, on le vera comme un potentiel médicament. À l'heure d'aujourd'hui on n'est pas trop le cas.</p>
Cannabis à usage thérapeutique : drogue ou médicament					
Formation au cannabis à usage thérapeutique					
	<p>Pour la formation à la prescription du cannabis médical, j'aime avoir des sessions pratiques et théoriques avec des experts. Bénéfice des formations théoriques, mais plus des cas concrets et direct avec des spécialistes qui ont de l'expérience dans ce domaine sont beaucoup plus impactants, ça permettra de mieux saisir les indications, les dosages et les éventuelles secondaires.</p>	<p>Des conférences avec des experts qui expliquent largement leur expérience, ça sera bien aussi. J'aimerais bien entendre des témoignages de patients qui en bénéficient. Des formations en ligne, mais aussi des formations interactives qui pourraient répondre à certaines questions que l'on a bien compris, ça serait bien aussi. Faire ce qu'on a dit, l'apprentissage par contact serait vraiment utile.</p>	<p>Ce serait bien d'avoir des cours en présentiel et en amphithéâtres avec des experts qui savent prendre le cannabis à usage thérapeutique. Plus avoir des sessions questions-réponses ça sera pas mal.</p>	<p>Oui c'est mieux en ligne et avec des questions-réponses, je trouve. On a pas vraiment le temps aujourd'hui.</p>	<p>Des formations en ligne, avec des algorithmes qui te font des cours en visio</p>
Milieu hospitalier ou en cabinet	<p>Je pense que ce serait mieux de commencer par des prescriptions en milieu hospitalier. Les hôpitaux ont une meilleure sécurité et une meilleure régulation. Après, les officinistes vont être nombreux et le suivi a "l'unité" y sera plus assuré. Je pense qu'il y a moins de risques à faire un remède en officine qu'en pharmacie. Donc je pense qu'il y a de réels avantages à faire un remède en officine.</p>	<p>Le滴剂 pour les milieux hospitaliers qu'en cabinet. Le risque c'est que si on le prend, le cannabis va finir à l'hôpital, ce qui est pas très pratique. Mais si on a une officine qui a une régulation plus stricte, ça va être moins risqué. Je pense qu'il y a moins de risques à faire un remède en officine qu'en pharmacie. Donc je pense qu'il y a de réels avantages à faire un remède en officine.</p>	<p>Le滴剂 pour les milieux hospitaliers qu'en cabinet. Le risque c'est que si on le prend, le cannabis va finir à l'hôpital, ce qui est pas très pratique. Mais si on a une officine qui a une régulation plus stricte, ça va être moins risqué. Je pense qu'il y a moins de risques à faire un remède en officine qu'en pharmacie. Donc je pense qu'il y a de réels avantages à faire un remède en officine.</p>	<p>Le滴剂 pour les milieux hospitaliers qu'en cabinet. Le risque c'est que si on le prend, le cannabis va finir à l'hôpital, ce qui est pas très pratique. Mais si on a une officine qui a une régulation plus stricte, ça va être moins risqué. Je pense qu'il y a moins de risques à faire un remède en officine qu'en pharmacie. Donc je pense qu'il y a de réels avantages à faire un remède en officine.</p>	<p>A l'hôpital c'est plus sécurisé et plus de suivi de contrôle. Après, on prend le risque de faire un remède à l'hôpital, mais si on a une officine qui a une régulation plus stricte, ça va être moins risqué. Je pense qu'il y a moins de risques à faire un remède en officine qu'en pharmacie. Donc je pense qu'il y a de réels avantages à faire un remède en officine.</p>

Participants	Profil 6	Profil 7
Informations sur le profil des participants	<p>Bonjour, je suis XX. J'ai 55 ans et j'exerce en tant que médecin généraliste depuis maintenant 24 ans. J'ai débuté par des remplacements dans diverses régions de France, puis j'ai travaillé pendant 10 ans dans un centre de soins de santé primaire avant de m'installer en cabinet privé où j'exerce seul depuis 15 ans."</p>	<p>Bonjour, je suis le Dr XX. J'ai 55 ans et j'exerce en tant que médecin généraliste depuis maintenant 24 ans. J'ai débuté par des remplacements dans diverses régions de France, puis j'ai travaillé pendant 10 ans dans un centre de soins de santé primaire avant de m'installer en cabinet privé où j'exerce seul depuis 15 ans."</p>
Généralités autour du cannabis	<p>C'est quelque chose de psychoactif qui a des effets relaxants. Ça se fume beaucoup, surtout parmi les jeunes. C'est aussi une plante, quelque chose de naturel. Je sais qu'on entend beaucoup parler du cbd.</p>	<p>C'est une plante qu'on cultive dans beaucoup de régions du monde. On a des cannabinoïdes que sont le cbd et le thc. Le thc c'est celui qui provoque l'effet addictif tandis que le cbd n'a aucun effet dépendant à ma connaissance. Il est en vente libre.</p>
Evaluer les connaissances générales sur le cannabis	<p>Contre la douleur, ça aussi, un effet contre les nausées pour les patients ayant le cancer</p> <p>Effets thérapeutiques associés au cannabis</p> <p>Effets indésirables/secondaires/risques associés au cannabis</p> <p>Définition du cbd et du thc</p> <p>Provocation des informations sur le cannabis à usage thérapeutique</p> <p>Mots associés au cannabis à usage thérapeutique</p> <p>Perception du cannabis à usage thérapeutique</p> <p>En faveur ou non de la légalisation à usage thérapeutique</p>	<p>Un effet principalement antalgique, ça aide à réduire les spasmes musculaires dans la sclérose en plaque, ça stimule l'appétit et c'est un anti-nauséeux</p> <p>La perte de mémoire, qui est la plus préoccupante ; ainsi que le risque de réactiver une bipolarité latente, je pense que ce sont les deux effets indésirables les plus redoutés.</p> <p>Je connais le cbd, je sais qu'il aide à dormir et à se détendre mais aucune idée du thc</p> <p>J'ai vu ça à la télé, je connais des proches qui prennent du cbd pour dormir.</p> <p>Anti-douleur, nausées, cbd, dormir, plante</p> <p>Plante, antalgique, dose, cbd, thc, efficacité</p> <p>Je ne suis pas vraiment opposé. Je sais qu'il y a eu beaucoup d'études, mais d'après ce que j'ai vu, les résultats ne sont pas toujours aussi probants. Par contre, pour certains patients, cela semble être révolutionnaire, voire miraculeux. J'attends de voir encore un peu plus de preuves sur son efficacité.</p>

Participants	Profil 6	Profil 7
Craintes/Apprehensions concernant la prescription	J'aurais peur qu'il y ait un amalgame avec le cannabis non réglementé, potentiellement issu d'un trafic illégal. Je ne voudrais pas encourager l'usage récréatif du cannabis.	A long terme, c'est que cela crée une dépendance, même si elle est seulement psychologique, à l'effet de bien-être. Aussi, les gens pourraient finir par l'acheter par eux-mêmes et se rendre compte que cela coûte très cher.
Cannabis à usage thérapeutique en 1 ^{re} intention	Oui, je ne vois pas d'inconvénient tant que c'est bien contrôlé et qu'il n'y a pas trop d'effets secondaires. Après ça doit être un médicament comme un autre, on doit surveiller les effets secondaires et il ne faut pas oublier que c'est une substance psychoactive, il faut faire attention dans tous les cas.	Non je serai contre, on sait qu'il y a d'autres solutions. Dans le domaines pharmaceutique au sens large, on sait qu'il y a d'autres manières de traiter. Je pense qu'on a d'autres médicaments où on a fait déjà beaucoup de recherches, où on sait que ça a été prouvé donc le cannabis thérapeutique reviendrait en dernière solution.
Au courant de l'expérimentation	Non pas du tout	Oui j'en ai entendu parler mais vaguement, j'ai pas beaucoup de détails
Expérience avec le cannabis à usage thérapeutique		
Discussion avec leurs patients autour du cannabis à usage thérapeutique	C'est vraiment une demande récurrente de la part des patients. Ils savent qu'il n'y a pas beaucoup de solutions pour l'arthrose et ils voient le cannabis comme une option thérapeutique qui leur semble plutôt douce.	Oui j'ai déjà eu des cas de patients qui m'ont demandé. Ils étaient atteints de fibromyalgie, d'autres d'arthrose. Certains avaient la sclérose en plaques.
Perception sur l'expérimentation autour du cannabis à usage médical	Actuellement, c'est compliqué de se former. On a vraiment pas beaucoup de temps mais je suis ouvert à ce qu'on me forme sur la prescription.	Oui c'est pas mal, ça met en confiance.
Perception sur la stigmatisation du cannabis à usage médical		
Raisons des médecins à être réticent sur la prescription du cannabis à usage médical	Je serai pas réticent à le prescrire. Après faut évaluer la balance bénéfice/risque comme pour chaque médicament. Je pense qu'il faut être ouvert sur le sujet et décourager au fait que ce soit une drogue. Il faut pas se voiler la face, on prescrit quand même de la morphine et bien pire encore il faut pas faire les choses	Je le prescris si j'ai suffisamment de preuves, des revues scientifiques qui confirment son efficacité et si la balance bénéfices/risques est favorable. Après c'est un stupéfiant faut dire ce qui est donc je peux comprendre que certains puissent pas l'intégrer.

Participants	Profil 6	Profil 7
Craintes/Appréhensions concernant la prescription	J'aurais peur qu'il y ait un amalgame avec le cannabis non réglementé, potentiellement issu d'un trafic illégal. Je ne voudrais pas encourager l'usage récréatif du cannabis.	A long terme, c'est que cela crée une dépendance, même si elle est seulement psychologique, à l'effet de bien-être. Aussi, les gens pourraient finir par l'acheter par eux-mêmes et se rendre compte que cela coûte très cher.
Cannabis à usage thérapeutique en 1^{ère} intention	Oui, je ne vois pas d'inconvénient tant que c'est bien contrôlé et qu'il n'y a pas trop d'effets secondaires. Après, ça doit être un médicament comme un autre, on doit surveiller les effets secondaires et il ne faut pas oublier que c'est une substance psychoactive, il faut faire attention dans tous les cas.	Non, je serai contre, on sait qu'il y a d'autres solutions. Dans le domaine pharmaceutique au sens large, on sait qu'il y a d'autres manières de traiter. Je pense qu'en a d'autres médicaments où on a fait déjà beaucoup de recherches, où on sait que ça a été prouvé donc le cannabis thérapeutique reviendrait en dernière solution.
Au courant de l'expérimentation	Non pas du tout	Oui, j'en ai entendu parler mais vaguement, j'ai pas beaucoup de détails
Expérience avec le cannabis à usage thérapeutique	Discussion avec leurs patients autour du cannabis à usage thérapeutique	Oui, j'ai déjà eu des cas de patients qui m'ont demandé, ils étaient atteints de fibromyalgie, d'autres d'arthrose. Certains avaient la sclérose en plaques.
Perception sur l'expérimentation autour du cannabis à usage médical	Actuellement, c'est compliqué de se former. On a vraiment pas beaucoup de temps mais je suis ouvert à ce qui on me forme sur la prescription.	Oui, c'est pas mal, ça met en confiance.
Perception sur la stigmatisation du cannabis à usage médical	Je serai pas réticent à le prescrire. Après faut évaluer la balance bénéfice/risque comme pour chaque médicament. Je pense qu'il faut être ouvert sur le sujet et décider au fait que ce soit une drogue. Il faut que se voiler la face, on prescrit quand même de la morphine et bien pire encore. Il faut pas faire les choses	Je le prescrirai si j'ai suffisamment de preuves, des revues scientifiques qui confirment son efficacité et si la balance bénéfices/risques est favorable. Après, c'est un stupéfiant faut dire ce qui y est donc je peux comprendre que certains puissent ne pas l'intégrer.

Participants	Profil 6	Profil 7
Solutions mises en place pour contourner la stigmatisation à l'égard des patients	Inviter dans des plateaux télé des experts qui vont parler sur les effets thérapeutiques du cannabis. Vous avez beaucoup de personnes qui regardent. Diffuser des témoignages de patients pour faire comprendre que le cannabis c'est aussi un médicament quand il est contrôlé, bien utilisé et suivi. ça va contribuer à avoir un nouveau regard sur le cannabis	Je n'ai pas vraiment d'idées, ou il faut éduquer et comme je vous l'ai dit ça viendra avec le temps. C'est comme la morphine, beaucoup avaient le préjugé de rendre leurs patients toxico et maintenant ça s'est banalisé au détriment des ses effets secondaires
		Une drogue
	Cannabis à usage thérapeutique : drogue ou médicament	Un médicament, tout dépend de l'utilisation qu'on en fait
	Formation au cannabis à usage thérapeutique	Oui c'est mieux en ligne et avec des questions-réponses, je trouve. Il faut juste trouver le temps
	Types de formation	Peu importe, en ligne c'est bien mais aussi avec des quiz pour évaluer nos compétences
	Milieu hospitalier ou en cabinet	A l'hôpital ça sera mieux contrôlé et suiv
		Je les verrai aussi bien à l'hôpital qu'en cabinet. Ça m'importe peu

Intégration du cannabis thérapeutique dans les systèmes de santé

La légalisation du cannabis à usage thérapeutique constitue un enjeu majeur de santé publique pour les patients nécessitant ce traitement. Une expérimentation a été menée pour évaluer le circuit de prescription et de délivrance, ainsi que l'adhésion des professionnels de santé et des patients. L'étude de la perception des médecins prescripteurs et du grand public français a révélé plusieurs problématiques similaires à celles observées à l'étranger. Il a été révélé que les médecins prescripteurs pouvaient être réticents en raison de son statut de stupéfiant mais aussi par manque de connaissances sur le sujet et des doutes sur son efficacité réelle. Tout cela peut amener à une stigmatisation à l'égard des patients prenant du cannabis médical. Notre étude empirique a révélé que les participants pouvaient se sentir mal à l'aise à en discuter ouvertement par crainte de jugement, en particulier dans le monde professionnel. Cette stigmatisation sociétale est dû au fait que le cannabis est avant tout considéré comme un stupéfiant. L'éducation du grand public et la formation des médecins prescripteurs semblent plus que nécessaire pour pleinement intégrer le cannabis à usage thérapeutique dans notre système de santé, permettant ainsi aux patients de vivre sans douleur et sans jugement.

Integration of medical cannabis into healthcare systems

The legalization of cannabis for therapeutic use is a major public health issue for patients who need this treatment. An experiment was conducted to evaluate the prescription and delivery circuit, as well as the adherence of healthcare professionals and patients. The study of the perception of prescribing physicians and the French public revealed several issues similar to those observed abroad. It was found that prescribing physicians could be reluctant due to its status as a narcotic, but also due to a lack of knowledge on the subject and doubts about its real effectiveness. All of this can lead to stigmatization of patients using medical cannabis. Our empirical study revealed that participants might feel uncomfortable discussing it openly for fear of judgment, particularly in the professional world. This societal stigma is primarily due to the fact that cannabis is mainly considered a narcotic. Educating the public and training prescribing physicians seem more than necessary to fully integrate therapeutic cannabis into our healthcare system, thus allowing patients to live without pain and without judgment.